COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN








Rapport annuel 2012

SOMMAIRE

PAGE

AVANT-PROPOS 02

LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI 15

L'ESPACE COI 25

LE FONCTIONNEMENT DE LA COI 37

LES GRANDES AVANCÉES 57

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 143

LE SOUTIEN DES PARTENAIRES 148

LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER 167

ANNEXES 190



Union des Comores



France / Réunion



Madagascar



Maurice



Seychelles



Mohamed Bakri

Ministre des Relations extérieures et de la Coopération, chargé de la diaspora, de la Francophonie et du monde arabe de l'Union des Comores

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Pour une COI encore plus offensive et plus solidaire

C'est un grand honneur et un réel plaisir d'accepter la lourde et passionnante responsabilité de la Présidence de la Commission de l'océan Indien (COI) pour l'exercice 2013. Je mesure la confiance placée à l'endroit de mon pays, l'Union des Comores, et je prends l'engagement de faire plus et mieux.

Au nom du gouvernement et du peuple comorien et en mon nom personnel, je forme le vœu de donner vie aux initiatives, orientations et projets qui renforceront les dimensions de notre coopération régionale.

La 28ème session du Conseil est intervenue quelques jours après la commémoration du 30ème anniversaire de la COI. C'est une belle opportunité qui m'est offerte de rappeler l'esprit et les valeurs de solidarité et de fraternité qui ont permis l'essor de notre coopération régionale. Ce rappel historique chargé de mémoire et de symboles nous permet de jeter un regard attentif sur le chemin parcouru et sur ce que nous voulons construire ensemble.

Il est indéniable qu'après 30 ans d'existence, la COI est devenue une organisation régionale mature, de référence. En témoignent l'engagement des Etats membres, le nombre de projets et programmes réalisés et/ou en cours de réalisation, les fonds mobilisés et alloués à sa gestion et à ses activités, le personnel mis à sa disposition, la confiance toujours renouvelée de ses partenaires, sa vision, sa stratégie et sa présence active sur la scène internationale.

Mais il est aussi certain que le chemin à parcourir pour asseoir les bases d'un développement durable de la région reste encore long, et les défis sont immenses.

Nous pouvons heureusement compter sur l'implication très forte des Etats et du Secrétariat général, et sur le soutien inlassable accordé au processus d'intégration régionale par nos partenaires au développement (Union européenne, Banque africaine de développement, Agence française de développement, Système des Nations unies, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, etc …), pour relever ces défis.

Je rends hommage ici aux nombreuses initiatives de la Présidence seychelloise. Sa mobilisation autour de dossiers centraux et sensibles a permis de démontrer encore une fois s'il en était besoin, son engagement en faveur d'une Indianocéanie intégrée, viable et prospère. Je compte sur son expertise pour renforcer la présidence comorienne et permettre de surmonter les défis qui sont les nôtres.

Je pense plus particulièrement à la crise malgache dont nous espérons le dénouement cette année. La Commission de l'océan Indien et la communauté internationale ont déployé des efforts louables pour accélérer la sortie de crise à Madagascar. Ce grand et beau pays doit, dans la sérénité retrouvée, participer activement au développement régional. L'Union des Comores espère que les prochaines élections apporteront la légalité, la légitimité et la stabilité aux institutions de ce pays dont l'avenir nous concerne tous. Notre souhait est d'accompagner Madagascar sur le chemin du retour à la stabilité et à la cohésion nationale, c'est un long processus que notre pays expérimente lui-même depuis des années.

Je voudrais également, et devant vous tous, prendre l'engagement de continuer avec vous, à bâtir la COI du futur, à renforcer sa visibilité au niveau national, régional et international.

Notre organisation a entamé d'importants efforts de restructuration du Secrétariat général pour améliorer davantage encore l'efficacité des actions qu'elle mène en faveur de nos populations. Nous venons de nous installer dans des nouveaux locaux à Ebène, Maurice. Je voudrais ici remercier le gouvernement mauricien pour son engagement en faveur du rayonnement de notre organisation. Un nouveau secrétaire général vient de prendre ses fonctions en juillet 2012. Je réaffirme la confiance de l'Union des Comores au Secrétariat général et à Monsieur Jean Claude de l'Estrac en particulier et je sais que la disponibilité, l'efficacité et la générosité qui le caractérisent donneront une nouvelle impulsion à notre organisation.

Une vision stratégique a été développée et des réformes audacieuses ont été initiées.

La COI devra faire preuve d'imagination et d'innovation pour trouver les solutions appropriées. Elle devra aussi davantage démontrer son utilité et sa valeur ajoutée

Toutes ces initiatives concourent au renforcement et à l'édification d'une institution encore plus offensive et constructive pour servir au mieux les intérêts supérieurs de notre région.

Nous voulons une COI « lisible, visible, audible » comme le dit le secrétaire général. J'ajouterais solidaire, une COI des peuples et nous allons veiller à ce qu'elle atteigne ces objectifs. J'invite le secrétaire général, avec toute son équipe, à travailler dans un esprit de totale collaboration avec la présidence de notre institution, pour mieux réussir la mission qui nous est assignée.

J'ai la ferme conviction qu'ensemble, nous allons pouvoir développer des synergies fortes et continuer de rester proches, solidaires et des militants de l'intégration régionale.



Le 28ème Conseil de la COI, le 17 janvier 2013 aux Seychelles. De gauche à droite : Arvin Boolell (chef de la diplomatie mauricienne), Didier Robert (président du Conseil régional de La Réunion), Jean Paul Adam (chef de la diplomatie seychelloise), James Michel (président de la République des Seychelles), Mohamed Bakri (chef de la diplomatie comorienne), Pierrot Rajaonarivelo (chef de la diplomatie malgache) et Jean Claude de l'Estrac (secrétaire général de la COI)

05



Jean Claude de l'Estrac
Secrétaire général de la COI

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COI

L'Indianocéanie, socle et tremplin de notre devenir

L'histoire nous réserve des boucles insolites.

J'ai repris le flambeau de la Commission de l'océan Indien en juillet 2012, presque 30 ans jour pour jour après l'avoir portée sur les fonts baptismaux. Le 20 décembre 1982, Madagascar, Maurice et les Seychelles avaient en effet jeté les bases de la COI (Déclaration de Port-Louis). J'étais alors ministre des Affaires étrangères et ma première priorité avait été la création d'une Commission de l'océan Indien.

La COI a été ensuite institutionnalisée, le 10 janvier 1984, par l'Accord de Victoria. Et en 1986, l'Union des Comores et la France/Réunion ont rejoint cette belle aventure collective.

La grande famille COI s'est réunie, en décembre 2012 pour fêter ce 30ème anniversaire. A cette occasion, nous nous sommes livrés à un exercice d'introspection et de projection. Nous étions emplis d'un sentiment de fierté devant le chemin parcouru, heureux d'avoir donné à l'organisation les moyens d'affronter plus sereinement un monde en mutation rapide, un monde fragmenté et incertain. L'esprit de solidarité et de fraternité qui fonde notre organisation nous permet de faire face à l'adversité, de relever des défis communs, de trouver des solutions plus adaptées à nos spécificités insulaires.

Avant d'énoncer les chantiers prioritaires de mon mandat, je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur Callixte d'Offay. Avec la force tranquille qui est la sienne, il a beaucoup contribué à la reconnaissance de la COI sur l'échiquier international.

A Rio + 20, l'essentiel du plaidoyer de la COI a été lu en séance plénière. La COI a posé aussi les jalons d'une coopération interrégionale avec deux organisations insulaires, le Programme régional océanien

pour l'environnement (PROE) et le Centre de la communauté des Caraïbes pour le changement climatique (5C), pour défendre avec plus d'efficacité les spécificités des petits Etats insulaires en développement (PEID). Nous devons maintenant préparer activement la troisième conférence internationale qui se tiendra en 2014 à Samoa.

Je pourrais établir une longue liste des progrès enregistrés sous Callixte d'Offay. En arrivant en juillet, j'ai pris le train en marche et ce rapport annuel est aussi un peu le sien.

Depuis mon installation, j'ai fait le tour des îles. J'ai constaté leur vitalité, leur soif d'espaces nouveaux, leur volonté de conquête, leur fierté indianocéanique. Mais j'ai aussi senti des impatiences, j'ai mesuré à quel point les attentes sont fortes. Nos populations veulent des réponses concrètes à leurs préoccupations quotidiennes, des résultats tangibles et visibles. Nous devons développer une nouvelle génération de projets concrets visant à construire un espace économique et commercial capable de mieux s'intégrer aux marchés émergents. C'est la raison pour laquelle je souhaite consolider l'Indianocéanie. Ce mot déjà en usage chez nos scientifiques, chercheurs, historiens et écrivains dit mieux notre identité et notre singularité. Il sera le leitmotiv et le fil conducteur de mon mandat. Nous organisons cette année un colloque qui nous permettra de bien cerner la réalité que nous voulons donner à cette Indianocéanie ambitieuse, socle et tremplin de notre devenir.

ACCÉLÉRER L'INTÉGRATION RÉGIONALE

2013 se profile comme une nouvelle année de crise et d'incertitudes. Avec la mondialisation des échanges, les économies et les sociétés sont interconnectées, pour le meilleur et pour le pire. Pour atténuer les effets pervers de cette mondialisation et permettre une meilleure insertion à l'économie-monde de ses cinq Etats membres, la Commission de l'océan Indien mise sur l'intégration régionale. Non pas comme une destination finale - le marché régional de 25 millions d'habitants est trop restreint pour des économies d'échelle -, mais plutôt comme un passage obligé. La régionalisation permet d'exploiter nos complémentarités, de mutualiser nos ressources, de partager les savoir-faire et les expériences, et de tendre vers une plus grande autonomie.

Nos îles sont par exemple éloignées des principaux marchés et très tributaires des importations de denrées alimentaires et de sources d'énergies fossiles, dont les prix ont flambé ces dernières années. Notre région importe ainsi chaque année près de deux millions de tonnes de produits alimentaires, en provenance de pays parfois très lointains : le riz de Thaïlande, du Pakistan et de la Chine, le maïs séché d'Argentine, le poulet du Brésil.

07

Madagascar, pilier du projet de sécurité alimentaire

Il se trouve que Madagascar dispose d'un immense potentiel de développement agricole. Avec 90% des terres arables de la région, Madagascar peut devenir le grenier des îles de l'océan Indien et le pilier du projet de sécurité alimentaire que nous lançons en 2013. Ce projet est d'autant plus important que l'ONU évoque l'imminence d'une nouvelle crise alimentaire mondiale. Nous devons donc rendre les aliments accessibles aux populations, et le faire à des prix compétitifs et raisonnables. Dans cette optique, nous organisons les 25 et 26 mars 2013 à Majunga une table ronde des investisseurs sur le thème de la sécurité alimentaire. Cette région a été choisie pour démarrer le projet de sécurité alimentaire, en raison de son potentiel de production de produits alimentaires clefs pour l'Indianocéanie (riz, maïs, oignons, grains), de la présence de producteurs et de la logistique disponible.

La table ronde réunira les producteurs malgaches, les investisseurs potentiels (malgaches, réunionnais, mauriciens), des partenaires comme le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et des organisations susceptibles d'apporter une expertise pointue, telles que le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Unité de recherches agricoles et de vulgarisation (AREU). Le temps de l'intelligence collective est venu ! Les échanges intra COI ne dépassent pas 5% du commerce extérieur total de chacun des Etats membres. Commençons donc par conquérir ou reconquérir les 95% qui restent !



La sécurité alimentaire, un enjeu clef pour l'avenir de la région

Priorité à la connectivité

Mais il faut au préalable améliorer la connectivité maritime, aérienne et numérique entre nos îles pour réduire le coût des transactions commerciales et saisir de nouvelles opportunités d'affaires. Les transports inter-îles sont encore beaucoup trop chers, limités, et aléatoires. Sans une connectivité adaptée à notre insularité, l'intégration de notre région-océan restera un concept creux. L'économie doit réapprendre la géographie.

Les gouvernements de Maurice et des Seychelles ont déjà signifié leur soutien au projet de création d'une compagnie maritime régionale. Nous devons activer le mouvement enclenché par la conférence sur la desserte maritime d'octobre 2012.

Sur le même modèle, nous allons aussi organiser cette année une conférence régionale sur les transports aériens. Les compagnies aériennes de nos Etats sont déficitaires (Air Madagascar, Air Mauritius, Air Seychelles, Air Austral). Nos Etats devraient étudier toutes les options. Une première option pourrait consister à mutualiser les ressources de ces quatre compagnies pour créer une compagnie de l'océan Indien, forte et rentable. Ce serait l'idéal, mais sans doute l'option la plus difficile à mettre en œuvre. La seconde option pourrait s'appuyer sur un partenariat renforcé entre les quatre compagnies régionales, doublé d'une alliance stratégique avec un unique opérateur de dimension internationale, capable de connecter la région au reste du monde. Dans le cadre de ce partenariat avec le secteur privé, une compagnie intra-régionale « low-cost » pourrait être créée afin d'offrir des vols bon marché et réguliers. Pour tous ces projets de connectivité, y compris numérique, la COI favorise une collaboration tripartite, entre le secteur privé, les gouvernements et les bailleurs de fonds.



Améliorer la connectivité maritime entre les îles pour réduire le coût des transactions commerciales et saisir de nouvelles opportunités d'affaires

L'Indianocéanie, futur pôle de croissance et d'excellence

Cette régionalisation n'est en fait que le premier palier de la mondialisation. L'Indianocéanie pourrait devenir un pôle de croissance et d'excellence et servir de tremplin aux opérateurs économiques pour conquérir des marchés plus larges. Elle est à l'intersection de deux pôles de croissance, l'Asie et l'Afrique. Aux portes de la région, l'Afrique australe et orientale affiche des taux de croissance de 7 à 10%. Et le futur marché commun de la Tripartite représente un formidable gisement de croissance et d'opportunités. Il est grand temps de nous préparer à explorer plus intensément ces marchés.

La COI veut soutenir l'émergence de pôles régionaux de compétitivité, regroupant des acteurs publics et privés autour de filières porteuses. Le tourisme est un premier champ actif de coopération. Nous avons décidé, à l'issue de la conférence ministérielle sur le tourisme et le transport aérien du 12 novembre 2012, d'élaborer une stratégie régionale touristique pour vendre sous le label indianocéanique, notre patrimoine naturel et culturel, en exploitant nos richesses et notre diversité. D'autres clusters peuvent être imaginés dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture…

FAIRE DE L'INDIANOCÉANIE LE CIMENT DE L'INTÉGRATION

La consolidation de l'Indianocéanie dépend en grande partie de l'émergence d'une conscience régionale. Les Etats membres de la COI partagent un formidable patrimoine historique, culturel et naturel. Mais ces richesses sont souvent peu connues, alors qu'elles sont le ciment de notre identité régionale. Une stratégie régionale culturelle, élaborée en partenariat avec l'UNESCO et validée techniquement en 2012 aux Comores, vient d'avoir le soutien du Conseil des ministres. Nous devons passer rapidement à un programme d'actions culturelles.

Vers une chaîne de télévision régionale culturelle

Nous misons aussi beaucoup sur la création d'une chaîne de télévision régionale culturelle, pour rapprocher les peuples des pays membres de la COI et développer le sentiment d'appartenance à une même entité. Elle serait un vecteur très fort d'intégration régionale. Une telle chaîne permettrait de couvrir l'actualité de la région, d'améliorer la connaissance des territoires et des cultures, de favoriser la circulation des idées et le dialogue inter-îles.

Elle permettrait de sensibiliser les citoyens sur les grands enjeux du développement durable. Elle contribuerait à révéler des talents, valoriser les capacités d'innovation de la région, relayer des offres d'affaires, de formations, d'emplois.

Elle offrirait au reste du monde une fenêtre ouverte sur notre communauté indianocéanique, qui pourrait ainsi mieux affirmer son identité, et raconter sa singularité. Elle donnerait plus de visibilité à la région au niveau international, notamment pour promouvoir la destination touristique « océan Indien ».

Impliquer davantage les forces vives de l'Indianocéanie

Nous devons également faire preuve de créativité et d'audace pour mieux intégrer nos hommes d'affaires, nos parlementaires, nos universitaires, nos chercheurs, nos femmes, nos artistes, nos sportifs et nos jeunes.

Nous avons créé des réseaux de femmes, nous co-organisons avec l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien des forums d'entrepreneurs, nous allons réactiver l'Association des parlementaires des Etats membres de la COI. Ils représentent de formidables forces de changement et de transformation. Je souhaite ouvrir encore plus grandes les portes et les fenêtres de notre maison COI à toutes les forces vives qui font l'Indianocéanie.



Les jeux des îles de l'océan Indien. La COI doit faire preuve de créativité pour associer les forces vives de l'Indianocéanie (hommes d'affaires, parlementaires, universitaires, chercheurs, femmes, artistes, sportifs et jeunes, etc.)

11

AIDER MADAGASCAR À RETROUVER LE CHEMIN DE LA STABILITÉ

Sans stabilité renforcée, il ne saurait y avoir de développement durable de la région. Solidaires de Madagascar, nous le sommes par conviction, mais aussi par nécessité. Madagascar doit mettre vite fin à la crise, dans laquelle elle est engluée depuis 2009, et réintégrer le concert des Nations. Les premières élections sont prévues le 24 juillet 2013 et les mois qui viennent vont déterminer non seulement l'avenir de la Grande Île, mais aussi celui de la région. Madagascar est un poids lourd géographique et démographique, avec près de 95% de la population totale et 99% des terres émergées de la région. Nous attendons beaucoup de Madagascar. La Grande Île remise sur les rails, c'est toute l'Indianocéanie qui pourra en tirer profit. Nous souhaitons poursuivre et amplifier notre rôle de soutien et de facilitation pour accompagner le processus électoral dans les mois à venir (voir 28ème Conseil de la COI p. 19). Le processus de sortie de crise à Madagascar se fait sous l'égide de la SADC, le médiateur officiel désigné par l'Union africaine. Les Malgaches ont apprécié le soutien apporté par la COI tout au long de la crise, dans le strict respect de leur souveraineté. Nous sommes une petite organisation de proximité, et nos îles ont tissé entre elles des liens très forts depuis 30 ans. Nous avons donc une bonne compréhension de la situation malgache, et nous pouvons offrir des conseils avisés. Dans le cadre d'un programme conjoint avec l'Organisation internationale de la Francophonie, nous avons également organisé des ateliers pour sensibiliser les journalistes malgaches à l'exercice de leur métier en période électorale, afin d'en faire des acteurs clefs de la normalisation de la vie politique. Et nous allons aussi déployer une mission francophone conjointe d'observation des élections.



Jacob Zuma, président de la République d'Afrique du Sud et James Michel, président des Seychelles lors de la rencontre historique sur l'île Desroches les 24 et 25 juillet 2012

PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE VERTE ET BLEUE

Le programme des Nations unies pour l'environnement définit l'économie verte comme une économie qui améliore le bien-être humain et la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux. Pour notre région-océan, dotée d'un espace maritime qui fait dix fois la superficie de nos terres émergées, nous devons également parler d'économie bleue. Notre espace maritime offre d'énormes perspectives de croissance, à commencer par la pêche. Mais dans un contexte de réduction des stocks et de perte de la biodiversité, la durabilité de ces ressources repose sur notre capacité à faire adopter des pratiques responsables et à surveiller efficacement la pêche illégale. L'opération coup de poing menée par la COI en septembre 2012 dans les eaux mauriciennes a permis d'arraisonner un bateau thaïlandais et démontré l'intérêt de coaliser nos moyens. Le projet de pêche a pour sa part atteint sa vitesse de croisière. Prochaines étapes clefs, la mise en œuvre d'une stratégie régionale de commerce du poisson, pour valoriser nos ressources et renforcer notre sécurité alimentaire. La COI veut multiplier aussi des actions pilotes, pour partager les bonnes pratiques. La fermeture provisoire de la pêche aux ourites à Rodrigues a permis par exemple de préserver les ressources du lagon et d'augmenter la production.



Le bateau thaïlandais arraisonné ramené à Port-Louis, dans le cadre du projet de surveillance des pêches

Sécuriser l'espace maritime

La piraterie maritime est un autre front sur lequel nous nous sommes fortement mobilisés en 2012. L'insécurité a des répercussions sur le coût des transports maritimes dont nos économies insulaires dépendent fortement, elle affecte les activités portuaires, la pêche et le tourisme. Une Unité anti-piraterie,

regroupant cinq experts de la région, a été mise en place en juin aux Seychelles et un premier atelier régional de lutte contre le blanchiment de l'argent de la piraterie a été organisé en octobre. Assécher les circuits de financement est aussi crucial qu'arrêter et juger les pirates.

Réconcilier l'économie et l'écologie

L'environnement ne doit plus être considéré comme une contrainte, mais comme une opportunité, le levier d'une croissance sélective et créatrice d'emplois. L'agro-écologie nous rappelle qu'on peut à la fois produire beaucoup plus - l'ONU évoque un doublement des rendements des cultures - et lutter efficacement contre les effets du changement climatique. Deux gros projets qui seront lancés en 2013 sur fonds européens, « Biodiversité » (15 M€) et « Energies renouvelables » (15 M€), visent aussi à démontrer qu'on peut gérer durablement nos richesses, en améliorant les conditions de vie des populations

Réduire nos vulnérabilités

La COI s'attache également à réduire les impacts des risques naturels, sanitaires et sécuritaires. Une convention de 6 M€ va être bientôt signée avec l'Agence française de développement pour pérenniser, à l'horizon 2017, le réseau régional de surveillance des épidémies et de gestion des alertes de la COI, en intégrant santé humaine et animale. Dans le domaine de la santé toujours, un nouveau projet de riposte face à la propagation des maladies endémiques est en cours d'instruction auprès de la Banque africaine de développement pour prendre la suite du projet de lutte contre le VIH/SIDA.

Nos îles sont par ailleurs très exposées aux risques naturels et peu résilientes aux catastrophes, comme on a pu le constater en 2012, à la suite des cyclones à Madagascar et des inondations aux Comores, et récemment aux Seychelles. Le tout récent programme Risques naturels de la COI monte en puissance, soutenu par l'Agence française de développement, l'Union européenne, Maurice, la France/Réunion, et l'Australie. L'année 2013 s'annonce riche en réalisations, avec la construction d'une caserne de pompiers aux Comores, la livraison de kits de communication d'urgence à Madagascar et la mise en œuvre de deux actions-pilotes d'aménagement intégré du territoire aux Comores et à Madagascar avec le soutien financier de l'Australie.

Nous sommes la troisième région du monde la plus vulnérable au changement climatique. La hausse du niveau de la mer et des températures, la diminution des précipitations et le dérèglement des saisons menacent nos économies, notre environnement et la sécurité de nos populations. Résultat de quatre années de travail, la stratégie régionale d'adaptation que nous venons d'élaborer va pouvoir désormais être déclinée en actions concrètes.

Intensifier la recherche et l'innovation

Changement climatique, raréfaction des matières premières, perte de la biodiversité, pénurie d'eau, gestion des catastrophes naturelles, sécurité alimentaire… Les scientifiques sont placés au cœur de tous ces défis de taille. Avec le double soutien de la BAD et de la France, le projet « Recherche et Innovation » devrait bientôt se concrétiser. L'objectif est de constituer un vivier d'experts régionaux sur les thématiques insulaires capables de contribuer au développement durable de la COI.



Cyroi (Cyclotron Réunion Océan Indien), plate-forme technologique dans le domaine des bio-sciences

RÉ-AGENCER LA MAISON COI

Comme vous pouvez le constater, nous ne sommes pas à court d'ambitions. Nous avons élaboré un Plan de développement stratégique, dressé une feuille de route pour obtenir l'agrément de contribution à l'horizon 2014. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des partenaires fidèles, proactifs et ingénieux. Parce qu'il faut convaincre et mobiliser pour faire bouger les lignes, nous devons mettre en place les conditions d'un dialogue renforcé et rapproché avec eux, mais aussi avec la société civile et le secteur privé. Des progrès ont été faits, nous devons les poursuivre.

Nous devons aussi ré-agencer la maison COI, pour que chacun d'entre nous puisse jouer au mieux sa partition. La maison s'est agrandie, modernisée. Elle a besoin d'être gérée de manière plus rationnelle. Elle a besoin de partenariats innovants et d'un engagement puissant de ses Etats membres. Ensemble, nous pouvons construire une Indianocéanie forte, ambitieuse, conquérante, consciente de ses atouts, fière de son identité.

Le 28ème Conseil de la COI



16

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



De gauche à droite : Didier Robert (président du Conseil régional de La Réunion), Arvin Boolell (ministre des Affaires étrangères de Maurice), Jean Paul Adam (chef de la diplomatie seychelloise), James Michel (président des Seychelles), Mohamed Bakri (chef de la diplomatie comorienne), Joël Morgan (ministre de l'Intérieur et des Transports des Seychelles), Pierrot Rajaonarivelo (ministres des Affaires étrangères de Madagascar), Jean-Claude de l'Estrac (secrétaire général de la COI), Gabriel Negatu (directeur régional de la BAD, en charge de l'Afrique de l'Est), et l'ambassadeur K. V. Braggirath (secrétaire général de l'IOR-ARC)

LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI AUX SEYCHELLES

" Un nouvel élan, une nouvelle impulsion "

M. James Michel, président de la République des Seychelles a inauguré le 28ème Conseil de la COI qui a réuni le jeudi 17 janvier 2013 à Mahé, les chefs de délégation de ses cinq Etats membres et le secrétaire général de l'organisation. Les ministres en charge de la coopération régionale de l'Union des Comores (Mohamed Bakri), de Madagascar (Pierrot Rajaonarivelo), de Maurice (Arvin Boolell) et des Seychelles (Jean Paul Adam), ainsi que le président du Conseil régional de La Réunion (Didier Robert) et le secrétaire général de la COI (Jean Claude de l'Estrac) sont venus à la tête de fortes délégations. Ce Conseil, présidé par le chef de la diplomatie seychelloise, Jean Paul Adam, s'est tenu en présence d'une centaine d'invités de marque et de très nombreux partenaires du développement.

Dans son discours d'ouverture des travaux du Conseil, M. James Michel, président des Seychelles a évoqué, quelques semaines après la célébration du 30ème anniversaire de la COI, une étape charnière. *« Nous sentons bien au plus profond de nous-mêmes la nécessité d'un nouvel élan, d'une nouvelle impulsion, si nous voulons que la COI soit à l'avant-garde sur un certain nombre de dossiers. Je pense en particulier aux énergies renouvelables, au tourisme, à la connectivité maritime et aérienne, et surtout à l'économie bleue, cette immense ressource qui nous entoure… Nous devons intensifier les efforts afin que la jeunesse de nos îles vive ardemment cette expérience indianocéanique, à travers non seulement de nouveaux projets, mais aussi par le biais de l'espace que nous devons créer pour les échanges d'idées et d'expériences. Connecter la jeunesse de nos îles, c'est aussi connecter l'avenir commun de nos îles ».*

Le secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac, a souligné que ce Conseil représente, à bien des égards, un tournant dans l'histoire de la COI. Un tournant d'abord par l'ampleur et la portée des décisions prises. Le Conseil de la COI a donné carte blanche à la feuille de route présentée par le secrétaire général Jean Claude de l'Estrac, pour les prochaines années, en adoptant une vingtaine de décisions clefs qui vont selon lui donner un nouveau visage à la région, en faisant de *« l'Indianocéanie, le socle et tremplin de notre devenir »*.

Le Conseil a approuvé le Plan de développement stratégique (cf p. 47), le budget annuel de fonctionnement, et les priorités affichées pour les prochaines années : l'amélioration de la connectivité maritime, aérienne, numérique entre les îles de la COI, le renforcement de la sécurité alimentaire en faisant de Madagascar le grenier de la région (voir plus bas), et le lancement d'une future chaîne de télévision régionale, sans pour autant négliger les thématiques traditionnelles de la COI que sont la pêche, la protection de l'environnement, la sécurisation de l'espace COI.

Par ses décisions, le Conseil a donné une impulsion nouvelle aux chantiers de connectivité lancés par la COI. Les termes de référence du projet de création d'une compagnie maritime régionale vont être rédigés et soumis à la validation des Etats membres. Par ailleurs, des études complémentaires vont être lancées, en tenant compte de l'articulation nécessaire de ce projet avec les organisations membres de la Tripartite (COMESA, SADC, EAC).

Le Conseil a aussi décidé de convoquer rapidement un atelier sur la desserte aérienne, réunissant les spécialistes du transport aérien, les opérateurs privés et les bailleurs de fonds, afin de réfléchir à une stratégie de développement des connections aériennes, non seulement entre les îles, mais aussi pour relier l'Indianocéanie au reste du monde. Quant à la connectivité numérique, le dossier SEGANET a été présenté à l'Union européenne et sera suivi dans les mois qui viennent.



Les TIC peuvent jouer un rôle clef dans le processus régional d'intégration économique

Le projet de création d'une chaîne de télévision régionale, considérée comme l'un des meilleurs vecteurs de l'intégration régionale a également reçu un soutien enthousiaste de la part des Etats membres. Le Conseil a décidé d'aller de l'avant en lançant une étude de faisabilité (technique et financière).

Parmi les autres décisions notables figurent l'adoption d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique qui va pouvoir être déclinée en actions concrètes, la poursuite du travail d'élaboration de la politique et de la stratégie culturelle, et la préparation d'une nouvelle politique et stratégie régionale genre.

UN APPUI PLUS MARQUÉ À LA SORTIE DE CRISE MALGACHE

Le dossier malgache a occupé la première place des travaux de ce 28ème Conseil. La décision d'Andry Rajoelina, président de la Transition à Madagascar, de ne pas se présenter à la prochaine élection présidentielle, prévue le 24 juillet 2013, a été saluée à l'unanimité. Le chef de la diplomatie malgache, Pierrot Rajaonarivelo, a remercié la COI pour le rôle politique et diplomatique qu'elle n'a cessé d'assumer dans la recherche d'une solution appropriée à la crise politique qui affecte Madagascar depuis 2009. *« Nous ne saurions, à ce sujet, faire abstraction du soutien très actif qu'elle a apporté à la médiation entre le président de la Transition, Andry Nirina Rajoelina et l'ancien président Marc Ravalomanana, organisée sous l'égide de la Troïka de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) sur l'Ile Desroches, ici aux Seychelles en 2012 ».*

La solution aujourd'hui acceptée est celle que la COI avait fortement recommandée aux protagonistes de la crise lors de la rencontre qu'elle avait aidé à organiser sur l'île de Desroches en juillet 2012. Le Conseil a décidé d'installer très vite un Bureau de liaison de la COI à Madagascar pour assurer une présence permanente jusqu'aux élections. Le diplomate seychellois Claude Morel est affecté par son pays pour jouer le rôle d'interface entre la COI et les différents acteurs impliqués dans la sortie de crise malgache. Le Conseil a également donné mandat au secrétaire général de signer un accord de financement avec le PNUD pour épauler le processus électoral en cours. La COI s'apprête à verser un million de dollars US, avec le soutien financier de Maurice (500 000 US$), de l'Australie (300 000 AUD) et de la France (200 000 US$), dès que les conditions seront réunies pour organiser des élections libres, fiables et transparentes. Par ailleurs, pour attirer les investisseurs et accélérer la reprise économique à Madagascar, les membres du Conseil ont entériné la décision d'organiser les 25 et 26 mars 2013 à Majunga une table ronde des investisseurs sur le thème de la sécurité alimentaire (c.f p. 94).



Rencontre historique sur l'île Desroches aux Seychelles, les 24 et 25 juillet 2012.
De gauche à droite : Andry Nirina Rajoelina (président de la Haute Autorité de la Transition de Madagascar), James Michel (président des Seychelles) et l'ancien président de Madagascar, Marc Ravalomanana

UN SATISFECIT À LA PRÉSIDENCE SEYCHELLOISE

Le dynamisme de la présidence seychelloise du Conseil de la COI a été souligné à maintes reprises au cours des nombreuses interventions. Un dynamisme pour accélérer le processus de sortie de crise à Madagascar. Une *« détermination et un rôle central dans la lutte contre le fléau de la piraterie en partenariat avec les pays de la région et la communauté internationale »*, souligné aussi dans son discours par le chef de la diplomatie mauricienne, Arvin Boolell. Le Conseil a demandé à ce sujet qu'une conférence des points focaux nationaux de la région de l'Afrique orientale et australe-Océan Indien soit organisée au plus tôt aux Seychelles. Cette conférence permettra de mettre en place le Comité de pilotage du programme régional de sécurité maritime (MASE), que la COI va mettre en œuvre aux côtés du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), sur fonds européens (37,5 M€).



De gauche à droite : Christian Rémy Richard (ex-chef de la diplomatie malgache et co-fondateur de la COI), Jean Paul Adam (président en 2012 du Conseil de la COI) et Jean Claude de l'Estrac (secrétaire général de la COI)

D'autres avancées notables ont été mises à l'actif de la présidence seychelloise par les différents intervenants. La réunion ministérielle du tourisme qui s'est tenue à La Réunion en novembre 2012 va permettre de lancer très vite une étude pour élaborer une stratégie de coopération touristique régionale. L'idée est d'agir en complémentarité de la stratégie déployée par l'association privée des Iles Vanille (focalisée essentiellement sur la promotion). Fin décembre 2012, la région de l'Indianocéanie ne comptait que 2 millions de touristes, sur un marché total en pleine expansion d'un milliard de touristes. La marge de progression est donc très importante pour ce secteur clef des économies insulaires de la région.

La défense active des intérêts insulaires pour faire de la COI le chef de file des petits Etats insulaires en développement (PEID) et l'obtention du statut d'observateur auprès de l'Union africaine font partie des autres acquis de la présidence seychelloise, soulignés au cours du Conseil.

UN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL RENFORCÉ

Avec l'élargissement de ses thématiques d'intervention, la gestion de fonds de plus en plus importants et l'arrivée de nouveaux partenaires, le Secrétariat général de la COI a besoin d'être consolidé pour pouvoir mener les projets selon les standards internationaux. Didier Robert, président du Conseil régional de La Réunion, a résumé les enjeux : « *Nous sommes tous conscients que les actions de la COI doivent s'accompagner d'un renforcement des moyens du Secrétariat général… Il est évident que, pour poursuivre dans cette voie, des solutions novatrices et mieux dimensionnées doivent être recherchées. La France salue enfin les initiatives qui ont été prises en faveur d'une communication plus marquée en direction de nos populations* ».

Le Conseil a décidé de créer différents postes dans les prochains mois, dont deux de grande importance pour l'avenir de l'organisation : celui d'administrateur ou de gestionnaire de haut niveau (le titre n'est pas encore finalisé) pour soutenir l'équipe opérationnelle et l'aider à gérer de manière plus professionnelle encore l'ensemble de ses projets. Et celui de directeur des ressources humaines, pour permettre au personnel, qui représente aujourd'hui près de 100 personnes, d'être mieux accompagné et encadré.



Une ouverture exceptionnelle aux partenaires du développement lors du 28ème Conseil de la COI

LES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT À L'HONNEUR

Le 28ème Conseil de la COI a innové aussi par son ouverture exceptionnelle aux partenaires du développement. Leur représentation à un haut niveau est une première. Jusque-là, le partenaire principal de la COI, l'Union européenne, prenait la parole, au nom de l'ensemble des partenaires. Sept partenaires du développement sont intervenus en première partie du Conseil de la COI : l'Union européenne (UE), l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine de développement (BAD), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Australie, l'Inde (intervenant pour le compte de l'IOR-ARC), et le réseau des femmes chefs d'entreprises mondiales - FCEM - (cf. p. 23 et 24).

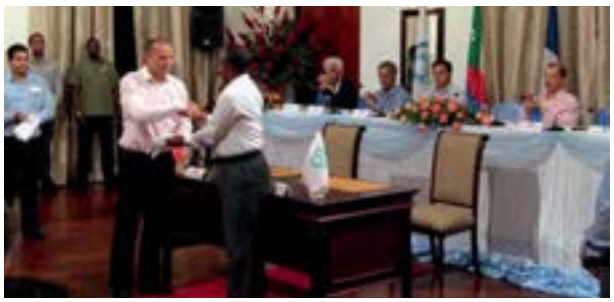


L'ambassadeur Lu Shaye, directeur des Affaires africaines au MAE de la République populaire de Chine, et Jean Claude de l'Estrac, SG de la COI

En fin de journée, la COI a signé une convention de financement de 15 millions d'euros avec l'Union européenne pour un programme crucial de préservation de la biodiversité. Puis elle a signé un accord de contribution de 500 000 AUD avec l'Australie pour appuyer le processus électoral de sortie de crise à Madagascar et soutenir des actions concrètes d'aménagement du territoire aux Comores et à Madagascar dans le cadre du projet Risques naturels de la COI. La Chine a pour sa part offert à la COI 100 000 US$ pour soutenir la construction institutionnelle et la coopération entre ses Etats membres. Une autre contribution de 100 000 US$ avait été faite en octobre 2012.

LA PASSATION DU DRAPEAU À LA PRÉSIDENCE COMORIENNE

Après les signatures des conventions de financement au State House, la passation du drapeau s'est faite entre Jean Paul Adam et son successeur Mohamed Bakri, le chef de la diplomatie comorienne, qui n'a pas caché son émotion. *« L'émotion que procure la présidence de notre organisation, me donne une réelle ambition d'accompagner dignement toutes les bonnes volontés qui se mobilisent chaque jour davantage pour défendre et promouvoir l'Indianocéanie, les intérêts économiques de l'espace commun COI, et entretenir un partenariat bénéfique et efficace avec d'autres espaces institutionnels et géographiques du monde ».*





Jean Paul Adam, chef de la diplomatie seychelloise (à gauche) remet le drapeau de la Présidence du Conseil de la COI à son homologue comorien, Mohamed Bakri

LE SOUTIEN AFFIRMÉ DES PARTENAIRES



L'ambassadeur Alessandro Mariani signant la convention de 15 M€ pour le programme Biodiversité

Alessandro Mariani, ambassadeur et chef de Délégation de l'Union européenne en République de Maurice, pour l'Union des Comores et la République des Seychelles, a rappelé les relations riches et profondes tissées avec la COI : *« L'Union européenne, partenaire historique et premier partenaire technique et financier de la COI, avec près de 70% des ressources financières allouées aux projets et programmes de la COI, s'est engagée depuis longtemps aux côtés de la COI pour la défense des intérêts des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, de leurs spécificités économiques, sociales, géographiques et de leur identité régionale, pour accompagner le développement durable et harmonieux de la région, en complémentarité avec nos soutiens à la SADC et au COMESA »*. Il a ajouté que le groupe de projets (en cours et à venir), *« qui dépasse les 100 millions d'euros, est de loin le plus important jamais géré par la Commission de l'océan Indien … »*.

Laurence Breton-Moyet, directrice de l'Agence française de développement, a chiffré à 10 millions d'euros le montant des subventions accordées à la COI depuis 2007, et assuré que cet appui se poursuivra non seulement dans le domaine des biens publics régionaux, mais aussi dans celui de l'intégration économique et commerciale. Dans le cadre d'un fonds d'études de 200 000 euros octroyé à la COI , l'AFD va très prochainement lancer avec la COI une étude visant à étudier et diagnostiquer les différentes filières déchets dans l'océan Indien pour réduire les nuisances et constituer un relais de croissance à travers la valorisation des déchets. L'AFD réfléchit aussi actuellement à un programme d'appui aux initiatives du secteur privé dans la région. Laurence Breton-Moyet a souligné toute l'importance que revêt la région de l'océan Indien pour l'AFD. *« En 2011, sur 7 euros engagés par l'AFD dans le monde, un euro a été consacré à la zone océan Indien »*.

Gabriel Negatu, directeur régional de la Banque africaine de développement, a expliqué qu'une stratégie spécifique à la région océan Indien a été adoptée, ciblant trois champs d'interventions prioritaires : le renforcement des capacités institutionnelles, le développement d'infrastructures régionales tenant compte des contraintes insulaires de la région et la réponse aux catastrophes naturelles et aux pandémies. Déjà deux projets sont à l'étude : un projet « Recherche et Innovation » (pour un montant de 34 M US$) et une phase II du projet de lutte contre le VIH/SIDA. Pour optimiser son aide à la région et assurer une plus grande cohérence entre les projets nationaux et régionaux qu'elle soutient, la BAD a décidé de créer un département océan Indien.

Sindiso Ngwenya, secrétaire général du COMESA, a rappelé la décennie de coopération étroite tissée entre le COMESA et la COI, notamment dans le cadre du Comité interrégional de coordination (CIRC) de l'aide européenne qui regroupe aussi l'EAC et l'IGAD. Cette coopération tient compte des spécificités insulaires des Etats membres de la COI. Il a par ailleurs confirmé que la Tripartite était un marché plein d'opportunités à saisir. La zone de libre-échange de la Tripartite devrait être mise en place en 2014. Elle regroupera 26 pays, près de 600 millions d'habitants, et un PIB cumulé de 1,2 milliards de US$.

Richard Marles, secrétaire parlementaire de l'Australie chargé du Pacifique, également Vice-président de l'Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation (IOR-ARC), a évoqué dans son discours les défis communs, notamment face au changement climatique, auxquels sont confrontés toutes les îles du monde, et souligné l'expertise de l'Australie en matière de gestion des récifs coralliens. *« Un grand nombre de projets menés avec l' IOR-ARC sont à l'intersection de l'océanographie et de la météorologie. Ils améliorent la compréhension scientifique sur la manière dont notre océan Indien fonctionne et de quelle manière l'économie bleue de l'océan Indien peut être profitable pour tous »*.



Richard Marles, secrétaire parlementaire de l'Australie chargé du Pacifique, signant l'accord de contribution de 500 000 AUD à la COI, avec Jean Claude de l'Estrac

Charanjeet Lal, Haut-Commissaire de l'Inde intervenant au nom de Salman Khurshid, ministre des Affaires étrangères de l'Inde et président en exercice de l'IOR-ARC a dans le cadre de la proposition de réciprocité du statut d'observateur à l'IOR-ARC et à la COI, rappelé l'importance de la coopération entre les Etats de la COI, tous également membres de l'IOR-ARC, sur des sujets de grande importance concernant l'océan Indien. Créée en 1997, l'IOR-ARC regroupe 20 Etats membres issus de trois continents. Au 11ème Conseil des ministres qui s'est tenu à Bangalore en novembre 2011, l'IOR-ARC a identifié six champs de coopération prioritaires pour les années à venir : la sécurité maritime ; la facilitation du commerce et des investissements ; la gestion des pêches ; la réduction des risques de catastrophes naturelles ; la coopération universitaire et de recherche ; le tourisme, la promotion et les échanges culturels.

Laura Frati Gucci, présidente du réseau mondial des femmes chefs d'entreprises (FCEM) a rappelé l'importance du travail effectué dans le domaine du genre par la COI *« pour faire éclore une génération de femmes capables d'être des leaders dans l'économie et dans la création de richesses »*. L'association FCEM s'est dite prête à renforcer son partenariat avec la COI, dans des domaines d'intérêt communs (tourisme, TIC, valorisation de la biodiversité, renforcement de la sécurité alimentaire, etc). Prête aussi à accueillir pour des stages en entreprises des femmes et des jeunes, et à devenir des « angel business » de femmes entrepreneures de la région. Tous les Etats membres de la COI appartiennent désormais au FCEM. Ce réseau créé en 1945 est implanté dans 72 pays du monde et regroupe 500 000 membres.

L'espace COI




Arabie Saoudite
Inde
OCÉAN INDIEN
Seychelles
CONTINENT AFRICAIN
Union des Comores
Madagascar
Maurice
France/Réunion
Australie
Union des Comores
France / Réunion
Madagascar
Maurice
Seychelles

LA COI
EN QUELQUES CHIFFRES

5 Etats et territoires insulaires (Union des Comores, France / Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles)

25,5 millions
d'habitants, dont 13 millions de jeunes de moins de 20 ans

595 000 km²
de terres émergées

5,5 millions
de km² de zones économiques exclusives

40 projets de coopération et de développement depuis sa création, dont 10 en 2012

200 M€
de financement, dont 100 M€ pour 2007-2017

Plus de **20M€** engagés en 2012-2013

Un Secrétariat général de **31 agents permanents**

57 personnes affectées aux différents projets

Plusieurs réseaux et plateformes créés (santé, femmes en politique, femmes entrepreneurs, sécurité, justice, recherche, récifs coralliens…)

Des partenariats élargis à une douzaine d'organisations internationales (Union européenne, Agence française de développement, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Organisation internationale de la Francophonie, Système des Nations unies…), ainsi qu'à des pays tels que la Chine, l'Australie, la Grèce.

28

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



L'Indianocéanie sera ce que sa jeunesse en fera. Plus de la moitié de la population a moins de vingt ans. Donner aux jeunes les moyens de s'épanouir et de devenir des citoyens de demain est un devoir pour chaque pays. La COI oeuvre pour le respect des droits des enfants et pour sensibiliser la jeunesse aux défis qui l'attendent

UNION DES COMORES

Informations générales	
Superficie	1 862 km²
Capitale	Moroni
Principales villes	Mutsamudu, Fomboni
Langues officielles	Français, arabe
Langues parlées	Français, arabe, shikomor, malgache, kiswahili, anglais
Religions	Islam sunnite (98 %), autres

Politique	
Régime	République
Fête nationale	6 juillet
Président de la République	Ikililou Dhoinine (depuis le 26/05/2011)
Chef du gouvernement	Ikililou Dhoinine (depuis le 26/05/2011)
Chef de la diplomatie	Mohamed BAKRI

Population	
Population totale	737 284
Densité	385 habitants /km²
Espérance de vie	60 ans
Moins de 15 ans	41,6%
Plus de 65 ans	3,1%
Indice de fécondité	4,09
Mortalité infantile pour 1000 naissances	68,97
Population urbaine	28%
Alphabétisation	56,5%
Usagers Internet	3,29%
Indice de développement humain	163

Économie	
PIB en MDS USD	0,6
PIB/habitant (USD)	1200
Monnaie	Franc comorien
Valeur d'un euro (décembre 2012)	491
Croissance	2,2%
Inflation	3,8%
Chômage	20% (1996)
Agriculture	49,4%
Industrie	13,6%
Services	37%
Principaux clients	France, Turquie, Grèce, Brésil
Principaux fournisseurs	France, Chine, Inde, EAU
Secteurs d'activités dominants	Vanille, girofle, ylang-ylang, pêche



Site officiel: www.beit-salam.km

Sources : OIF, The World facbook 2012, FIEDOM, WWW.xe.com







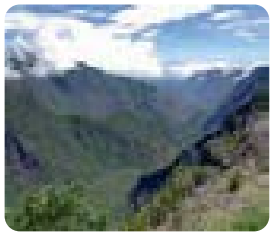


Site officiel: www.reunion.pref.gouv.fr

Sources : OIF, The World facbook 2012, FIEDOM, WWW.xe.com











FRANCE/REUNION

Informations générales	
Superficie	2512 km²
Capitale	Saint-Denis (chef-lieu)
Principales villes	Saint-Paul, Saint-Pierre, Le Tampon
Langues officielles	Français
Langues parlées	Français, créole
Religions	Christianisme, hindouisme, islam sunnite

Politique	
Régime	République
Fête nationale	14 juillet
Président de la République	François Hollande (depuis le 15 /05/2011)
Chef du gouvernement	Jean-Marc Ayrault (depuis le 16/05/2012)
Chef de la diplomatie	Laurent Fabius

Population	
Population totale	833 500
Densité	331 habitants /km²
Espérance de vie	78 ans
Moins de 15 ans	25,2%
Plus de 65 ans	8,8%
Indice de fécondité	2,48
Mortalité infantile pour 1000 naissances	7,63
Population urbaine	76%
Alphabétisation	88,9%
Usagers Internet	nc
Indice de développement humain	14

Économie	
PIB en MDS USD	17,88 (2010)
PIB/habitant (USD)	21 024 (2010)
Monnaie	Euro
Valeur d'un euro (décembre 2012)	1
Croissance	-0,2%
Inflation	2,5%
Chômage	29,5%
Agriculture	nc
Industrie	nc
Services	nc
Principaux clients	France, USA, Japon
Principaux fournisseurs	France, Allemagne, Italie
Secteurs d'activités dominants	Sucre, commerce, tourisme, BTP, TIC, agro-alimentaire, énergies renouvelables

MADAGASCAR



Site officiel: www.madagascar.gov.mg

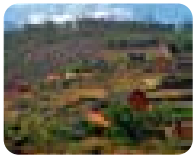
Sources : OIF, The World facbook 2012, FIEDOM, WWW.xe.com

Informations générales	
Superficie	587 041 km²
Capitale	Antananarivo
Principales villes	Tamatave, Antsirabe, Fianarantsoa
Langues officielles	Malgache, français
Langues parlées	Malgache, français
Religions	Fonds commun traditionnel, christianisme (50%), islam (8%)

Politique	
Régime	République (actuellement en Transiition)
Fête nationale	26 juin
Président de la Transition	Andry Rajoelina (depuis le 18/03/2009)
Chef du gouvernement	Jean Omer Beriziky (depuis le 02/11/2011)
Chef de la diplomatie	Pierrot Rajaonarivelo

Population	
Population totale	22 585 517
Densité	35 habitants /km²
Espérance de vie	64 ans
Moins de 15 ans	43,1%
Plus de 65 ans	3%
Indice de fécondité	4,96
Mortalité infantile pour 1000 naissances	50,09
Population urbaine	30%
Alphabétisation	68,9%
Usagers Internet	1,41%
Indice de développement humain	151

Économie	
PIB en MDS USD	9,4
PIB/habitant (USD)	900
Monnaie	Ariary
Valeur d'un euro (décembre 2012)	2900
Croissance	1%
Inflation	10,9%
Chômage	nc
Agriculture	28,3%
Industrie	16,4%
Services	55,3%
Principaux clients	France, USA, Allemagne
Principaux fournisseurs	Chine, Bahrein, France, Afrique du Sud
Secteurs d'activités dominants	Textile-habillement, produits de la mer, produits miniers, tourisme, vanille






Site officiel: www.gov.mu

Sources : OIF, The World facbook 2012, FIEDOM, WWW.xe.com











MAURICE

Informations générales

Superficie	2040 km²
Capitale	Port-Louis
Principales villes	Beau-Bassin, Rose-Hill, Vacoas, Phoenix, Curepipe
Langues officielles	Anglais
Langues parlées	Créole, français, anglais
Religions	Hindouisme (49%), christianisme (32%), islam (17%), autres (2%)

Politique

Régime	République
Fête nationale	12 mars
Président de la République	Rajkeswur Purryag (depuis le 20/07/2012)
Chef du gouvernement	Navinchandra Ramgoolam (depuis le 05/07/2005)
Chef de la diplomatie	Arvin Boolell

Population

Population totale	1 313 095
Densité	628 habitants /km²
Espérance de vie	75 ans
Moins de 15 ans	21,8%
Plus de 65 ans	7,5%
Indice de fécondité	1,78
Mortalité infantile pour 1000 naissances	11,2
Population urbaine	42%
Alphabétisation	84,4%
Usagers Internet	22,08%
Indice de développement humain	77

Économie

PIB en MDS USD	11
PIB/habitant (USD)	15 000
Monnaie	Roupie mauricienne
Valeur d'un euro (décembre 2012)	40,38
Croissance	4,2%
Inflation	6,7%
Chômage	7,8%
Agriculture	4,5%
Industrie	24%
Services	71,5%
Principaux clients	R.U, France, USA, Italie
Principaux fournisseurs	Inde, France, Afrique du Sud, Chine,
Secteurs d'activités dominants	Sucre, textile, tourisme, services financiers, construction, immobilier

SEYCHELLES

Informations générales	
Superficie	455 km²
Capitale	Victoria
Principales villes	Mahé, Praslin, La Digue
Langues officielles	Anglais, français, créole
Langues parlées	Anglais, français, créole
Religions	Catholiques (82%), anglicans (6%), autres (12%)

Politique	
Régime	République
Fête nationale	18 juin
Président de la République	James Alix Michel (depuis le 14/04/2004)
Chef du gouvernement	James Alix Michel (depuis le 14/04/2004)
Chef de la diplomatie	Jean Paul Adam

Population	
Population totale	90 024
Densité	190 habitants /km²
Espérance de vie	74 ans
Moins de 15 ans	21,9%
Plus de 65 ans	7,2%
Indice de fécondité	1,9
Mortalité infantile pour 1000 naissances	11,35
Population urbaine	55%
Alphabétisation	91,8%
Usagers Internet	35,55%
Indice de développement humain	52

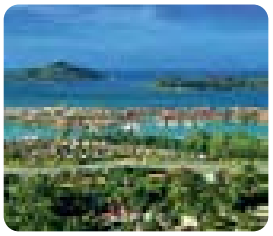
Économie	
PIB en MDS USD	1
PIB/habitant (USD)	24 700
Monnaie	Roupie seychelloise
Valeur d'un euro (décembre 2012)	17,26
Croissance	5%
Inflation	2,7%
Chômage	2%
Agriculture	2%
Industrie	18,5%
Services	79,5%
Principaux clients	R.U, France, Maurice
Principaux fournisseurs	Arabie Saoudite, Singapour, France
Secteurs d'activités dominants	Tourisme, pêche



Site officiel: www.mfa.gov.sc

Sources : OIF, The World facbook 2012, FIEDOM, WWW.xe.com






L'INDIANOCÉANIE EN PARTAGE

Au-delà de leur hétérogénéité (deux pays moins avancés - Madagascar et l'Union des Comores-, deux pays à revenu intermédiaire - les Seychelles et Maurice - et une région ultrapériphérique européenne – La Réunion-, également département d'outre-mer français), les îles représentées au sein de la Commission de l'océan Indien partagent des liens de peuplement, d'histoire, de culture. Il existe entre elles des liens indicibles, qui donnent à la région un avantage comparatif non négligeable en termes d'attractivité, de curiosité ou de confiance. Elles partagent la langue française et le multilinguisme, qui est une richesse de plus. Elles partagent l'océan Indien, et un espace maritime de 5,5 millions de km^2. Elles ont aussi en commun leur insularité, qui n'est pas sans incidence sur leur environnement et leur développement durable.

L'Indianocéanie est le terme utilisé par les scientifiques, les chercheurs, les historiens et les écrivains pour parler des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, membres de la COI. Ce terme qualifie bien l'identité et la singularité de la région, au carrefour des continents.

De quand date l'arrivée à Madagascar des premiers hommes et femmes venus de l'Asie et du Pacifique ? L'historien Hubert Deschamps parle de *« la plus belle énigme du monde »*. Quand les Bantous de l'Afrique orientale ont-ils traversé le Canal du Mozambique ? Ont-ils essaimé d'abord dans l'archipel des Comores ? Des recherches archéologiques permettront sans doute un jour de dater plus précisément l'arrivée de ces populations dans la région, ainsi que celle des Perses dans la région de Shiraz aux Comores, et des Arabes sur la côte est de Madagascar.

Plus éloignées du continent africain, Maurice, La Réunion et les Seychelles ont été longtemps désertes. Des Arabes et des Portugais y ont fait escale, mais sans s'y attarder. Les Hollandais ont débarqué sur l'île Maurice en 1598. Ils en sont partis trois décennies plus tard, laissant le champ libre aux Français qui se sont également installés sur l'île voisine, baptisée Bourbon. Plus d'un siècle plus tard, les Seychelles et Rodrigues ont été habitées, ce qui a fait dire à l'historien Bernard Grollier que « *l'océan Indien est une des dernières conquêtes de l'homme* ».

Une grande richesse de l'Indianocéanie vient du brassage des populations. Trait d'union entre les îles, l'océan indien est une aire de contact maritime très ancienne où s'est construit un espace culturel riche de rencontres et d'échanges entre les civilisations africaine, européenne, arabe et asiatique. A partir du 18ème siècle, l'esclavage et la traite négrière ont façonné le peuplement des îles. Les Européens ont fait venir de force des Africains et des Malgaches pour mettre en valeur les terres. Des métissages se sont produits et se sont ensuite multipliés sous l'effet de nouvelles vagues de peuplement. Après l'abolition de l'esclavage par l'Angleterre, puis par la France, des dizaines de milliers de travailleurs ont été recrutés sur les côtes de l'Inde à partir du milieu du 19ème siècle pour venir travailler dans les plantations de canne à sucre. La plupart sont restés. Puis sont venus des commerçants musulmans du Gujarat, des Chinois de Canton etc.

Ces apports successifs de populations ont donné lieu souvent à des métissages de langues et engendré une pluriculturalité et un multilinguisme qui sont autant de richesses communes et de portes ouvertes sur le monde.
La région est aussi un réservoir de biodiversité. La distribution géographique des îles, leur histoire géologique (dislocation du Gondwana, apparition de points chauds volcaniques) et leur isolement sont à l'origine de processus évolutifs uniques. Mais elles expliquent aussi la grande vulnérabilité de leurs écosystèmes face aux pressions humaines.

La mise en valeur des îles de l'Indianocéanie par l'homme s'est traduite par une perte brutale de la biodiversité. Les forêts tropicales primaires ont été en grande partie détruites et certaines espèces animales endémiques comme les Dodos ont complètement disparu. L'érosion de la biodiversité s'est accélérée ces dernières années sous l'effet conjugué des activités de l'homme (pollution marine et terrestre, destruction du littoral, surexploitation des ressources naturelles, développement rapide du secteur touristique, introduction d'espèces exotiques…), des phénomènes naturels (cyclones, inondations…) et du changement climatique en cours.

Aujourd'hui, la région figure parmi les 34 points chauds de la biodiversité mondiale. La conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel, qui alimente des secteurs économiques clefs comme la pêche et le tourisme, est devenue un enjeu critique pour le bien-être et l'avenir des populations de la région.

La prise de conscience de cette proximité à la fois historique, géographique et culturelle, de cette identité indianocéanique fondée en grande partie sur un patrimoine naturel et culturel unique, est récente. Elle remonte à moins d'un demi-siècle et de nombreux travaux restent encore à mener dans des domaines aussi différents que l'anthropologie, l'ethnologie, l'archéologie, la biologie, l'écologie, l'économie, la géographie, l'histoire, et la sociologie pour enrichir les connaissances.

L'insularité est aussi un marqueur fort de cette identité. La COI rassemble des îles-continent comme Madagascar, avec 592 000 km² de superficie et 20 millions d'habitants, et des îles confettis comme les Seychelles, où vivent 90 000 habitants sur 453 km². Chacune de ces îles a une personnalité bien affirmée et singulière, en raison de la combinaison unique des contextes environnementaux, sociaux, économiques et politiques. Et pourtant, au-delà de leur diversité, toutes les îles partagent un destin insulaire commun, caractérisé par l'isolement, l'étroitesse des marchés (exception faite de Madagascar), la fragilité environnementale et l'exposition aux catastrophes naturelles.

En tant qu'îles, elles ont des vulnérabilités économiques et environnementales particulières, largement démontrées et reconnues par la communauté internationale depuis le Sommet de la Terre de 1992, et récemment réaffirmées à Rio+20.

Cette identité indianocéanique (ou indianocéanité) doit être aujourd'hui davantage reconnue, valorisée, partagée et renforcée, pour devenir le socle et le tremplin du développement durable et de l'intégration de la région. Les peuples, et notamment la jeunesse, doivent s'approprier davantage l'Indianocéanie, à travers des voyages, des échanges de biens, d'idées, d'expériences. Dans un monde globalisé, les Etats membres de la COI ont intérêt à se rapprocher davantage, à mutualiser leurs moyens, pour chercher à peser davantage dans les affaires du monde.







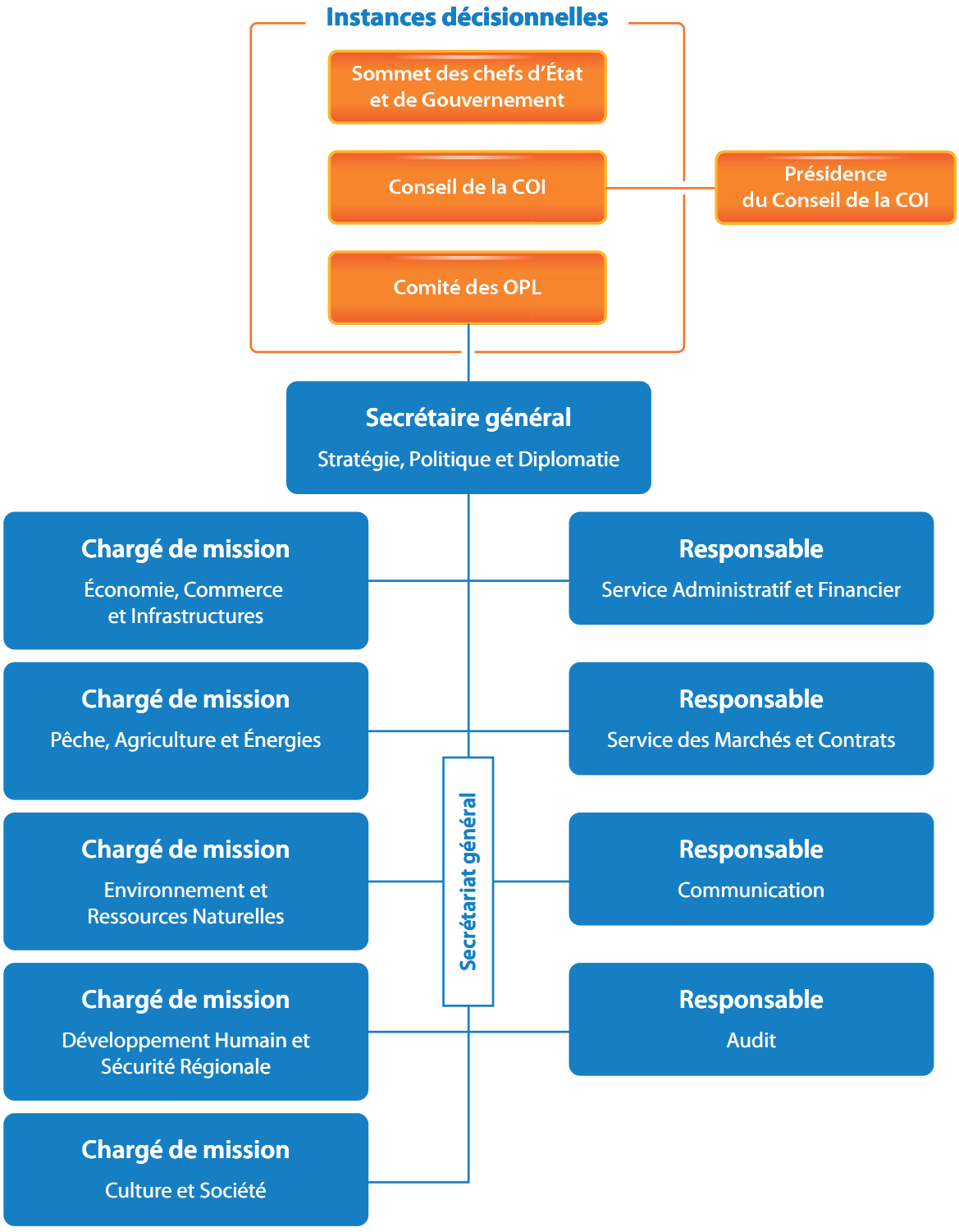




Le fonctionnement de la COI



L'ORGANIGRAMME DE LA COI



LE RÔLE DE LA COI ET LA VALEUR AJOUTÉE DE SES ACTIONS



Créée en 1982, la Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui mise sur la proximité et les liens de solidarité et de fraternité tissés entre ses îles pour bâtir des projets régionaux de développement durable, destinés à protéger les populations, améliorer leurs conditions de vie et préserver les ressources naturelles dont elles dépendent fortement.

La COI intervient à différents niveaux, tout en veillant à garantir le principe de subsidiarité, et à respecter dans ses missions les prérogatives régaliennes de ses Etats membres. Face à des crises complexes et multiples (alimentaire, sécuritaire, financière, énergétique et écologique), à la mondialisation des échanges et à des problèmes souvent communs et transfrontaliers, la COI assume plusieurs rôles clefs.

UNE PLATEFORME DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Elle permet de mutualiser les ressources et les compétences pour apporter des réponses régionales plus efficaces. Elle contribue à former et équiper des pêcheurs, des agriculteurs, des médecins, des entrepreneurs, des juristes, etc. Elle met à la disposition des Etats les outils et les informations nécessaires pour les aider à faire les meilleurs choix.

Elle facilite les collaborations multipartites entre les gouvernements, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, en faisant de plus en plus souvent appel à l'expertise régionale. Elle contribue à structurer des réseaux régionaux d'hommes et de femmes pour partager des informations, des expériences et des bonnes pratiques (femmes, chercheurs et universitaires, hauts fonctionnaires de la police, de la gendarmerie et de la magistrature, épidémiologistes…).

UN LEVIER DE L'INTÉGRATION

La COI sert de levier à l'intégration régionale de ses Etats membres, en préparant ses acteurs économiques à relever les défis de la mondialisation, et en contribuant à mieux relier ses îles. Vecteur essentiel de croissance et de réduction de la pauvreté, l'intégration régionale passe notamment par le développement des infrastructures, l'aide au commerce et un appui au secteur privé pour intensifier les échanges entre les îles, et faire de ce premier cercle d'échanges un tremplin pour séduire de plus vastes marchés.

UN PORTE-VOIX DES INTÉRÊTS INSULAIRES

Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, elle défend leurs intérêts insulaires sur la scène régionale et internationale, afin d'obtenir des mesures, des mécanismes et des financements appropriés.



L'équipe régionale des inspecteurs de pêche, un exemple réussi de coopération

L'ÉVOLUTION DE LA COI EN QUELQUES DATES

20 décembre 1982

Madagascar, Maurice et les Seychelles jettent les fondations de la Commission de l'océan Indien (Déclaration de Port-Louis).

10 janvier 1984

La COI est institutionnalisée par l'Accord de Victoria (Seychelles). Les objectifs, au départ très politiques, sont de « resserrer les liens d'amitié » et d'« établir les fondements et le cadre d'une coopération rénovée, fructueuse et durable ».

1986

Adhésion de l'Union des Comores et de la France/Réunion.

1989

Création et installation du Secrétariat général à Quatre Bornes (Maurice).



Mars 1991

1er Sommet des chefs d'État et de gouvernement (Antananarivo, Madagascar).



Conférence historique de Port-Louis du 18 au 21 décembre 1982. De droite à gauche : Jean-Claude de l'Estrac (chef de la diplomatie de Maurice), Maxime Ferrari (chef de la diplomatie des Seychelles), Harish Boodhoo (Vice Premier ministre de Maurice), Christian Rémi Richard (chef de la diplomatie de Madagascar) et Paul Bérenger (ministre des Finances de Maurice)

Milieu des années 1990

La priorité est donnée à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des ressources marines et côtières, dont les populations et les économies de ses Etats membres dépendent fortement. Le Programme régional pour l'environnement préfigure une série de grands projets axés sur l'environnement.

Décembre 1999

2ème Sommet des chefs d'État et de gouvernement (Saint-Denis de La Réunion).

Début des années 2000

La défense des intérêts insulaires dans les enceintes régionales et internationales devient le « cheval de bataille » de l'organisation.

Face aux grands défis auxquels les pays de la région sont confrontés (changement climatique, piraterie, perte de la biodiversité, diminution des resources halieutiques, etc.), la COI entend apporter des réponses adaptées à leurs spécificités et vulnérabilités insulaires, avec le soutien adéquat de la communauté internationale.

Juillet 2005

De nouvelles orientations stratégiques sont données lors du 3ème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement à Antananarivo (c.f p. 43).

Mars 2008

Les ambitions économiques sont réaffirmées au colloque de Mahé.

Depuis 2009

Un processus de restructuration et de renforcement du Secrétariat général est en cours : création de nouveaux postes, répartition des 4 axes stratégiques en 6 domaines d'interventions, mise aux normes internationales pour obtenir l'agrément de contribution, élaboration d'un plan de développement stratégique…

Juillet 2012

La COI déménage à Ebène (Maurice). Le Secrétariat général et les projets sont désormais regroupés sous un même toit.



LES AXES STRATÉGIQUES ET LES DOMAINES D'INTERVENTIONS (DI)

Axe 1

LA COOPÉRATION POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE

- **DI - 1**
 Stratégie, Politique et Diplomatie

Axe 2

LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

- **DI - 2**
 Économie, Commerce et Infrastructures
- **DI - 3**
 Pêche, Agriculture et Energies

Axe 3

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE

- **DI - 4**
 Environnement et Ressources naturelles
- **DI - 5**
 Développement humain et Sécurité régionale

Axe 4

LE RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ CULTURELLE RÉGIONALE

- **DI - 6**
 Culture et Société

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES



Comité des OPL, octobre 2012, au siège de la COI à Ebène, Maurice

Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement trace les orientations stratégiques, qui sont ensuite déclinées en objectifs et en actions par le Conseil des ministres, mises en œuvre par le Secrétariat général, et suivies par le Comité des officiers permanents de liaison (OPL).

LE SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

Temps fort du dialogue politique et diplomatique de la COI, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement marque l'engagement de ses Etats membres. Il est l'occasion de faire le bilan des actions entreprises et de fixer pour les années suivantes les orientations politiques et stratégiques de l'organisation. Depuis 1998, la décision avait été prise qu'ils se réuniraient tous les quatre ans, sous l'autorité du chef d'Etat ou de gouvernement du pays qui préside la COI. Trois sommets se sont tenus jusqu'à maintenant (1991, 1999 et 2005).

LE CONSEIL DE LA COI

Organe suprême de la Commission, il réunit une fois par an en session ordinaire les ministres des Affaires étrangères des cinq Etats membres (ou leurs représentants), pour déterminer les axes principaux des actions qui seront conduites par la COI. Il délibère sur les dossiers préparés par les OPL, avec le concours du Secrétariat général.

LA PRÉSIDENCE DE LA COI

Annuelle et tournante (par ordre alphabétique des pays membres), la présidence sert à convoquer et animer les réunions des instances de la COI, prioriser les actions et veiller à leur mise en œuvre.

La présidence représente la COI auprès des partenaires et des organisations régionales et internationales, et joue un rôle de facilitateur en cas de conflits.

LE COMITÉ DES OFFICIERS PERMANENTS DE LIAISON

Interface entre le Secrétariat général et les Etats membres, il joue un rôle d'impulsion clef des actions de la COI dans les différents pays. Composé de hauts responsables des administrations des cinq Etats membres, il se réunit deux à trois fois par an pour assurer le suivi des décisions du Conseil, passer en revue l'avancement des projets et approuver les différentes activités de la COI.

LE RÔLE CLEF DES POINTS FOCAUX NATIONAUX

Les Points focaux nationaux (PFN) sont désignés, selon un profil défini par la COI, par les OPL, après consultation des ministères sectoriels concernés :

- Un PFN est membre de droit du comité de pilotage d'un ou de plusieurs projets portés par la COI. Il apporte le bilan de l'Etat membre auprès de ses pairs. Il approuve le plan d'actions annuel et le budget, selon le devis programme. Il valide le bilan des activités.
- Il est expert technique national. Il renforce la solidité du projet. Il assure le relais dans son pays et vers l'équipe projet (identification, communication, transmission des données, identification des personnes ressources, alimentation des plateformes d'échange quand elles existent). Il joue le rôle d'ambassadeur du projet dans son pays.
- Il est référent technique auprès de l'OPL. Il rend compte à l'OPL des avancements du projet et des conclusions du comité de pilotage, transmet les données.



Les membres du Comité de pilotage du projet ISLANDS à Zanzibar les 6 et 7 Novembre 2012

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COI

Installé à Ebène et dirigé par le secrétaire général, il est l'organe exécutif de la COI et incarne la continuité de l'organisation. Il prépare les programmes et les projets émanant des décisions des instances, suit leur avancement et s'occupe de leur gestion administrative et financière. Animant une véritable plateforme de coopération régionale, le Secrétariat général assure la liaison avec les bailleurs de fonds.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nommé à la tête du Secrétariat général par le Conseil des ministres pour un mandat de quatre ans, non renouvelable, le secrétaire général est assisté dans ses fonctions par cinq chargés de mission et des directeurs de services (administratif et financier, marchés et contrats, communication, audit).

LES CHARGÉS DE MISSION

Nommés par leurs États respectifs, les chargés de mission sont responsables de l'instruction et du suivi des projets. Ils s'appuient sur un pool d'expertises, constitué des Unités de gestion des projets et des Points Focaux dans les pays membres, pour mener à bien ces projets. Depuis 2010, leurs portefeuilles d'activités ont été réorganisés par domaines d'interventions, dans le cadre du renforcement du Secrétariat général.



De gauche à droite : Léon Razaka (Pêche, Agriculture et Energies), Gilbert Andrianantoanina (Marchés et contrats), Caroline Barth (Communication), Hervé Arlandoo (Audit), Denise Azais-Vely (Développement humain et Sécurité régionale), Son Excellence Rajkeswur Purryag (président de la République de Maurice), Raj Mohabeer (Economie, Commerce et Infrastructures), Vicky Cushmajee (Service administratif et financier), Gina Bonne (Environnement et Ressources naturelles) et Fatoumia Ali Bazi (Culture et Société)

LE RENFORCEMENT DE LA COI

Le visage de la COI a radicalement changé : elle comptait cinq personnes il y a 25 ans, elle en compte aujourd'hui près d'une centaine. L'organisation connaît de profondes mutations. Des mutations dues à son portefeuille de projets qui n'a cessé de grossir et de se diversifier depuis plusieurs années. Des mutations dues aussi à l'environnement régional (Tripartite…) et international (crises, marchés émergents, réduction de l'aide internationale…) dans lequel elle évolue. Elle est appelée aujourd'hui à piloter de vastes projets d'intégration régionale, qui dépassent son aire de compétences traditionnelle, tout en continuant à promouvoir systématiquement les spécificités et les besoins insulaires de ses Etats membres, notamment au niveau des infrastructures et de la préservation des biens publics régionaux.

La mise en œuvre de tels projets structurants, susceptibles de porter les objectifs communs de coopération et de produire des résultats concrets et tangibles au bénéfice des populations de la région, passe par une gestion moderne et rationnelle de l'organisation et une plus grande cohérence dans les méthodes de travail.

Les différentes études menées (Ernst & Young 2007, STRADEVCO 2012, …) sur le système organisationnel de la COI ont souligné qu'elle ne dispose pas de moyens financiers et humains suffisants pour traiter de manière appropriée son large agenda thématique. Il est apparu nécessaire de renforcer la structure de l'organisation, tant au niveau du Secrétariat général que dans les pays membres.

Un processus a été enclenché en 2009 pour restructurer le Secrétariat général, en renforçant ses moyens de fonctionnement et en le dotant d'outils performants, afin de pouvoir coordonner les projets, dans les conditions d'efficacité, de transparence et de normalisation requises par les pays membres et les partenaires du développement. De nouvelles étapes importantes ont été franchies en 2012. Par ailleurs, une réflexion a été menée sur les moyens d'améliorer la performance de la représentation de la COI dans chaque Etat membre et des solutions ont été proposées.

UNE FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE ÉLABORÉE

Dans le cadre du processus de restructuration et de renforcement du Secrétariat général enclenché depuis 2009, et de la mise en place souhaitée d'une nouvelle gestion axée sur les résultats, la COI a décidé de se doter d'un Plan de développement stratégique (PDS) à moyen terme. Ce plan vise à donner à ses actions plus de cohérence, de lisibilité et de visibilité. Il est également utile pour mobiliser les partenaires en cohérence avec la stratégie adoptée. D'autres organisations régionales comme le COMESA ou la SADC disposent déjà de leurs plans stratégiques.

Ce Plan de développement stratégique vise à développer des programmes d'action tri-annuels évolutifs qui serviront de base à l'élaboration et à la mise en oeuvre des budgets de performance. Des outils

(indicateurs) de suivi-évaluation permettront aux populations bénéficiaires, comme aux partenaires techniques et financiers, de mieux suivre les progrès réalisés en fonction des objectifs assignés.

Le PDS de la COI pour la période 2013-2016 et un premier Plan d'actions prioritaires (PAP) pour 2013-2015 ont été présentés au Conseil de la COI et approuvés.

Vers des actions à haute valeur ajoutée

Le PDS prend en compte la double singularité de la COI, qui est à la fois la seule organisation régionale insulaire d'Afrique, et la seule organisation régionale du groupe ACP comprenant une région ultrapériphérique européenne, La Réunion (France). Cette double singularité lui confère sa raison d'être : la COI met en oeuvre des actions de coopération régionale qui répondent aux défis et aux opportunités du développement durable de l'Indianocéanie. Elle intervient là où elle présente une forte valeur ajoutée par rapport aux actions de ses Etats membres et/ou aux initiatives prises par des organisations régionales plus larges (COMESA et autres organisations membres du CIRC, SADC, Tripartite), par des institutions continentales (Union africaine) et/ou multilatérales (institutions spécialisées de l'ONU, OMC, etc.). La COI respecte ainsi, dans ses actions, les principes de coordination, de cohérence, de complémentarité et de subsidiarité. La COI a pour ambition d'accroître l'impact de ses interventions, en mettant l'accent sur la réalisation d'initiatives qui peuvent produire des résultats plus concrets et visibles au bénéfice des populations de la région.

Deux missions principales

La COI poursuit deux missions spécifiques essentielles et complémentaires :

- Elle contribue à construire un espace indianocéanique intégré de développement durable, sur la base d'une stratégie de croissance intelligente et inclusive ;
- Elle sert de vecteur privilégié à l'action collective extérieure de ses Etats membres dans leurs relations avec leurs partenaires, qu'ils appartiennent à l'Afrique orientale et australe, au continent africain ou au reste du monde, l'Indianocéanie étant située à un carrefour stratégique entre l'Asie et l'Afrique.

Une nouvelle architecture stratégique

Les objectifs fondamentaux de la COI sont ceux retenus par les hautes instances (Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, Conseil de la COI), à travers les orientations stratégiques et les programmes et projets associés à ces orientations.

Lors du Sommet d'Antananarivo du 22 juillet 2005, l'objectif de la COI a été précisé comme étant la « promotion du co-développement durable des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, dont elle défend dans les forums internationaux les spécificités écologiques, économiques et culturelles ».

Pour sa mise en œuvre, le PDS est développé selon une architecture stratégique descendante en trois niveaux sectoriels ou thématiques : Axe stratégique > Domaine d'interventions (DI) > Champ d'actions (CH). Au niveau opérationnel, c'est le programme qui constitue la nouvelle unité de référence, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats. Inscrit dans un champ d'action stratégique, chaque programme est lui-même constitué de projet(s).

Dans le PDS 2013-2016, l'architecture retient quatre axes stratégiques, six domaines d'intervention, vingt champs d'action et une trentaine de programmes. Une intervention hors axe est également retenue, qui correspond à l'objectif de renforcement et de modernisation de la COI.



Une partie du personnel de la COI entourant le président de la République de Maurice, S.E. Rajkeswur Purryag, le 20 décembre 2012, jour du 30ème anniversaire de la COI, au siège de l'organisation à Ebène, Maurice

NOUVELLE ARCHITECTURE STRATÉGIQUE

AXE STRATÉGIQUE 1

Une force politique et diplomatique insulaire bien établie

Domaine d'Intervention (DI) -1 Stabilité, Sécurité et Diplomatie
- CH 1.1 Stabilité politique et gouvernance démocratique
- CH 1.2 Sécurité maritime
- CH 1.3 Lutte contre la criminalité transnationale
- CH 1.4 Défense des intérêts des Etats insulaires

AXE STRATÉGIQUE 2

Un espace régional de croissance économique intelligente

DI-2 Espace et infrastructures économiques régionales
- CH 2.1 Négociations et accords commerciaux
- CH 2.2 Compétitivité et facilitation des affaires
- CH 2.3 Accessibilité et connectivité (Transport maritime, aérien et TIC)

DI-3 Spécialisations et pôles de croissance régionale bleue et verte
- CH 3.1 Pêche-aquaculture
- CH 3.2 Agriculture et sécurité alimentaire régionale
- CH 3.3 Tourisme
- CH 3.4 Énergies renouvelables

AXE STRATÉGIQUE 3

Un environnement insulaire et océanique commun résilient et durable

DI-4 Environnement durable et changement climatique
- CH 4.1 Biodiversité et gestion durable des ressources marines et terrestres
- CH 4.2 Gestion des risques de catastrophes naturelles
- CH 4.3 Adaptation au changement climatique

AXE STRATÉGIQUE 4

L'Indianocéanie, espace de développement humain solidaire

DI-5 Santé, Éducation et Recherche-innovation
- CH 5.1 Santé publique
- CH 5.2 Éducation, recherche-innovation

DI-6 Employabilité, mobilité et identité indianocéanique
- CH 6.1 Employabilité des jeunes et entrepreneuriat
- CH 6.2 Espace régional de circulation
- CH 6.3 Culture et médias
- CH 6.4 Genre et enfance

Des interventions prioritaires clefs pour 2013-2016

Dans l'optique d'être plus proche des populations, et d'obtenir des résultats plus visibles, la COI a décidé de prioriser, pour la période 2013-2016, trois domaines phares d'interventions qui contribueront à consolider l'Indianocéanie et à mieux la relier :

- l'accessibilité et la connectivité régionale (transport maritime, transport aérien, TIC),
- la sécurité alimentaire régionale,
- la culture et les médias (pour une télévision régionale).

Elles s'ajoutent aux interventions prioritaires à mener dans le domaine de la stabilité politique.

La COI comptera de nouveau, pour remplir sa double mission et satisfaire ses objectifs fondamentaux et domaines d'action prioritaires, sur le soutien indéfectible de ses partenaires techniques et financiers traditionnels, avec qui les liens n'ont cessé de se renforcer et de se diversifier, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide selon l'esprit de la Déclaration de Paris et des discussions de Busan.

L'AGRÉMENT DE CONTRIBUTION À L'HORIZON 2014

La COI a réalisé des progrès substantiels, dans le processus enclenché depuis 2007, pour obtenir l'agrément de contribution par l'Union européenne. Cet agrément facilitera la gestion et le suivi des projets, en permettant à la COI d'avoir ses propres procédures, en conformité avec les standards internationaux. L'organisation pourra aussi obtenir des financements hors projets sur des programmations plus thématiques, comme la mise en place d'Unités spécialisées pérennes (Economie, Santé, Genre…), et ainsi mieux relever les défis complexes auxquels elle est aujourd'hui confrontée. Pour être éligible, la COI doit respecter les principes de bonne gouvernance et mettre en place des procédures de comptabilité, d'audit, de contrôle interne et de passation de marchés (les "quatre piliers") offrant des garanties équivalentes aux standards internationalement reconnus. Sur la base des recommandations formulées par le cabinet d'audit Ernst & Young et des réflexions menées par les Etats membres, la COI a lancé un énorme chantier de restructuration et de renforcement de ses capacités.

Outre la finalisation du Budget de performance qui passe par le Plan de développement stratégique de la COI, la COI a connu d'autres avancées significatives en 2012 qui répondent aux exigences de mise à niveau de l'organisation.

Un renforcement significatif des effectifs du Secrétariat général

Les effectifs du SG-COI (pour les postes pris en charge par le budget de la COI) sont passés de 19 personnes en 2007 à 22 personnes en 2012. Ce renforcement a également été appuyé par les partenaires (UE, AFD, gouvernement de Maurice, OIF…), à travers le recrutement ou la mise à disposition de neuf personnes au SG-COI (un responsable communication, un auditeur interne, un assistant au service des marchés et contrats, deux assistants aux chargés de mission, un Volontaire du Progrès, un Volontaire international de la Francophonie et deux experts sectoriels).

La mise à niveau des textes administratifs et la création de nouveaux textes et outils

Après avoir adopté un nouveau règlement financier et de nouvelles règles de passation de marchés en octobre 2011, la COI s'est beaucoup investie en 2012 dans la mise à niveau et/ou la création de nouveaux textes et outils administratifs et financiers. On peut recenser parmi les évolutions les plus importantes :

- L'adoption du nouveau manuel de gestion des subventions octroyées par la COI pour financer soit une action contribuant à la réalisation d'un objectif faisant partie de la politique de la COI, soit le fonctionnement d'un organisme poursuivant un objectif présentant un intérêt pour la COI ou qui a un objectif faisant partie intégrante de la politique de la COI (mars 2012) ;

- La préparation du nouveau statut du personnel de la COI définissant les conditions générales d'emploi, ainsi que les droits, avantages, obligations et devoirs des membres du personnel de l'organisation ;

- La mise en place d'un système de contrôle interne pour offrir des garanties raisonnables d'efficacité et d'efficience des opérations, de fiabilité des informations financières, de conformité à la réglementation en vigueur et de protection des ressources de la COI contre les pertes, les mauvais usages et les dommages (en cours de finalisation) ;

- La préparation d'un manuel d'audit interne pour améliorer le fonctionnement, la performance et les systèmes de contrôle de l'organisation ;

- La mise aux normes internationales du système comptable de la COI par la création d'un logiciel comptable répondant aux normes comptables internationales qui facilitera les contrôles internes effectués par le personnel cadre de la COI ;

- La conception d'un système de suivi et évaluation des projets de la COI (qui sera mis en place dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement stratégique de la COI).

Le regroupement du Secrétariat général et des projets dans un même bâtiment.

L'accroissement des effectifs ne s'était pas accompagné ces dernières années d'une extension proportionnelle des bureaux. L'ex-secrétaire général Callixte d'Offay avait reçu le mandat en 2009 d'engager la réflexion avec les autorités mauriciennes, afin de reloger, sous un même toit, le Secrétariat général et l'ensemble de ses projets. Un accord de principe avait été signé à la fin de l'année 2011 avec le gouvernement mauricien pour la réinstallation du siège de la COI à la Cyber City d'Ebène, et c'est au début du mois de juillet 2012 que le Secrétariat général a emménagé dans ses nouveaux locaux. Depuis septembre, tout le personnel de la COI occupe les trois étages (3ème, 4ème et 5ème) du bâtiment Blue Tower (ex-Infinity) d'Ebène. Outre l'amélioration de la qualité de la communication entre les projets et

le Secrétariat général, ce regroupement permet surtout d'améliorer la visibilité de la COI dont le siège se situe désormais au coeur de la vie économique mauricienne.

Un échéancier pour obtenir l'agrément de contribution

Avant de procéder à l'évaluation institutionnelle, le SG-COI a lancé une mission de pré-évaluation pour mieux identifier les éventuelles actions complémentaires/supplémentaires à entreprendre afin de remplir les conditions d'éligibilité à la Convention de contribution avec les bailleurs de fonds. Cette mission a été confiée au même cabinet Ernst & Young qui suit depuis 2007 la démarche menée par la COI pour être éligible à la Convention de contribution. Ce cabinet d'audit dispose d'une expérience avérée dans l'évaluation d'autres organisations régionales (COMESA, SADC, UA, etc).

La pré-évaluation a été réalisée au sein du SG-COI sur la période allant de mi-septembre à mi-novembre 2012. Le rapport provisoire fourni par Ernst & Young montre que si la COI a beaucoup progressé dans ce domaine, elle n'est pas encore, à ce jour, conforme à toutes les exigences nécessaires à l'éligibilité à la Convention de contribution.

Une série de recommandations a été soumise afin de pallier à chaque faiblesse institutionnelle constatée et le rapport estime que la mise en oeuvre des recommandations peut se faire en 12 à 18 mois.

LES CHANTIERS DE L'AVENIR

De nouveaux postes clefs à pourvoir

Plusieurs postes jugés essentiels sont à pourvoir, afin que le Secrétariat général et les pays membres puissent assurer pleinement leur rôle et réaliser les objectifs fixés par les instances de la COI.

- **Un Directeur administratif**

 Directeur de cabinet, directeur des services ou directeur administratif, le titre n'a pas été encore retenu, mais la fonction de soutien au secrétaire général est jugée essentielle. Ce directeur des opérations, un cadre supérieur, sera recruté à un niveau équivalent à celui de chargé de mission et il sera chargé de seconder le secrétaire général dans les fonctions managériales, de lui fournir tous les outils d'aide à la décision et de s'assurer de la bonne marche de la gestion administrative du Secrétariat général. Le Secrétariat général de la COI a invité chacun de ses pays membres à proposer un candidat, selon un profil préalablement défini. Un comité composé des cadres de la COI et d'experts extérieurs sélectionnera ensuite le meilleur candidat, qui sera mis à la disposition de la COI et rémunéré par son pays, pour un mandat d'une durée de quatre ans, non renouvelable. Le Secrétariat général attend actuellement les propositions émanant des pays membres.

- **Un gestionnaire des ressources humaines**

 La COI est une organisation multiculturelle, regroupant des personnes venues d'horizons différents, qui s'est énormément étoffée en

compétences ces dernières années. Le nombre de personnes employées à la COI (Secrétariat général et projets) tourne actuellement autour de 88 (31 au Secrétariat général et 57 affectés aux projets). A cela, il faut ajouter le nombre d'experts court terme qui font des missions fréquentes à la COI dans le cadre de la mise en œuvre des différents projets. Jusque-là, la gestion des ressources humaines était confiée au service administratif et financier. Mais avec la hausse constante des effectifs, il est désormais indispensable de créer un service spécialisé chargé d'assurer l'administration des ressources humaines (droit du travail, contrat de travail, gestion des salaires, gestion des congés etc.) et leur développement (gestion des carrières et des compétences, gestion du recrutement et de l'intégration, gestion de la formation, gestion des rétributions, gestion sociale, évaluation des performances, etc.). Une expertise a été menée fin 2012 pour déterminer les objectifs et les résultats escomptés du nouveau département des ressources humaines, élaborer un plan stratégique de gestion et de développement des ressources humaines pour les trois prochaines années.

Cette mission a permis à l'issue de nombreux entretiens et d'un sondage réalisé par Internet, de faire un premier diagnostic de la gestion et du développement des ressources humaines, afin de prioriser les actions qui permettront de canaliser et d'utiliser au mieux les compétences de chacun. Cette expertise a permis d'établir une feuille de route assortie d'un échéancier sur les actions prioritaires à mener, et surtout de dégager le profil du directeur des ressources humaines qui sera recruté. Ce poste de gestionnaire des ressources humaines (de niveau équivalent à celui de chargé de mission), sera financé dans un premier temps par le Programme d'appui à l'intégration régionale – PAIR II.

- **Les autres postes à pourvoir au SG-COI**

 - Un assistant à l'auditeur interne (niveau cadre intermédiaire) ;
 - Un assistant au service des marchés et contrats (niveau cadre intermédiaire) ;
 - Un archiviste/documentaliste (niveau cadre intermédiaire) ;
 - Un comptable (niveau cadre intermédiaire) ;
 - Un assistant comptable (niveau personnel de bureau).

 Leur recrutement est en cours. Ils prendront leurs nouvelles fonctions au cours du 1er trimestre 2013.
 Compte tenu du nombre de postes affectés au Secrétariat général de la COI qui sont pris en charge par les partenaires, il est important de mener très vite une réflexion sur leur pérennisation, soit à travers l'augmentation du budget de la COI, soit à travers le détachement de fonctionnaires par les pays membres.

- **La mise en place dans chaque pays d'un responsable technique national (RTN)**

 Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR II), la COI a proposé de recruter un responsable technique national (RTN) pour chaque pays ACP membre de la COI, afin d'appuyer les OPL dans la coordination, la cohérence et la transposition des actions de

coopération et d'intégration régionale de la COI. Le recrutement des RTN (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles) est en cours.

La création d'Unités professionnelles

La COI veut créer des Unités professionnelles permanentes, pour pérenniser les actions de coopération et mettre en œuvre les stratégies régionales. Une première Unité anti-piraterie a été créée en juin 2012 et délocalisée aux Seychelles pour avoir plus d'efficacité. Elle est composée d'experts mis à disposition par les Etats membres. D'autres Unités vont être par la suite créées, notamment une Unité Economique, une Unité Santé et une Unité genre, à l'instar de ce qui se fait au sein de la Communauté du Pacifique Sud (CPS).

Par ailleurs, la COI entend mutualiser les ressources au niveau du Secrétariat général et des projets. Trois Unités (Communication, Comptabilité et Secrétariat), vont être ainsi progressivement mises en place dans les prochains mois.

L'évaluation de l'éligibilité à la Convention de contribution en 2014

Au cours de l'année 2013, le SG-COI mettra en œuvre les recommandations formulées par Ernst & Young. La procédure de sélection du cabinet qui sera en charge de l'évaluation institutionnelle sera lancée au cours du 2ème trimestre 2014 (contrat géré par la Délégation de l'Union européenne).

La révision de l'Accord de siège

Il est important de revoir l'Accord de siège de la COI qui a été signé en 1989, afin d'intégrer les changements intervenus au niveau du Secrétariat général, notamment la fonction d'ordonnateur régional des projets FED attribuée à la COI, l'emploi direct ou indirect d'assistants techniques et d'expatriés et la relocalisation du siège de la COI à Ebène.

Une meilleure implication des Etats

Les officiers permanents de liaison sont débordés par l'éventail des problèmes qu'ils sont appelés à régler. Au sein de leurs administrations respectives, ils travaillent souvent sur le suivi de la coopération avec plusieurs organisations régionales et internationales. Du coup, la COI n'est pas toujours leur priorité. La nomination d'un responsable technique susceptible de les soutenir est déjà une avancée significative. Mais il s'agit d'être encore plus ambitieux. Il est temps de transformer l'officier permanent de liaison en Bureau permanent de liaison (BPL). Il faudrait dans chaque pays un bureau qui représenterait la COI, avec une équipe dédiée qui donne de la visibilité à ses actions et qui assure une interaction continue entre les populations et la COI. Un bureau, un écriteau, un numéro de téléphone, des visages, cela permettrait déjà de rendre la COI plus visible et de la rapprocher des populations.

L'implication des pays doit se faire aussi dans le cadre d'une concertation nationale multidisciplinaire, inter-services. C'est dans cette optique qu'il est question de créer et d'organiser à terme un Conseil national de la coopération régionale chargé de veiller à la bonne cohérence et à la synergie entre les actions de coopération conduites dans les Etats membres et celles de la COI.

La COI attend beaucoup des points focaux qui travaillent dans les différents ministères des pays de la région. Jusqu'à présent, ils n'ont pas toujours été très disponibles et impliqués, car là aussi ils n'ont pas que la COI à gérer. Ce futur Conseil national de la coopération régionale pourrait réunir, au moins une fois par mois, les points focaux de la COI sous l'égide du ministre des Affaires étrangères, en collaboration avec le BPL afin d'assurer le suivi et l'évaluation des différents projets.

Ce réagencement de la maison COI nécessite un soutien encore plus agissant des Etats membres, à travers leurs contributions financières notamment, qui devront à terme augmenter substantiellement.

La COI est en chantier. Une dynamique est en train de se mettre en place. Il s'agit de coordonner l'ensemble des actions de coopération au service d'une vision stratégique partagée.



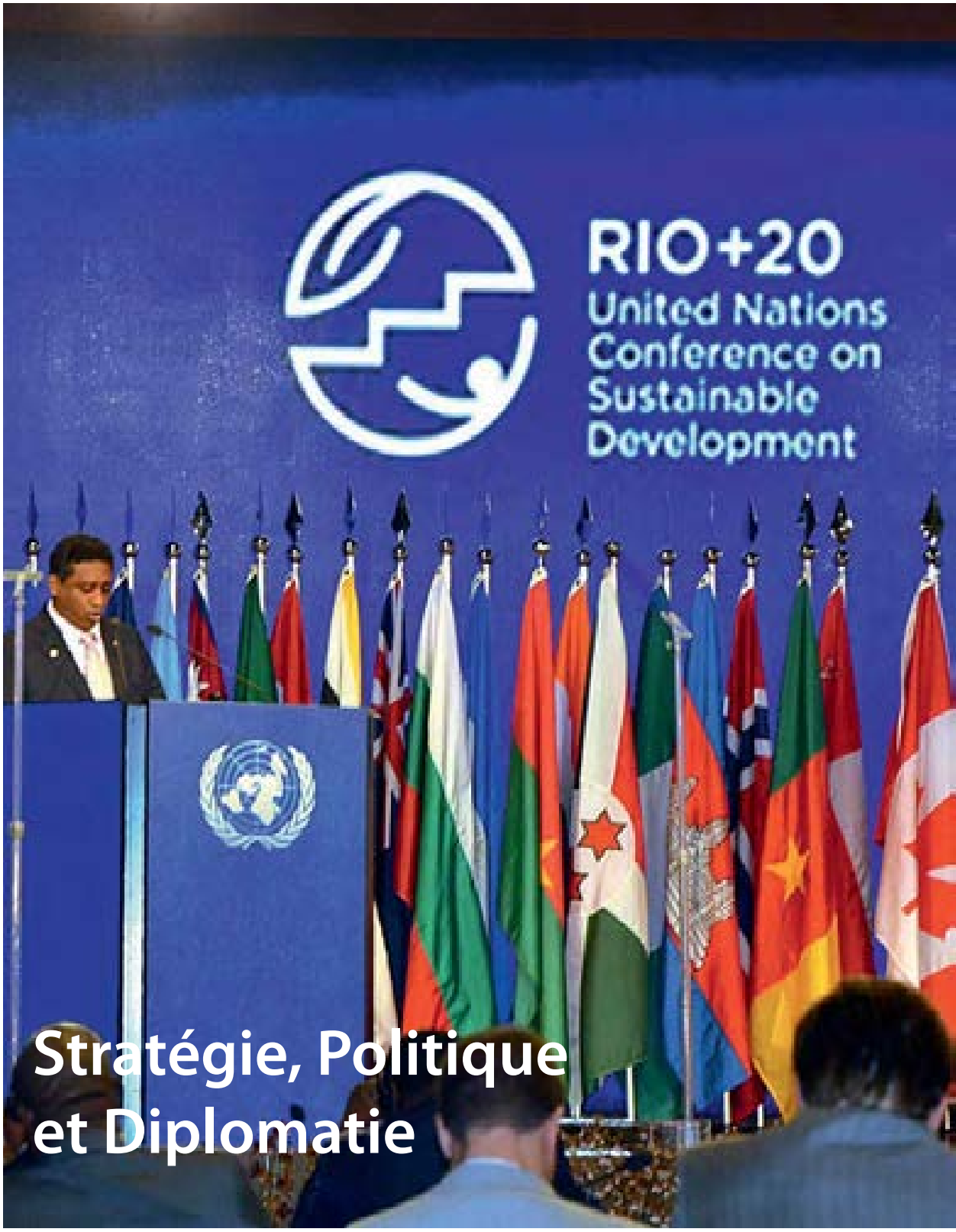
Les officiers permanents de liaison et le secrétaire général de la COI, lors du Comité des OPL d'octobre 2012.
De gauche à droite : Abdérémane Abdallah Ahmed (député et président de la Commission des Affaires étrangères des Comores), Hamadi Ahamada (ambassadeur des Comores), Nicolas d'Offay (économiste au ministère des Affaires étrangères des Seychelles), Nathalie Kubicek (OPL ajointe de la France/Réunion), Bernard Salva (directeur général adjoint du Service de la coopération régionale au Conseil régional de La Réunion), Philippe Leyssene (ambassadeur de France, délégué à la coopération régionale dans la zone océan Indien), Jeannette d'Offay (OPL des Seychelles et présidente de ce Comité), Jean Claude de l'Estrac (secrétaire général de la COI), Béatrice Mahasahy (OPL de Madagascar), Dev Phokeer (OPL de Maurice), Hodhoaer Inzouddine (OPL des Comores) et Ramesh Ghunsam (économiste au ministère des Affaires étrangères de Maurice)

Les grandes avancées



© Céline Chevrier

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Stratégie, Politique et Diplomatie

La construction de l'Indianocéanie est fondée sur une proximité (tissée par l'histoire, la géographie et la culture), le partage d'une langue (le français), mais aussi sur la promotion et la défense de valeurs communes (solidarité, fraternité, liberté…). La COI contribue à ancrer la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance dans son espace commun. Elle joue notamment un rôle de médiation et d'observation des élections, pour prévenir les crises, faciliter le règlement des conflits et maintenir la paix.

Face aux grands défis auxquels la région est confrontée (piraterie, changement climatique, perte de la biodiversité, risques sanitaires, diminution des ressources halieutiques, risques naturels…), elle organise, entre autres, une concertation politique et diplomatique soutenue, pour apporter des réponses appropriées et défendre, dans les enceintes régionales et internationales, les intérêts insulaires de ses Etats membres.

La COI intervient donc dans le domaine de la coopération politique et diplomatique à deux niveaux :

La promotion de la stabilité régionale

La défense des intérêts insulaires

Zoom sur les évolutions prévues en 2013

- Des élections sont prévues à partir du 24 juillet 2013 à Madagascar. Pour aider Madagascar à sortir rapidement de la crise et retrouver le chemin de la stabilité et de la croissance, la COI se propose de contribuer au projet d'appui au cycle électoral à Madagascar (PACEM), à hauteur d'un million de dollars, grâce aux concours financiers de Maurice, de l'Australie et de la France. Elle va par ailleurs organiser en mars dans la grande île, une table ronde des investisseurs et des bailleurs de fonds sur le thème de la sécurité alimentaire, afin de promouvoir le projet « Madagascar, grenier de l'océan Indien ». Un programme conjoint OIF/COI de sortie de crise se poursuivra aussi, avec un accompagnement spécifique dans les domaines de la communication et des médias et le déploiement d'une mission francophone d'observation des élections. La COI compte également installer un Bureau de liaison à Madagascar et mettre à disposition un diplomate seychellois, Claude Morel, pour jouer le rôle d'interface pendant la phase finale du processus électoral de sortie de crise.
- La COI apportera sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre la piraterie, à travers deux des cinq composantes du programme de sécurité maritime MASE qui démarre en 2013.
- Le réseau des parlementaires de l'océan Indien va être revitalisé. La COI entend réactiver l'Association des parlementaires des Etats membres de la COI (APCOI), en la structurant et en l'animant avec l'aide de partenaires.
- Par ailleurs, la COI a déjà commencé à préparer activement le prochain Sommet des petits Etats insulaires en développement « Samoa 2014 », crucial pour l'avenir de la région.

La promotion de la stabilité régionale

Le contexte d'intervention

Pour promouvoir la paix et la stabilité dans l'espace commun, la COI s'investit actuellement dans trois dossiers clefs :

L'accompagnement du processus de sortie de crise à Madagascar

La crise qui sévit à Madagascar depuis 2009 hypothèque l'avenir de la région toute entière et nécessite d'être réglée au plus vite. La COI s'est mobilisée dès le début de la crise pour apporter un soutien sans faille au peuple malgache. Tout en soutenant les efforts de médiation de la SADC investie dans ce rôle par l'Union africaine, la COI a largement contribué aux grandes étapes du processus de sortie de crise. Pour rappel, en 2011, la présidence mauricienne a joué un rôle déterminant dans la signature de la feuille de route. Son rôle d'organisation de proximité, amie et solidaire de Madagascar, s'est toujours imposé. Sa légitimité et sa capacité à apporter une contribution concrète et positive aux grandes étapes du processus de sortie de crise sont aujourd'hui reconnues par les autres organisations régionales, par les partenaires du développement et par les parties prenantes malgaches.

La lutte contre la piraterie maritime

La piraterie maritime qui sévit depuis six ans dans l'océan Indien est également une menace pour la stabilité et le développement de la région et un frein à toute tentative d'intégration régionale. Elle a modifié les routes maritimes, augmenté le coût du transport et elle affecte les conditions de vie des populations. 2000 personnes ont été injustement retenues en otages. La lutte contre la piraterie maritime est un défi de taille : il faut sécuriser un domaine maritime de 5,5 millions de km^2, soit deux fois la mer Méditerranée, et faire face à une véritable industrie, professionnalisée, équipée d'armes lourdes et de moyens très sophistiqués !

Grâce à la détermination des Seychelles, un des pays les plus touchés par ce fléau, la COI s'est fortement mobilisée, en partenariat avec les pays de la région et la communauté internationale. Un projet d'appui au démarrage du futur programme régional de sécurité maritime (MASE) dans la région de l'Afrique australe et orientale-Océan Indien (AfOA-OI) a été lancé en 2012 pour mettre en œuvre la stratégie régionale et le plan d'action de lutte contre la piraterie et de sécurisation maritime, adoptés par tous les pays de la région le 7 octobre 2010. Ce projet est chargé des actions les plus urgentes à mener (notamment la mise en place d'un réseau régional de points de contact sur la piraterie), afin de permettre le démarrage en 2013 du programme MASE. Le futur programme de sécurité maritime contribuera à renforcer les capacités nationales et régionales de lutte

contre la piraterie à plusieurs niveaux : les systèmes de justice criminelle pour arrêter, transférer, détenir, poursuivre et emprisonner les pirates ; la capacité de la région à réduire l'impact économique de la piraterie, en développant une collaboration entre les Unités d'intelligence financière pour combattre le blanchiment d'argent ; et l'amélioration de la coordination et des échanges d'informations dans ce domaine.

Le soutien à une démocratie représentative et participative

Le renforcement du rôle des élus, des ONG et des citoyens est capital pour consolider la démocratie et l'Etat de droit au sein de l'espace COI. Une démocratie représentative, transparente et participative peut aussi offrir un environnement propice au règlement des problèmes qui font obstacle au bien-être et à la cohésion sociale et permettre d'élaborer des politiques qui répondent vraiment aux besoins des populations. Créée en 1997, l'Association des parlementaires des Etats membres de la COI (APCOI) n'est jamais parvenue à se réunir et à se structurer autour d'un programme de coopération politique et diplomatique avec la COI. Les instances de la COI ont cependant toujours soutenu l'idée d'une mise en réseau des parlementaires et encouragé la participation d'un parlementaire dans chacune des délégations nationales au Conseil de la COI.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Union africaine, la COI souhaite préparer un futur programme « Paix et stabilité dans la région COI ». Selon les recommandations de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), ce travail devra s'effectuer avec les ONG, la société civile et les élus. La pertinence d'associer les élus aux actions de coopération politique et diplomatique et notamment aux actions de renforcement des capacités est donc réaffirmée.

Le dispositif déployé

L'accompagnement du processus de sortie de crise à Madagascar

De 2009 à 2011, la COI a obtenu le soutien de la Commission européenne (60 000€ pour une durée de huit mois), puis une partie des subventions de la France (90 000€), pour poursuivre ses actions de soutien à la sortie de crise malgache. A partir de janvier 2010, un crédit budgétaire de 150 000€ accordé par la France et géré par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a permis de poursuivre les actions communes COI/OIF (missions politiques et techniques, expertises en matière constitutionnelle et électorale). En 2011-2012, trois appuis ont été octroyés au Secrétariat général pour renforcer son rôle : une subvention de 300 000€ du ministère français des Affaires étrangères

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Rencontre historique sur l'île Desroches, aux Seychelles, les 24 et 25 juillet 2012. De gauche à droite, le chef de la diplomatie seychelloise, Jean Paul Adam, le président des Seychelles, James Michel, et le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, dialoguent avec le président de la Haute Autorité de la Transition de Madagascar, Andry Rajoelina

(en décembre 2011), un appui de 300 000 AUD de la coopération australienne et un don de 500 000 US$ du gouvernement mauricien.

La lutte contre la piraterie maritime

La COI pilote avec le soutien de l'Union européenne (2 M€) le projet d'appui au démarrage du programme régional de sécurité maritime (MASE) qui sera développé en collaboration avec les autres organisations de la région Afrique australe, orientale et océan Indien (COMESA, EAC et IGAD) et financé par l'Union européenne (37,5 M€). Une Unité anti-piraterie, basée aux Seychelles, a été mise en place en juin 2012 et regroupe désormais des experts en piraterie maritime des 5 Etats membres de la COI.

Le soutien à une démocratie représentative et participative

D'autre part, sur le volet « bonne gouvernance/appui institutionnel » de la subvention annuelle 2012 du ministère français des Affaires étrangères, un expert seychellois a pu apporter sa contribution au séminaire de sensibilisation des parlementaires sur les questions du développement durable en octobre 2012.

Les principales avancées de l'année

L'accompagnement du processus de sortie de crise à Madagascar

Des missions politiques de haut niveau

La COI a participé activement à la médiation organisée par la SADC. Les Seychelles, au titre de la Présidence de la COI, ont accueilli les deux réunions de médiation organisées par la SADC les 24 et 25 juillet 2012 et entre le 5 et le 8 août 2012. Le secrétaire général de la COI s'est rendu aux Seychelles sur invitation de la Présidence et il a rencontré les deux protagonistes de la crise, le président de la Haute Autorité de la Transition de Madagascar, Andry Rajoelina et l'ancien président Marc Ravalomanana.

Invité par la présidente de la CENI-T, le secrétaire général s'est rendu aussi à Madagascar où il a pris une part active dans la finalisation du calendrier électoral, qui a été publié le 1er août 2012. Quelques jours après, le projet de budget des élections, présenté par la présidente de la CENI-T et par les Nations unies, était approuvé par la communauté internationale

Des expertises techniques sur la faisabilité des propositions d'appuis de la COI

Le commissaire électoral de Maurice, M. Irfan A. Rahman, a évalué les besoins prioritaires de la CENI-T pouvant être pris en charge par la COI. Par ailleurs, une consultation a été mandatée par la COI pour

étudier la faisabilité des appuis attendus de la COI, notamment l'organisation d'une table ronde des investisseurs sur la sécurité alimentaire.

Des actions de formation ciblées

La COI et l'OIF ont démarré leur programme conjoint d'accompagnement du processus électoral de sortie de crise à Madagascar. Un séminaire de consolidation des acquis des journalistes malgaches a eu lieu du 11 au 13 décembre 2012 à Antananarivo. Cette formation, regroupant une vingtaine de journalistes malgaches, a porté sur les fondamentaux du journalisme et les règles éthiques. Il s'agit de faire des journalistes des acteurs clefs du processus de normalisation de la vie politique à Madagascar. Le secrétaire général de la COI et Hugo Sada, délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ont participé à la cérémonie d'ouverture.

La lutte contre la piraterie maritime

La COI a participé à plusieurs réunions

La COI a participé à des conférences des Groupes de Contact du SNU liés aux aspects juridiques, sur les sujets suivants : le recours des forces armées/agents de protections, relatif aux transferts des prisonniers ; les luttes contre les flux financiers illicites ; les travaux des « task forces » sur les rançons de la piraterie ; la mise en place d'une plateforme de partage avec les autorités nationales et le secteur privé, les rôles de l'Unité régionale RAPPICC dans la région de l'océan indien ; le système de sécurisation des informations ; l'évaluation des méthodes pratiques pour combattre la piraterie ; l'implication du secteur privé ; la sécurisation des navires dans les zones à hauts risques et la nécessité de structurer et définir les rôles des protections privées ; le renforcement des partenariats entre le secteur privé et le secteur public ; et l'activation de la coopération internationale dans le cadre des stratégies politiques de lutte contre la piraterie.



Des experts mauriciens et des formateurs de l'OIF ont animé l'atelier de sensibilisation des journalistes



Interception par l'équipe de visite de la frégate française Surcouf, en opération Atalante, de l'esquif des présumés pirates ayant attaqué le MV Jasmine le 6 janvier 2013 au large de la Somalie

La COI a créé en juin 2012 l'Unité anti-piraterie à Mahé, aux Seychelles

Première Unité projet de la COI délocalisée depuis sa création, et première à être créée dans la région d'Afrique australe et orientale-Océan Indien, l'Unité va pouvoir fonctionner au plus près de la zone où sévissent les pirates et ainsi collaborer plus étroitement avec les acteurs régionaux et internationaux de la lutte anti-piraterie, comme l'OMI, l'UNODC et INTERPOL.

La COI a organisé un 1er atelier régional de lutte contre le blanchiment de l'argent de la piraterie

La COI a réuni en octobre 2012 aux Seychelles des experts régionaux et internationaux de haut niveau pour réfléchir aux moyens concrets d'intensifier les échanges d'information sur les flux financiers issus de la piraterie. La lutte contre le blanchiment de l'argent de la piraterie est un aspect essentiel du combat

mené contre ce fléau, au même titre que l'appréhension et le jugement des pirates en mer. Elle crée un climat dissuasif pour la poursuite des attaques. Des mécanismes de coopération vont être ainsi développés entre les Etats pour saisir les avoirs illicites et accéder aux bases de données répertoriant les personnes impliquées dans les actes de piraterie. INTERPOL apportera son expertise et ses bases de données aux Etats de la région. Et l'UNODC (Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime) contribuera également au renforcement des services d'enquête financière.

Cette rencontre a permis d'intéresser et de sensibiliser plus de pays de la région à l'importance d'une meilleure information et d'un engagement plus fort pour poursuivre les chefs pirates, et identifier les transferts de fonds illicites. Le résultat sera une participation plus grande des représentants de la région dans les Groupes de Contact 2 et 5 du Système des Nations unies contre la piraterie.

La COI a élaboré le Programme MASE

La COI a élaboré et finalisé le Programme MASE, tout en assurant une bonne coordination avec les organisations régionales avoisinantes de l'Afrique australe et orientale, ainsi que les services de l'UE. Le Programme MASE sera l'outil principal de mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans la région de l'AfOA-OI.

Le soutien à une démocratie représentative et participative

La COI a participé au séminaire régional de sensibilisation des parlementaires de l'océan Indien sur les conventions régionales et internationales concernant l'environnement et le développement durable, co-organisé en décembre 2012 par l'Assemblée nationale de Maurice et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Parmi les participants, on comptait deux parlementaires des Comores, deux des Seychelles et quelques parlementaires de Maurice.

Le Secrétariat général de la COI s'est associé à cette initiative sur le plan technique, par la mise à disposition des intervenants. Cette action de renforcement des capacités sur une thématique environnementale est à dupliquer dans d'autres thématiques insulaires. A l'issue de ce séminaire, les pays et les organisateurs ont émis le souhait de faire revivre l'APCOI.

Les chantiers de l'avenir

L'accompagnement du processus de sortie de crise à Madagascar

La COI va, d'une part, poursuivre le programme conjoint programmé avec l'OIF, et d'autre part mener des actions propres conformément aux décisions de ses instances.

Une contribution au projet d'appui au cycle électoral à Madagascar (PACEM)

Grâce aux concours financiers obtenus (Maurice, Australie, France), la COI apportera une contribution d'un million de dollars au PACEM. Avec le PNUD et les autres partenaires au développement participant au PACEM, la COI tiendra ainsi ses engagements, en apportant une « assistance technique et financière dans le cadre du cycle électoral englobant les phases préélectorales, électorales et postélectorales ». Cette part contributive permettra à la COI de siéger à la table des donateurs et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route et des appuis apportés à la CENI-T. La COI souhaite ainsi appuyer plus particulièrement la CENI-T dans l'organisation des scrutins (Axe 1 du PACEM), ce qui sera précisé dans l'« Accord de participation aux coûts de tierces parties », entre la COI donatrice et le PNUD, coordinateur du PACEM.

L'organisation d'une table ronde des investisseurs

Annoncée au groupe international de contact pour Madagascar (GIC-M), en décembre 2011, l'initiative d'organiser une table ronde des investisseurs et des bailleurs de fonds en faveur de Madagascar se concrétise. Cette rencontre aura pour but de permettre au pays de regagner la confiance des investisseurs. Elle constituera un préalable à la grande conférence des donateurs prévue dans le « cadre de mise en œuvre de la feuille de route» après les élections. En août 2012, le secrétaire général a proposé de centrer cette rencontre sur la thématique de la sécurité alimentaire, afin de promouvoir le projet « Madagascar, grenier de l'océan Indien». Cette rencontre, encouragée par le comité des OPL d'octobre 2012, sera organisée au cours du premier trimestre 2013. Elle regroupera les opérateurs malgaches, les investisseurs de la région en agroalimentaire et les partenaires techniques et financiers régionaux et internationaux. Pour cela, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) a été approché pour apporter son expertise et mobiliser des fonds.



Récolte de riz à Madagascar

La poursuite du programme conjoint OIF/COI de sortie de crise

Plusieurs actions de coopération sont prévues, notamment un accompagnement spécifique dans les domaines de la communication et des médias (formations, monitoring et expertises) et le déploiement

d'une mission francophone d'observation des élections.

L'installation prochaine d'un Bureau de liaison de la COI à Madagascar

Le diplomate seychellois, Claude Morel, assurera la liaison durant la phase finale du processus électoral de sortie de crise à Madagascar.

La lutte contre la piraterie maritime

Il s'agit de structurer et de renforcer l'Unité anti-piraterie de la COI basée aux Seychelles, pour mieux mobiliser et coordonner les fonds disponibles et les programmes en cours. La COI a un rôle moteur et pilote à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre ce fléau, qui englobe aussi d'autres organisations d'Afrique orientale et australe.

Elle va notamment assurer deux des cinq composantes du programme régional de sécurité maritime MASE qui démarre en 2013. Elle contribuera à renforcer les capacités nationales et régionales d'appui à la sécurité maritime de la région (amélioration de la capacité des agences maritimes à appliquer les conventions dans la région ; amélioration des connaissances sur les activités maritimes dans la région ; évaluation des moyens existants et échanges de leçons apprises dans le domaine de la sécurité, de la recherche et des sauvetages en mer ; et enfin élaboration d'une initiative conjointe de patrouilles opérationnelles). La COI va par ailleurs contribuer à améliorer la coordination régionale et l'échange d'informations, en renforçant le cadre stratégique et le système d'échanges d'informations, et en utilisant les activités de formations du centre régional de formation de Djibouti, ainsi que d'autres possibilités de formations connexes, qui seront mises au profit de l'ensemble de la région AfOA-OI. Enfin, la COI organisera début 2013 la première réunion des points focaux, suivie de la troisième réunion ministérielle de l'AfOA-OI sur la lutte contre la piraterie. Sur la base des conclusions et des recommandations de cette réunion ministérielle, la COI organisera la première Conférence internationale sur la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre de la Stratégie révisée.

Le soutien à une démocratie représentative et participative

La COI souhaite constituer le réseau des parlementaires de l'océan Indien et mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour le rendre opérationnel. L'Association parlementaire de la Francophonie a déjà manifesté son intérêt pour appuyer cette démarche de réactivation de l'APCOI et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) a exprimé son soutien aux éventuelles actions de la COI portant sur la sensibilisation des parlementaires aux questions liées à l'environnement.



Exercice de simulation dans le cadre de la lutte anti-piraterie, aux Seychelles. Les Seychelles, pays le plus touché par ce fléau, abritent depuis juin 2012 l'Unité anti-piraterie de la COI

La défense des intérêts insulaires

Le contexte d'intervention

Seule organisation intergouvernementale africaine composée exclusivement d'îles, la COI a pour mandat de défendre les intérêts insulaires de ses Etats membres par l'adoption de positions communes dans les enceintes régionales et internationales. Pour cela, la COI mène différentes actions afin d'obtenir ou d'optimiser son statut auprès des grandes organisations et de prendre le leadership des organisations insulaires. La COI a obtenu le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) en 2006, qu'elle a commencé à opérationnaliser à travers son réseau diplomatique. Après concertation sur les dossiers de la COI, les ambassadeurs des Etats membres à New York peuvent porter la voix de la COI auprès de l'AGNU.

La COI a également obtenu un statut d'observateur auprès de la Commission de l'Union africaine (CUA) en 2011 qu'elle compte mettre à profit.

Par ailleurs, le Secrétariat général de la COI s'est vu, lors du Conseil de la COI du 6 octobre 2011, réitérer le mandat de défendre les spécificités insulaires au sein du groupe Afrique, océan Indien, Méditerranée et sud de la mer de Chine (AIMS). Depuis 2003, la COI joue le rôle de mécanisme de coordination du groupe AIMS.

Elle a apporté un soutien pendant la phase préparatoire de la Stratégie de Maurice, destinée à promouvoir le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de cette stratégie, la COI s'est occupée de coordonner le groupe AIMS, au niveau de l'évaluation des stratégies nationales et régionales. Et elle a développé une collaboration étroite avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA) pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la stratégie de Maurice dans le cadre du projet « petits Etats insulaires en développement » (ISLANDS) qu'elle a lancé en 2011, avec le soutien du 10ème FED.

La COI assure également la défense des intérêts insulaires de ses Etats membres dans les processus d'intégration régionale (Afrique Orientale, Australe et Océan Indien - AfOA-OI -, Tripartite) et globale (APE, OMC).

Le dispositif déployé

Le Secrétariat général ne dispose pas de budget spécifique dans ce domaine. Les actions entreprises sont effectuées sur les budgets des projets, lorsque la thématique des forums s'y rapporte. La subvention annuelle du ministère français des Affaires étrangères, grâce à son volet institutionnel, permet la participation du secrétaire général aux réunions régionales et internationales de haut niveau.

Des fonds de l'Union européenne (PAIR II) ont également permis la participation de délégations de la COI aux rencontres régionales et internationales.

Les principales avancées de l'année

La défense des intérêts insulaires de ses Etats membres à Rio + 20

Le plaidoyer de la COI à Rio+20, a été relayé en partie par les Seychelles (lors de l'allocution de Danny Faure, Vice président des Seychelles - pays exerçant la présidence de la COI), et distribué dans son intégralité en plénière le 21 juin 2012. Dans ce plaidoyer, la COI a réclamé un soutien accru de la communauté internationale, pour tenir compte des vulnérabilités insulaires de ses Etats membres et améliorer leur résilience écologique et économique.

En marge de la conférence, la COI a signé (à travers son projet ISLANDS) deux protocoles de collaboration avec le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) et le Centre de la communauté des Caraïbes pour le changement climatique (5C). Ces protocoles enclenchent une dynamique de coopération interrégionale qui devrait se traduire par la construction de plaidoyers communs (« La voix des PEID »), pour défendre les spécificités des PEID, notamment dans le contexte de l'architecture globale d'accès au financement de la lutte contre le changement climatique.

Des mesures concrètes de réduction des vulnérabilités des PEID préconisées

Ces propositions ont été relayées à la treizième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à Doha (Qatar), en avril 2012, par la Présidence de la COI.

Elles avaient émergé à l'issue d'une réunion d'experts internationaux de haut niveau organisée à Maurice en décembre 2011, en partenariat avec la CNUCED, organisation avec laquelle la COI travaille depuis longtemps. Parmi les mesures préconisées figurent un programme d'assistance technique pour aider les PEID à jouer intelligemment le jeu de la mondialisation.

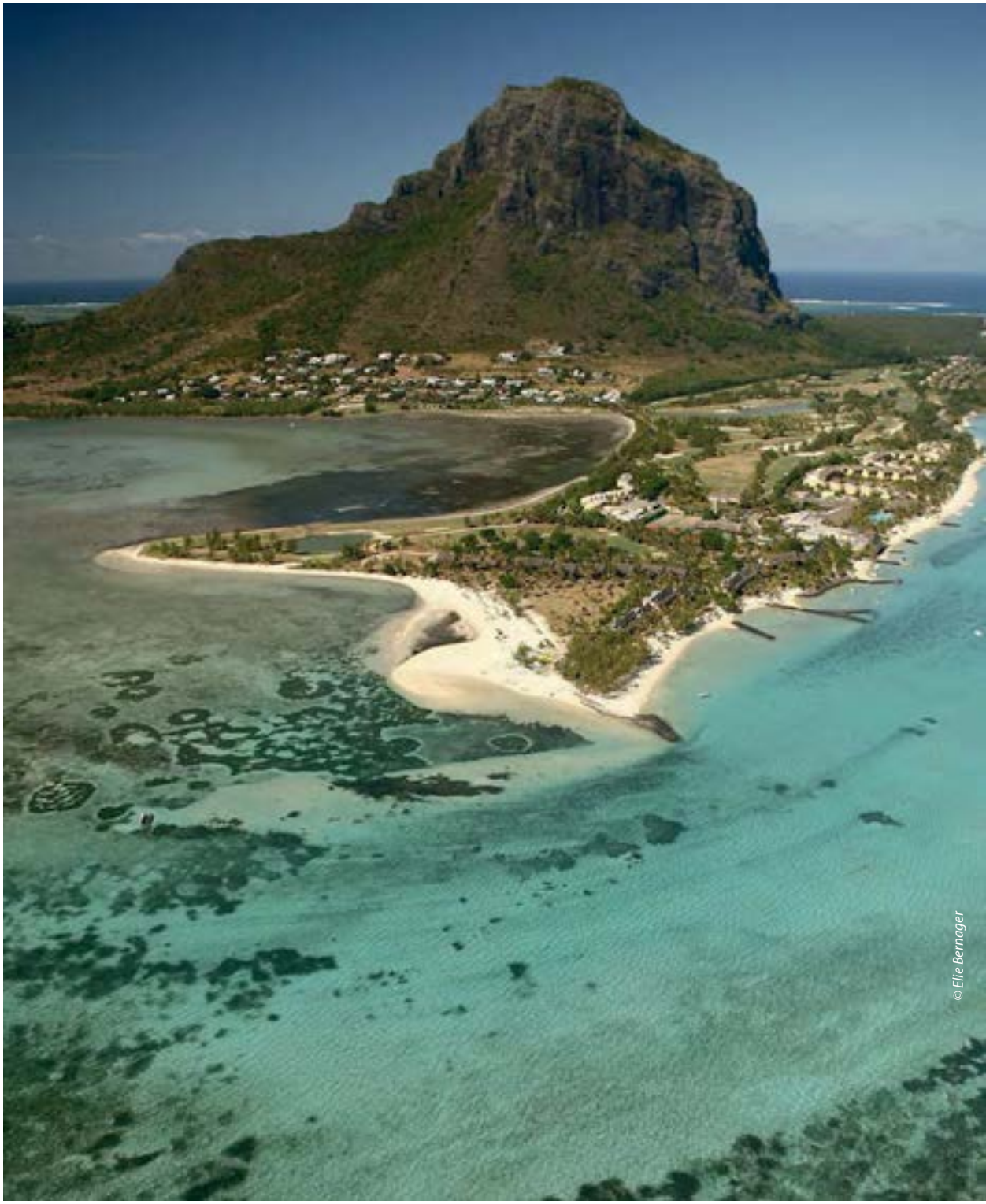
Un front commun « insulaire » au sein de la Tripartite

Le projet de zone de libre-échange Tripartite (COMESA, SADC, EAC) va créer à terme un marché commun qui regroupera 26 pays d'Afrique orientale et australe et 600 millions d'habitants. Les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont membres du COMESA et de la SADC (à l'exception des Comores). En 2012, ils ont participé à plusieurs réunions de la Tripartite, grâce au soutien de la COI.

Ces réunions ont permis de mettre en relief leurs besoins prioritaires de renforcement des capacités au niveau de la négociation et de la mise en œuvre de la zone de libre-échange, tout en faisant valoir leurs contraintes insulaires en matière d'infrastructures (pilier du processus d'intégration Tripartite), et l'importance de développer le transport maritime pour les îles.

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES

LES GRANDES AVANCÉES



© Elie Bernager

Le Morne Brabant (Maurice), classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

La COI admise dans le Comité de mise en œuvre de l'APE intérimaire

Reconnaissant le rôle important mené par la COI dans la négociation des Accords de partenariat économique (APE), les pays signataires de l'APE intérimaire de la région de l'AfOA (Seychelles, Maurice et Madagascar) et l'UE l'ont admise dans leur Comité de mise en œuvre le 19 octobre 2012. Il s'agit maintenant de développer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord intérimaire au niveau régional et de défendre une position commune auprès de l'AfOA. La COI s'est récemment engagée à supporter davantage toutes ces discussions et à mobiliser les moyens nécessaires.

Une réflexion menée sur les petites économies, l'OMC et la mondialisation

Les petites économies, a fortiori insulaires, devraient avoir droit à un traitement spécifique et différencié pour pouvoir jouer le jeu de la mondialisation, de manière plus équilibrée. Une réflexion sur les dispositions de l'OMC et la manière dont les petites économies en tirent des bénéfices a été menée en 2012.

Les chantiers de l'avenir

Les enjeux de 2013-2014 sont nombreux. La COI veut davantage faire entendre la voix de ses Etats et territoires insulaires, non seulement lors des assemblées générales des Nations unies ou des assemblées et sommets de la CUA, mais également dans les grands forums, plus particulièrement la troisième Conférence internationale des Nations unies sur les PEID prévue en 2014 à Samoa.

Les mesures concrètes de réduction des vulnérabilités des PEID relayées devant la 13ème session de la CNUCED à Doha en avril 2012 vont servir de base aux réunions préparatoires de « Samoa 2014 » qui seront organisées par le groupe AIMS en 2013. Une publication conjointe est envisagée avec la CNUCED, comme support de plaidoyer en faveur des PEID. Dans l'optique de ce grand rendez-vous, la COI entend aussi consolider le mécanisme de coordination du groupe AIMS, renforcer les liens entre l'AIMS et l'OASIS, et développer des alliances avec d'autres plateformes régionales de défense des intérêts insulaires, comme le CARIFORUM et le Forum du Pacifique.

Il s'agit également d'institutionnaliser les réunions des représentants diplomatiques auprès des Nations unies à New York, auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba et auprès de l'Union européenne à Bruxelles, afin de porter la voix de la COI dans ces assemblées. Le secrétaire général sera prochainement accrédité auprès de la Commission de l'Union africaine (CUA) en tant qu'ambassadeur non résident. Une proposition de protocole de partenariat avec la CUA dans le domaine de la Paix et de la Sécurité est actuellement étudiée par le service juridique de l'UA.

Parallèlement, la COI s'efforcera de renforcer les capacités de négociation de ses Etats membres pour faire valoir leurs contraintes insulaires dans le processus d'intégration commerciale du COMESA, de la SADC, et de l'initiative Tripartite, dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE), et au sein de l'OMC. Suite à la réflexion menée en 2012 sur les dispositions de l'OMC, la COI prévoit d'organiser en 2013 une consultation avec les petites économies de la région et d'ailleurs.

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Économie, Commerce et Infrastructures

La COI s'est donnée pour objectif de transformer ses Etats membres en Etats durablement développés, en tenant compte des vulnérabilités propres aux économies insulaires et en accélérant leur intégration régionale et globale. Etant composée de deux pays moins avancés - Madagascar et l'Union des Comores-, de deux pays à revenu intermédiaire -les Seychelles et Maurice -, et d'un pays développé - la France/Réunion -, la COI entend tirer parti de cette hétérogénéité pour renforcer les échanges inter-îles sur la base des complémentarités existantes et faire de la région un tremplin pour partir à la conquête du plus vaste monde. L'Indianocéanie est à un carrefour stratégique entre l'Asie et l'Afrique, deux régions du monde en pleine croissance.

La COI doit aussi réussir à associer davantage La Réunion, une région ultrapériphérique européenne qui peut servir de porte d'entrée vers le marché européen pour les produits de la région COI. Vecteur essentiel de croissance et de réduction de la pauvreté, l'intégration régionale passe notamment par le développement des infrastructures, l'aide au commerce et un appui au secteur privé, pour intensifier les échanges entre les îles.

La COI s'investit à trois niveaux :

L'économie

Le commerce

Les infrastructures

Zoom sur les évolutions prévues en 2013

- La réunion des investisseurs et des bailleurs de fonds à Madagascar, en mars 2013 sur la thématique de la sécurité alimentaire, pour faire de Madagascar le « grenier des îles de l'océan Indien ».
- Un coup d'accélérateur sur la question du transport .
- En avril 2013 une conférence régionale sur le transport aérien pour améliorer la desserte inter-îles.

L'économie

Le contexte d'intervention

La COI est composée exclusivement d'îles. Or, les îles, et plus particulièrement les Petits Etats insulaires en développement, sont considérées, depuis le premier Sommet de la Terre de Rio de 1992, comme un « cas particulier du point de vue de l'environnement et du développement ».

Le premier défi à relever est celui de la petite taille de leurs économies qui les oblige à viser l'intégration régionale plus large et l'intégration aux marchés mondiaux, seule à même de leur faire bénéficier des économies d'échelle et de l'intensité des flux nécessaires au décollage économique, puis à l'élévation de leur niveau de revenus. A la petite taille des économies (souvent basées sur le tourisme et/ou un nombre limité de produits d'exportation) viennent s'associer d'autres caractéristiques qui pénalisent leur dynamique de développement, comme la distance vis-à-vis des principaux marchés et l'isolement (impliquant des coûts de transport et de communication élevés), la vulnérabilité aux phénomènes naturels, la fragilité de leurs environnements, la rareté des ressources humaines et naturelles.

En janvier 2005, la stratégie de Maurice a été adoptée par les Nations unies pour favoriser le développement durable des petits Etats insulaires en développement, avec l'aide de la communauté internationale. Si cette stratégie a défini 20 champs d'intervention prioritaires, elle n'a en revanche donné que très peu de réponses concrètes. La COI participe donc, à travers son projet ISLANDS (qui concerne aussi Zanzibar), au développement de cette stratégie dans la région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien (AfOA-OI). Le projet ISLANDS contribue à mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie au niveau national, régional et international, opérationnaliser quatre projets phares pour réduire les vulnérabilités des PEID (dispositif de surveillance des récifs coralliens, mécanismes de financement des risques naturels et climatiques, stratégies nationales de développement durable, défi côtier), renforcer les capacités de la région pour identifier des soutiens complémentaires et des financements, et enfin développer et consolider les partenariats internationaux, régionaux et nationaux.

Le dispositif déployé

Le projet ISLANDS est financé par l'Union européenne à hauteur de 10 M € dans sa première phase (août 2011- septembre 2013).

Les principales avancées de l'année

Une méthodologie a été élaborée pour développer l'outil de suivi-évaluation de la stratégie de Maurice

Suite à l'Accord de contribution entre la Délégation de l'Union européenne à l'île Maurice et le Département des affaires Économiques et Sociales des Nations unies (UNDESA), ISLANDS fait partie du projet pilote d'élaboration du profil de vulnérabilité et de résilience (VRAP) des Etats insulaires. Une première réunion du groupe

technique consultatif s'est tenue en septembre 2012 à Maurice. Elle a permis de valider la méthodologie et le plan de travail proposés par l'UNDESA pour développer l'outil de suivi-évaluation de la stratégie de Maurice.

Des plateformes régionales ont été créées sur les 4 projets phares

Elles permettent une meilleure appropriation des activités du projet par les pays, des échanges de bonnes pratiques et la mobilisation des partenaires techniques et financiers.

Un renforcement des capacités est en préparation

De nombreux contacts ont été établis avec le ComSec, le PROE (SPREP en anglais) et le 5C, et avec diverses universités pour mettre en place des modules/programmes de renforcement des capacités ou des formations.

Des partenariats internationaux ont été noués

Des protocoles d'accord entre la COI, le PROE et le 5C ont été signés, en vue de la collaboration inter régions des PEID, dans le domaine large du changement climatique et en particulier des financements pour lutter contre le changement climatique. Par ailleurs, un voyage d'étude au parc marin de la grande barrière de corail en Australie a été réalisé avec un groupe composé d'experts issus des plateformes techniques, du monde de la recherche et des entités gouvernementales des pays bénéficiaires du projet ISLANDS. Il a permis d'initier des collaborations avec différents partenaires australiens et de donner toute sa dimension à la notion d'échanges de bonnes pratiques. Enfin, l'adhésion de la COI à l'Université virtuelle environnement et développement durable (UVED) permettra aux universités de la région d'accéder à de nombreuses ressources, de nouer des partenariats avec d'autres universités, et d'envisager un cours en ligne « ISLANDS » qui pourrait être financé par l'UVED.

Les chantiers de l'avenir

La période d'exécution d'ISLANDS est de très courte durée. Les résultats obtenus à ce jour sont prometteurs, mais nécessitent davantage de temps pour pouvoir être réellement effectifs sur le terrain. Une seconde phase est en cours de négociation. Elle permettra de réorienter les activités pour mieux répondre aux contextes des pays ciblés. Par ailleurs, le projet ISLANDS prépare déjà activement le sommet des PEID « Samoa 2014 », en mobilisant des organisations comme le Comsec, l'UNDESA, mais également le secteur privé et des ONG telles que Ecological Living in Action (ELIA).



Îlot Hermitage à Rodrigues

Le Commerce

Le contexte d'intervention

La conquête des marchés régionaux et internationaux passe par la construction d'un espace économique et commercial consolidé, harmonisé et structuré. Il s'agit d'intensifier les échanges, par une aide au commerce et un appui au secteur privé, pour renforcer la compétitivité des opérateurs économiques. La COI veut faire du secteur privé (et en particulier de l'UCCIOI, des femmes entrepreneurs et des jeunes entrepreneurs) le moteur du développement économique de la région.

Elle entend également soutenir l'émergence de pôles régionaux (clusters) de compétitivité, regroupant des acteurs publics et privés autour de filières porteuses à fort potentiel économique et commercial intra régional et international, comme le tourisme, les énergies renouvelables, les technologies de l'information et de la communication, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture.

La COI a décidé de faire du tourisme un secteur clef de la coopération économique et commerciale régionale et le 27ème Conseil de la COI (6 octobre 2011) a demandé l'organisation d'une conférence ministérielle sur le tourisme et le transport aérien. D'une importance majeure pour les économies insulaires de la région, le secteur du tourisme doit trouver les solutions les plus appropriées pour bénéficier d'une croissance soutenue dans les années à venir.

La région a des atouts incomparables à faire valoir pour se démarquer sur un marché hautement concurrentiel. Les pays de la COI ont une grande tradition d'accueil et d'hospitalité, et un patrimoine naturel et culturel d'une très grande richesse.

Le contexte mondial marqué par des crises économiques récurrentes et l'augmentation croissante du coût du voyage rendent la coopération régionale entre les acteurs du secteur plus que jamais nécessaire, pour promouvoir les activités touristiques et créer de nouvelles opportunités d'affaires dans la région, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres régions comme les Caraïbes.

Le dispositif déployé

La COI bénéficie d'un appui financier au processus d'intégration régionale à travers deux programmes : le Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR II), piloté par le COMESA, sur un budget global de 50 M€, avec une composante de 5 M€ gérée par la COI.

La COI bénéficie aussi du Programme d'appui au CIRC (Comité Interrégional de Coordination) à hauteur de 880 000€ sur un budget total de 11,5 M€. Une nouvelle extension de l'ordre de 2,6 M€ vient s'ajouter aux 880 000€ accordés à la COI.

Ces moyens additionnels seront utilisés pour préparer les grands projets en cours d'instruction, tels que la connectivité de la région (maritime, aérienne, numérique, audiovisuelle), la sécurité alimentaire et le tourisme.



Conférence ministérielle sur le tourisme et le transport aérien, à Saint-Denis de La Réunion, le 12 novembre 2012. De gauche à droite : Jean-Luc Marx, préfet de La Réunion, Michaël Sik Yuen, ministre du Tourisme et des loisirs de Maurice, Didier Robert, président du conseil régional de La Réunion, Jean-Paul Adam, ministre des Affaires étrangères des Seychelles, Mouhidine Rastami, ministre des PTT, de la promotion des NTIC, chargé des Transports et du Tourisme des Comores, Alain Saint Ange, ministre du Tourisme et de la Culture des Seychelles, Jean Max Rakotomanonjy, ministre du Tourisme de Madagascar et Jean-Claude de l'Estrac, sécrétaire général de la COI

Les principales avancées de l'année

Une conférence ministérielle sur le tourisme et le transport aérien à Saint Denis de La Réunion, le 12 novembre 2012

Dans le cadre d'une volonté commune de renforcement et d'accroissement du tourisme dans l'Indianocéanie, les ministres du Tourisme des pays membres de la COI se sont mis d'accord pour élaborer une stratégie régionale de coopération touristique chargée d'améliorer l'attractivité, la compétitivité et la visibilité de la zone, notamment à destination de marchés prioritaires (Chine, Inde, Europe, Afrique…), de faciliter son accessibilité (par une circulation également plus fluide entre les Etats membres), et de rechercher une synergie promotionnelle, en s'appuyant sur un marketing plus agressif (e-marketing, événementiel, site Internet…).

Il s'agit de donner à l'Indianocéanie une voix collective qui apporte une valeur ajoutée indéniable aux efforts déjà déployés par chacun des pays membres, sur les marchés touristiques où ils sont présents, et sur de nouveaux marchés qu'ils se proposent d'explorer. Le résultat attendu est une augmentation du nombre de visiteurs sur l'ensemble de la région, présentée comme une zone à multiples destinations. Cette stratégie de promotion vise à s'appuyer sur les riches complémentarités naturelles et culturelles de l'offre touristique régionale. C'est une approche collaborative qui offre la possibilité d'un « branding » capable de soutenir la compétition internationale d'une manière professionnelle et efficace, en mutualisant les moyens.

Un atelier régional pour favoriser les échanges intra régionaux, organisé fin novembre 2012, avec le soutien de l'OIF

« Comment faciliter et développer les échanges intra régionaux ?». La vingtaine de participants - des hauts représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile des Etats membres de la COI, mais aussi des responsables de l'OIF et de l'OMC- ont alimenté la réflexion sur l'essor des échanges commerciaux indianocéaniques. Ils ont identifié quatre actions prioritaires à développer dans les cinq ans à venir, autour de la préférence régionale, du partage d'expertise en matière de normes, de la sécurisation des investissements au sein de la COI (par la création d'une plateforme régionale des centres d'arbitrage), et de la mise en place d'un système d'informations centralisé pour les opérateurs économiques des Etats membres de la COI.

Les chantiers de l'avenir

La COI veut créer un environnement propice aux échanges entre les jeunes entrepreneurs et au développement de leurs initiatives entrepreneuriales. Un futur projet d'appui aux jeunes entrepreneurs va être lancé. Il pourrait être monté en partenariat avec l'Institut de la Francophonie pour l'entreprenariat.



Une industrie textile du groupe mauricien Ciel à Madagascar



© Tristan Bréville, sept. 2011

Les activités portuaires de Port-Louis (Maurice) sont en pleine expansion

Les Infrastructures

Le contexte d'intervention

Une meilleure accessibilité de la région est cruciale pour son avenir et c'est la raison pour laquelle la COI en a fait un chantier prioritaire. La COI veut contribuer à développer les infrastructures pour abaisser les coûts des transactions commerciales, améliorer la compétitivité des opérateurs économiques de la région, intensifier les échanges inter-îles. La qualité des infrastructures et la capacité de l'offre régionale sont des facteurs clefs de l'intégration économique régionale et internationale. Un des piliers de la Tripartite (COMESA, SADC et EAC) est d'ailleurs l'amélioration des infrastructures prioritaires, nécessaires pour accélérer le processus d'intégration régionale. La COI compte faciliter la mise en place d'un cadre régional d'accessibilité et de connectivité et mobiliser des financements innovants pour améliorer significativement les connectivités aériennes, maritimes, et numériques dans la région indianocéanique.

Le transport maritime

La COI regroupe près de 200 îles et îlots, très isolés et éloignés des principaux marchés internationaux. Désenclaver les îles et les relier entre elles par des transports maritimes appropriés est indispensable au développement de la région. La question du transport maritime a déjà fait l'objet de nombreuses études (étude financée par l'AFD sur la desserte maritime dans l'océan Indien, étude phare de la BAD) et de rencontres régionales (Colloque de Mahé en 2008, atelier de travail en novembre 2011).

Si Madagascar, Maurice et La Réunion sont régulièrement desservis par les longs courriers de ligne régulière en provenance d'Europe, et si Port Louis (Maurice) et Toamasina (Madagascar) sont aussi desservis par les navires de ligne régulière en provenance d'Asie, il n'existe pas de desserte régulière (cabotage régional) entre les cinq îles. Entre Madagascar (Mahajanga) et les Comores (Anjouan), des caboteurs nationaux font sporadiquement la navette pour le transport à la fois de passagers et de marchandises locales de consommation. La flotte malgache est inadaptée pour assurer le cabotage national, et les dispositifs portuaires de la région demandent à être nettement améliorés, pour permettre aux usagers de bénéficier de services plus rapides et plus compétitifs.

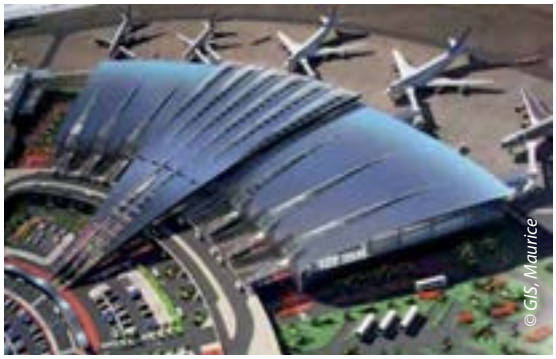
Le transport aérien

La situation du transport aérien, toujours problématique, est perçue comme un frein au développement durable et à la compétitivité de la région. Toutes les compagnies aériennes de la région sont aujourd'hui déficitaires, et les liaisons inter-îles sont soit inexistantes, soit peu fréquentes et aléatoires, et dans l'ensemble elles sont très coûteuses. Or, le transport aérien joue un rôle très important dans l'économie des pays de la COI (tourisme, transport des marchandises, etc.), pour

intensifier les échanges économiques et commerciaux entre les îles et construire l'Indianocéanie.

Déjà en 2008, lors du colloque de Mahé sur le transport aérien, les participants avaient demandé à la COI d'intervenir auprès de ses États membres pour obtenir un assouplissement des procédures d'obtention des visas d'affaires et de tourisme, et alléger les taxes existantes, afin de faciliter la circulation des personnes au sein de la région COI. Les principales conclusions et recommandations du colloque de Mahé restent toujours d'actualité. Il faut cependant pousser plus loin la réflexion et bâtir une stratégie vraiment novatrice pour les prochaines années, en favorisant les synergies entre les compagnies aériennes sur une base « gagnant-gagnant », et en promouvant plus activement la destination océan Indien.

La problématique de l'accès aérien a fait également l'objet d'analyses de la part de l'UCCIOI. Lors du Forum économique des îles de l'océan Indien de 2009, l'UCCIOI a voté une motion demandant la libéralisation de l'espace aérien régional. L'UCCIOI pense que cette libéralisation ouvrirait la voie à une vraie compétition, qui se traduirait par une baisse des prix (à la fois pour les passagers et pour le fret) et par des capacités plus adéquates.



Nouvel aéroport en construction de l'Île Maurice

Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les TIC peuvent avoir un impact significatif sur le développement socio-économique, politique, culturel et éducationnel des pays de la COI, et jouer un rôle clef dans le processus régional d'intégration économique. L'interconnexion des îles par un câble sous-marin à fibre optique est une priorité, pour réduire la fracture numérique et désenclaver les pays. Le projet SEGANET (Submarine Extended Gateway Network of the Indian Ocean), résultat d'une étude d'identification et de plusieurs échanges au niveau régional, a démarré avec la signature du protocole d'accord par les ministres et/ou représentants des pays membres le 16 décembre 2008 à Antananarivo, Madagascar. Le 25ème Conseil de la COI s'est félicité de la signature du protocole d'accord et a demandé au Secrétariat général de la COI d'accélérer sa mise en œuvre. Depuis, le Secrétariat général n'a pas pu avancer sur ce projet par manque de

moyens. La finalisation du programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR II) l'année dernière permet de redémarrer le projet qui reste toujours d'actualité.

Le dispositif déployé

C'est le même dispositif que pour le secteur du commerce.

Les principales avancées de l'année

Le transport maritime

Un atelier s'est tenu à Maurice les 10 et 11 septembre 2012 sur la mise en place d'un système de cabotage dans l'Indianocéanie. Il a réuni 64 participants, dont des experts nationaux du commerce régional et international, des représentants du transport maritime, des chambres de commerce, des autorités portuaires, des compagnies maritimes, des exportateurs, des importateurs de la région, ainsi que des partenaires de développement (l'Agence française de développement, l'Union européenne et la Banque africaine de développement).

Des constats ont été faits notamment sur la nécessité d'améliorer les conditions de la desserte (fréquence, volume, régularité, etc.) et de ne pas être tributaire de la stratégie des grands acteurs maritimes internationaux, sur le besoin de développer une réponse appropriée aux défis de la sécurité alimentaire, et sur la nécessité d'inscrire le projet de création d'une future ligne maritime régionale dans la stratégie des partenaires de la COI qui ont fait du développement des infrastructures une de leurs priorités.

La création d'une telle compagnie maritime devra se faire sur la base d'un partenariat public-privé et de mécanismes de financement innovants, tout en sachant qu'elle ne pourra trouver son équilibre financier qu'à moyen terme. Une feuille de route sur la mise en place d'un système de cabotage inter-îles a été arrêtée. Cette feuille de route recommande un engagement politique fort de la part des Etats membres, ainsi que la mise en place dans les meilleurs délais d'un comité de suivi, composé des représentants des pays membres.

La réunion du Comité des OPL d'octobre 2012, prenant note des conclusions et recommandations de l'atelier, a par ailleurs demandé au Secrétariat général d'initier des études complémentaires nécessaires. Une étude complémentaire a déjà été lancée avec l'appui du Secrétariat de la Tripartite. Le rapport de cette étude sera disponible vers février/mars 2013 et permettra l'identification des besoins en investissements infrastructurels des ports et logistiques du transport maritime dans la région.

Le Secrétariat général entamera par la suite la phase d'élaboration d'un programme régional de transport maritime, afin d'améliorer de manière significative les échanges inter-îles.

Le transport aérien

Lors de la conférence ministérielle sur le tourisme et le transport aérien qui s'est tenue à Saint-Denis de La Réunion, le 12 novembre 2012, les ministres ont soutenu l'idée de convoquer en avril 2013 une conférence régionale sur le transport aérien pour améliorer la desserte inter-îles. Cette conférence abordera aussi la problématique des taxes d'aéroport, l'harmonisation des prix des billets, la réactivation d'un pass océan Indien et des dispositifs incitatifs en direction des compagnies aériennes pour mieux desservir la région.

Les technologies de l'information et de la communication

Lors du forum économique des îles de l'océan indien qui s'est tenu à La Réunion (fin novembre 2012), l'ensemble du secteur privé a souhaité le développement d'un cluster TIC et le développement d'un plan d'action pour améliorer la connectivité régionale. Il s'agit de tisser des partenariats au niveau local, régional et international pour conquérir de nouveaux marchés, et de créer de la richesse, de la valeur ajoutée et des emplois, en utilisant l'innovation comme levier de développement. Une approche collaborative a été réclamée afin de rendre l'industrie des TIC plus compétitive et de réduire les coûts pour les utilisateurs finaux. La COI a été sollicitée pour mettre à niveau les infrastructures des pays de la COI et améliorer sensiblement l'environnement des affaires dans le domaine des TIC.

Les chantiers de l'avenir

Accélérer le projet de création d'une compagnie régionale de cabotage

Une étude juridique va être menée sur les modalités de création d'une telle compagnie, en tenant compte des différents scénarios envisageables. La COI va faire de la prospection auprès des partenaires techniques potentiels, des compagnies maritimes spécialisées dans le « Short Sea Shipping », notamment les compagnies asiatiques, et elle contribuera à mobiliser les sources de financement pour mener à bien ce projet.

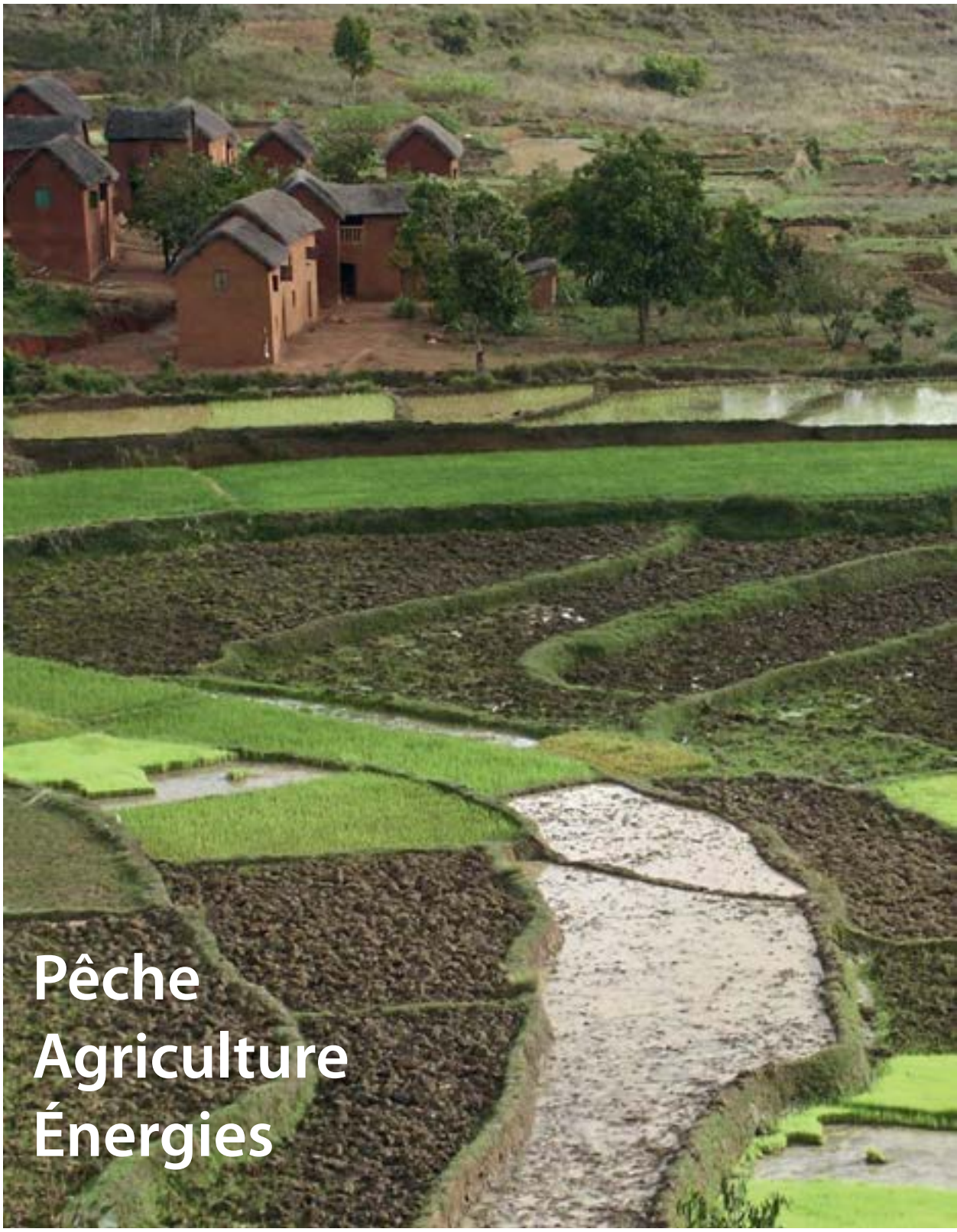
Trouver des solutions pour améliorer la desserte aérienne

Plusieurs options sont envisagées. La plus ambitieuse et la plus difficile à mettre en œuvre serait une fusion de toutes les compagnies aériennes de la région, aujourd'hui déficitaires. Ces compagnies peuvent aussi nouer des partenariats entre elles et un accord stratégique avec un unique partenaire de dimension internationale pour mieux connecter l'Indianocéanie avec l'extérieur. Pour le trafic intra régional, un projet de création d'une compagnie low-cost est également à l'étude.



Une vue de la Cybercité de Maurice

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Pêche
Agriculture
Énergies

Tributaires des importations de denrées alimentaires et de sources d'énergies fossiles, les Etats membres de la COI sont dangereusement exposés aux impacts des chocs économiques et climatiques. Anticiper ces crises passe par une politique de coopération ambitieuse, visant à assurer la sécurité alimentaire dans la région et à exploiter le potentiel considérable dont elle dispose en matière d'énergies renouvelables. A l'inverse, les vastes zones économiques exclusives des pays de la COI leur donnent accès à des ressources halieutiques en abondance. Mais dans un contexte de réduction des stocks et de perte de la biodiversité, la durabilité de ces ressources repose sur la capacité à faire adopter des pratiques de pêche responsable et à surveiller efficacement la pêche illicite sur un territoire maritime grand comme deux fois la mer Méditerranée. La COI entend donc jouer un rôle moteur dans ces trois secteurs clefs pour l'avenir de la région :

La pêche

L'agriculture

Les énergies

Zoom sur les évolutions prévues en 2013

- Une table-ronde des partenaires techniques et financiers du futur projet sur la sécurité alimentaire de la région est prévue en mars 2013 à Madagascar.
- Dans le cadre du rogramme régional de surveillance des pêches (PRSP), les 33ème et 34ème missions régionales de surveillance des pêches seront déployées dans des secteurs spécifiques au cours du 1er semestre 2013.
- La mise en opération d'un système régional de suivi par satellite des activités de pêche est prévue pour fin 2013.
- La 1er devis programme de la 1ère phase du projet SmartFish s'achèvera fin février avec le développement d'un plan d'action « Pêche et aquaculture » pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Le 2ème DP doit démarrer en mars 2013, avec la poursuite des actions de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches (en synergie avec le PRSP), des formations intensives, des projets pilotes et la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour le commerce du poisson.
- S'appuyant sur les acquis du projet IRACC (Initiative régionale agro-écologie et changement climatique), dont la durée a été étendue jusqu'en juin 2013, le Secrétariat général de la COI va préparer la mise en route d'un projet de production agricole à Madagascar pour la sécurité alimentaire de l'Indianocéanie.
- Un projet consacré au développement régional des énergies renouvelables doit démarrer au cours du 1er semestre 2013. La phase préparatoire sera assurée avec l'appui d'un consultant, qui devra entre autres analyser les règlementations nationales dans ce domaine et évaluer les agences ou les centres susceptibles d'apporter un appui technique au projet.

La pêche

Le contexte d'intervention

La pêche joue un rôle économique, social et culturel de premier plan pour les pays de la région océan Indien. L'intérêt stratégique que représente ce secteur pour les Etats membres de la COI, au regard des revenus qu'il génère et du potentiel en termes de sécurité alimentaire pour les populations de la région, est très important. Cependant, la pêche doit, entre autres, faire face à des menaces telles que la diminution des stocks et donc le fléchissement de la production et de l'approvisionnement en produits halieutiques, et la pêche illicite et elle doit améliorer l'accessibilité aux marchés.

C'est ainsi que les chefs d'Etats ou de gouvernement de la COI ont réaffirmé la nécessité d'un renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, lors du 3ème Sommet d' Antananarivo en juillet 2005. Ils ont notamment demandé l'adoption d'une politique régionale de la pêche visant une meilleure gestion de la ressource commune et une plus grande efficacité dans la lutte contre la pêche illicite, dont sont victimes tous les pays de la COI. Dans la perspective du développement de nouvelles activités économiques, cette stratégie régionale doit favoriser la gestion coordonnée, responsable et durable ainsi que la valorisation des ressources halieutiques et de l'aquaculture de la région de l'océan Indien.

Le Comité des officiers permanents de liaison d'octobre 2012 a fortement recommandé la bonne coordination des appuis des divers bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale, en vue d'assurer une bonne synergie et l'efficience des interventions.

Le dispositif déployé

Depuis 2005, avec le soutien financier de l'Union européenne (UE) et d'autres bailleurs de fonds, des projets avec une thématique pêche ou environnement ont été mis en œuvre par la COI :

- Le projet pilote de mise en place d'un système de suivi, contrôle et surveillance des grands pélagiques migrateurs, d'un montant de 5,4 M € (financement UE) ;
- Le plan régional de surveillance des pêches (PRSP), d'un montant de 12 M € (financement UE) ;
- Le programme régional de marquage des thons en partenariat avec la Commission des thons de l'océan Indien (financement UE) ;
- Le programme régional de gestion durable des zones côtières (financement UE) ;
- Le projet de réseau des aires marines protégées (financement WWF/FFEM/COI) ;
- Le projet de développement d'une autoroute maritime pour la prévention des pollutions marines (financement Banque mondiale).

De plus, comme le Secrétariat général de la COI prévoyait déjà un programme « Pêche » dans le cadre de la mise en œuvre du DSR/PIR 10ème FED, le Comité interrégional de coordination (CIRC) a identifié et soumis à l'Union européenne, en janvier 2009, un programme pour le développement de la pêche. Ce qui, par la suite, a permis la mise en œuvre du programme dénommé SmartFish par la COI, en collaboration avec l'IGAD, le COMESA et l'EAC, dans le cadre du 10ème FED.

Les principales avancées de l'année

La poursuite des missions régionales de surveillance maritime et aérienne

La signature d'une 4ème convention spécifique avec la Commission européenne (DG MARE), le 30 mars 2012, donne lieu à la poursuite des activités du Programme régional de surveillance des pêches (PRSP) sur la période 2012-2014.

Les résultats des patrouilles de surveillance des navires de pêche en 2012 confortent la pertinence et l'efficacité de ce dispositif régional. Ainsi, au cours de la 31ème mission, en septembre 2012, un navire thaïlandais a été pris en flagrant délit de pêche INN (illégale, non déclarée, non règlementée) et a été arraisonné dans la zone économique exclusive (ZEE) de Maurice. Deux mois plus tard, un patrouilleur malgache a investigué les 5 espaces maritimes des Etats membres au cours de la 32ème mission, durant laquelle un PV d'infraction a été dressé dans la ZEE de Maurice.

Toutefois, ces activités de surveillance seront réduites en 2013 à une prévision de 50 jours de patrouilles par an, soit une diminution conséquente par rapport au volume annuel de 150 à 180 jours auparavant. Cette baisse progressive du volume financé par l'Union européenne (DG Mare) doit être compensée par la montée en puissance de la composante « surveillance » du programme SmartFish, avec lequel le PRSP travaille en synergie. Les patrouilles maritimes seront appuyées par des missions aériennes.

Par ailleurs, un appel d'offres a été lancé pour la surveillance par télédétection satellitaire des navires. Cette technologie ultra moderne permet de disposer d'un rapport de détection en moins d'1h30 et s'appuie sur un outil régional, grâce à l'antenne de réception de données construite à La Réunion en 2012 (SEAS-OI).

Enfin, un projet de protocole préparé par la COI, relatif à la sécurisation des échanges de données de pêche entre ses Etats membres, est en cours de consultation auprès de ces derniers. Il doit déboucher sur la mise en place d'un système d'information régional pérenne d'ici fin 2013.



Depuis 2007, la COI a réalisé 32 missions de surveillance des pêches, 330 contrôles en mer et huit arraisonnements

Des progrès significatifs dans le domaine de la gestion durable des ressources halieutiques

La 1ère phase du programme de mise en œuvre d'une stratégie régionale des pêches pour la région d'Afrique orientale et australe et océan Indien (AFOA-OI) – intitulé SmartFish – a été étendue jusqu'en février 2013, tandis que sa 2ème phase est en cours d'élaboration.

Le projet a enregistré plusieurs avancées :

- **L'évaluation de la gouvernance et de la gestion des pêches,** y compris les activités de SCS (suivi, contrôle, surveillance) ;
- **L'évaluation des processus de mise en valeur des produits,** y compris la réduction des pertes après captures ;
- **Le renforcement des capacités** dans l'ensemble des domaines d'intervention du programme (formation, documentation) ;
- **Le développement de mécanismes de collaboration au niveau de la COI** (réunion des partenaires, réunions périodiques des directeurs des pêches, élargies à certains pays de la côte est africaine) ;
- **Le développement de stratégies COI-AfOA sur le commerce des produits halieutiques ;**

- **Le lancement d'un appel à propositions pour l'octroi de subventions en matière de SCS des pêches ;**

- **La réalisation de nombreux projets pilote.**

D'autre part, une collaboration est engagée avec la Banque mondiale pour élaborer un plan d'action stratégique sur la gestion des grands écosystèmes marins avec des composantes pêche (SWIOFP) et environnement (ASCLME).

Les chantiers de l'avenir

Le deuxième devis-programme (DP2) de SmartFish, de mars 2013 à mars 2014, sera davantage axé sur des projets pilotes. Il viendra consolider les acquis du premier DP.

La seconde phase du projet est quant à elle en cours de formulation et devra établir les bases de pérennisation des résultats.

A terme, les programmes SmartFish et PRSP, confortés par les réalisations des projets antérieurs, doivent permettre à la région d'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien de pérenniser la gestion des stocks de la ressource halieutique, afin de sécuriser le potentiel économique du secteur de la pêche et de renforcer la sécurité alimentaire dans les pays de la région. Ce faisant, ces derniers doivent être en mesure de coordonner leurs moyens d'action pour contrôler la pêche illicite, notamment grâce à la technologie satellitaire, et assurer le recours à des pratiques de pêche responsable et durable.



Au Seychelles, la culture maritime est omniprésente. La consommation de poissons par habitant est l'une des plus élevées au monde (60 kg par personne et par an)

L'agriculture

Le contexte d'intervention

Les évolutions actuelles sur les marchés alimentaires mondiaux ont de graves conséquences pour la sécurité alimentaire des pays en développement. La crise alimentaire qui a touché le continent africain début 2008 a été fortement ressentie dans les îles de l'océan Indien, notamment à cause d'un environnement défavorable (hausse des prix des produits de base) et de phénomènes climatiques dévastateurs (cyclones à Madagascar et inondations à Maurice et aux Comores).

La croissance et le développement de la région sur le long terme dépendent d'une gestion durable et efficace des ressources naturelles et de l'environnement. La sécurité alimentaire, qui représente un enjeu commercial touchant à la fois la production et la distribution, se doit d'être renforcée si la région souhaite jouir d'un développement économique durable.

Si certains pays membres de la COI dépendent massivement des importations de produits agro-alimentaires venant d'autres régions du monde (Amérique latine, Europe, Asie), d'autres ont des difficultés pour assurer leur autosuffisance, alors qu'ils disposent d'un potentiel élevé de développement agricole, susceptible d'assurer l'approvisionnement et l'autosuffisance des pays de la région océan Indien, du moins pour un certain nombre de produits.

C'est dans ce contexte que l'élaboration d'un projet pour la sécurité alimentaire des pays membres de la COI trouve pleinement sa justification, allant de pair avec le travail engagé par la COI pour faciliter le développement des échanges commerciaux intra-régionaux.

Madagascar jouit d'atouts déterminants pour développer une vocation agricole dans quasiment toutes les gammes de production, tempérée et tropicale. Lors d'un colloque sur la mondialisation et l'intégration régionale, la Grande Île a présenté une proposition de programme pour la sécurisation alimentaire de la région, qui a reçu un excellent accueil et a été validée par le Comité des officiers permanents de liaison (OPL) en mars 2008.

Une étude régionale a permis d'identifier plusieurs actions qui devront être initiées dans le cadre de la stratégie régionale de sécurité alimentaire, pour stimuler la production, augmenter la résilience de la région face aux crises mondiales et améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables.

La stratégie régionale de sécurité alimentaire comprend cinq volets :

1. la coopération régionale ;
2. la recherche-développement ;
3. la production ;
4. la commercialisation ;
5. la sécurisation en cas de catastrophes naturelles et de crises majeures dans le secteur agricole.

Le 27ème Conseil de la COI, qui s'est tenu à Maurice le 6 octobre 2011, a approuvé les cinq volets de

cette stratégie régionale. La COI a œuvré pour l'instruction d'un programme et la mobilisation financière nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie.

Le dispositif déployé

Une étude a été financée par l'Inter Governmental Authority for Development (IGAD) dans le cadre du programme REFORM (Regional food security and risk management) pour dégager une stratégie régionale de sécurité alimentaire.

Une deuxième étude, d'un montant de 9 900 €, financée par le programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR), a été menée par la COI, afin d'identifier les actions prioritaires nécessaires pour une mobilisation des parties concernées.

Le secrétaire général de la COI, depuis sa prise de fonction en juillet 2012, n'a cessé de déployer des efforts et de plaider en faveur d'une plus grande sécurisation alimentaire de la région, lors de ses visites et rencontres avec les autorités de certains pays membres. Le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA) – qui finance depuis fin 2008 le projet IRACC de la COI – a exprimé, lors d'une visite de courtoisie auprès du nouveau secrétaire général, sa volonté d'apporter un appui à la COI en matière de sécurité alimentaire.



Récolte de pommes de terre à La Marie (Maurice)

Les principales avancées de l'année

Le projet IRACC a permis de renforcer de façon significative les capacités des petits agriculteurs

L'initiative régionale agro-écologie et changement climatique (IRACC) a permis de développer des systèmes de culture plus adaptés aux effets du changement climatique et plus respectueux de l'environnement, tout en sécurisant leurs rendements et leurs revenus. Outre diverses activités de formation et de partage des savoir-faire mises en place par le projet dans le domaine de l'agro-écologie, une base de données des pratiques agro-écologiques ainsi qu'un annuaire sectoriel des acteurs dans la région ont été créés.

Le concept du projet de sécurité alimentaire a été favorablement accueilli

Ce projet a reçu un bon accueil lors de sa présentation par le Secrétariat général de la COI aux partenaires de développement (Union européenne, Banque africaine de développement, FIDA…) et au secteur privé, à l'occasion de diverses rencontres régionales, telles que le séminaire sur la desserte maritime d'octobre 2012 à Maurice et le Forum économique régional de novembre 2012 à La Réunion.

Les chantiers de l'avenir

Le Secrétariat général de la COI a fait de la sécurité alimentaire une thématique prioritaire, qui devrait être traduite en actions dans le cadre du 11ème Fonds européen de développement de l'Union européenne (FED-UE), avec l'appui d'autres partenaires techniques et financiers. Entre-temps, des actions prioritaires ainsi que l'instruction du programme seront entreprises avec les ressources du PAIR II (Programme d'appui à l'intégration régionale) et le projet d'appui du CIRC. Pour cela, il est important de commencer à mobiliser les acteurs clés de ce secteur.

Une table-ronde régionale sera organisée dans ce sens à Madagascar à la fin du mois de mars 2013, avec les autorités malgaches et les bailleurs de fonds (EU, FIDA, BAD, FAO, AFD, BM…).

Ce programme sur la sécurité alimentaire aura pour objectif d'augmenter la production agricole, notamment en riz, maïs, oignons et grains dans le moyen ouest du Vakinankaratra et le Menabe (Madagascar), ainsi que sur d'autres sites prioritaires des îles de l'Indianocéanie.

Il visera également à accroitre les exportations des produits agricoles entre les Etats membres de la COI en général et en provenance de Madagascar en particulier.



Formation en lombricompostage organisée dans le cadre du projet régional d'agro-écologie, à Madagascar

Les énergies

Le contexte d'intervention

Les Etats membres de la COI disposent d'un potentiel considérable en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Un intérêt particulier a été apporté aux énergies renouvelables dès 2007, suite à la flambée des prix du pétrole.

Le Conseil de la COI, réuni en mars 2008, avait invité le Secrétariat général à procéder à l'instruction d'un programme dans le domaine des énergies renouvelables qui serait financé dans le cadre du 10ème Fonds européen de Développement (FED). Lors de sa dernière réunion, le Conseil de la COI s'est félicité des avancées positives de l'instruction du projet « Energies renouvelables » dans le contexte de la crise énergétique mondiale, et il a invité le Secrétariat général à poursuivre les démarches pour le démarrage du projet en 2013.

Celui-ci a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'accès des Etats à des sources modernes, efficaces, fiables, diversifiées, durables et renouvelables d'énergie saine, à des prix compétitifs. Plus concrètement, le projet permettra d'amener les conditions nécessaires pour le développement, l'investissement et la gestion durable d'énergies renouvelables et d'augmenter les performances énergétiques. Les résultats recherchés sont les suivants :

- L'approbation et la mise en route d'une stratégie régionale COI focalisée sur le développement des compétences et des institutions ;
- Le développement et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation et d'un plaidoyer sur les énergies renouvelables et la performance énergétique ;
- L'amélioration de la réglementation et de l'environnement des affaires dans le domaine des énergies renouvelables, incluant la constitution de bases de données sur l'énergie solaire et éolienne ;
- Le développement des capacités des organismes gouvernementaux et des investisseurs privés à concevoir, façonner, construire et faire fonctionner des systèmes décentralisés de courant électrique et d'énergie basés sur des énergies renouvelables ;
- Le développement et la mise en œuvre de normes d'efficience et de labels dans la plupart des pays membres de la COI, (i) pour toutes les catégories de bâtiments et (ii) pour les appareils électroménagers et l'équipement, avec un impact majeur sur la consommation électrique et le pic de consommation maximum.

Le dispositif déployé

La COI prévoit de mobiliser le secteur public et privé dans la réalisation de ce projet. L'Union européenne reste le partenaire financier principal, avec un financement prévu de 15 M €. La Réunion apportera également son soutien technique et financera sa participation. Des provisions sont

mises à disposition par la Tripartite SADC-COMESA-EAC pour mobiliser un assistant junior en appui au programme.

Les principales avancées de l'année

Suite à des consultations menées avec les Etats membres de la COI et aux échanges avec l'Union européenne, celle-ci a accepté la fiche d'identification du projet, ce qui a permis de développer une fiche « action ». Une demande de financement a été soumise à l'Union européenne début 2012. Cette proposition a passé toutes les étapes d'instruction et la signature de la convention de financement est prévue pour le 1er semestre 2013. Une consultation a été également entreprise avec la partie France/Réunion, afin d'assurer sa pleine participation au projet.

Les chantiers de l'avenir

Le rapprochement initié avec le Secrétariat de la Tripartite SADC-COMESA-EAC en vue d'un démarrage rapide du projet début 2013, devra déboucher sur des actions concrètes et faire émerger des projets d'envergure sur les infrastructures, susceptibles d'être considérées parmi les projets prioritaires de la Tripartite.



Alors que le pétrole et le gaz coûtent cher aux îles de la COI, le vent, le soleil, la géothermie et la force des vagues sont largement sous-exploités. Chantier éolien et photovoltaïque à Ste Suzanne (La Réunion)

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Environnement et Ressources Naturelles

© Nils Bertrand

L'exceptionnelle richesse des écosystèmes des Etats insulaires du Sud-Ouest de l'océan Indien est un patrimoine aussi précieux que fragile, qu'il convient de préserver face aux risques que représentent la pollution, la mauvaise gestion des terres, la dispersion d'espèces invasives exotiques, ou encore l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles marines et terrestres. Le domaine d'intervention « Environnement et ressources naturelles » de la COI s'attache ainsi à apporter des réponses régionales dans les domaines suivants :

La gestion durable des ressources marines et terrestres

La lutte contre la pollution

Le suivi de l'environnement par satellite

Zoom sur les évolutions prévues en 2013

- La signature d'une convention de financement par la COI rend le projet régional de gestion de la biodiversité marine, côtière et des écosystèmes spécifiques des îles et des pays de l'Afrique orientale et australe. Le démarrage effectif de ce projet est prévu pour le deuxième semestre 2013.

- La validation technique de deux stratégies régionales :

 - l'une pour la mobilisation de fonds sur la gestion durable des terres dans les Etats membres de la COI, faisant suite à l'initiative inscrite par le partenariat établi entre la COI et le Mécanisme mondial pour la gestion des terres dans le cadre de la Convention des Nations unies pour lutter contre la désertification ;
 - et l'autre pour la conservation des écosystèmes marins et la gestion des pêcheries côtières, en partenariat avec le WWF de Madagascar.

- La signature d'une convention d'accueil, qui marquera l'opérationnalisation du Centre régional de coordination de la lutte contre la pollution marine. Etabli en Afrique du Sud, auprès de l' Autorité de sécurité maritime d'Afrique du Sud (SAMSA), ce centre desservira l'ensemble de la zone océan Indien.

- Le démarrage, au cours du 1er trimestre 2013, du projet de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA).

La gestion durable des ressources marines et terrestres

Le contexte d'intervention

Les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien subissent une dégradation accélérée des écosystèmes, qui se traduit notamment par la destruction des habitats, la surexploitation des ressources vivantes et des ressources en eau, les pollutions, la dégradation des sols et l'introduction (souvent par inadvertance) d'espèces exotiques envahissantes.

Reconnaissant la capacité limitée des pays de la région à gérer efficacement et durablement l'utilisation de la biodiversité, le Comité des OPL de 2010 a donné mandat au secrétaire général d'instruire un programme visant une gestion durable et efficace des écosystèmes. Le programme est constitué de plusieurs initiatives, parmi lesquelles le grand projet régional de gestion de la biodiversité marine, côtière et des écosystèmes spécifiques des îles, financé sous le 10ème Fonds européen de développement (FED) pour un montant de 15 M €.

Le dispositif déployé

Les partenaires financiers engagés dans ce domaine sont l'Union européenne (à travers le FED), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence française de développement (AFD). La participation de La Réunion et de ses institutions est prévue à travers le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Des partenaires techniques, tels que le Programme des Nations unies pour l'environnement (à travers la Convention de Nairobi), la Western Indian Ocean Marine Science Association (WIOMSA), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Mécanisme mondial (MM) pour la gestion durable des terres et les institutions travaillant dans ce domaine à La Réunion, seront étroitement associés à ces programmes. La recherche de synergies avec les projets de la COI et avec des initiatives de l'UNESCO, du WWF et de la Francophonie, sera également privilégiée.

Les principales avancées de l'année

Le processus de recrutement de l'assistance technique est engagé pour la mise en œuvre du « projet régional de gestion de la biodiversité marine, côtière et des écosystèmes spécifiques des îles et des pays de l'Afrique orientale et australe ».

L'étude de faisabilité est terminée concernant l'instruction d'un projet de contribution à la gestion durable et à la conservation du milieu marin dans la zone du Sud-Ouest de l'océan Indien. Le projet sera présenté au Comité de pilotage du FFEM en avril 2013.

Une étude a été menée pour la mise en place d'une stratégie de mobilisation des fonds pour la gestion durable des terres dans les Etats membres de la COI.

Les chantiers de l'avenir

La signature de la convention de financement du projet régional sur la gestion de la biodiversité a eu lieu à l'occasion du 28ème Conseil de la COI.

Le démarrage effectif, avec la mobilisation de l'équipe d'experts techniques, est planifié pour le second semestre 2013.

L'instruction du projet de contribution à la gestion durable et à la conservation du milieu marin dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien est en cours auprès du FFEM.

Ce projet du Fonds français pour l'environnement mondial sera complémentaire du projet régional de gestion de la biodiversité et se focalisera sur les partages de compétences et les échanges de bonnes pratiques, en appuyant des actions pilotes sur des sites marins prioritaires identifiés au sein des Etats membres de la COI.

Une étude de faisabilité est prévue cette année afin d'instruire un autre projet portant sur la restauration des écosystèmes des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien.

Cette initiative vise à promouvoir la restauration écologique de sites de l'océan Indien précieux pour leur biodiversité terrestre, à travers des



Surveillance de l'état de santé des récifs coralliens

projets pilotes, en mobilisant les fonds des secteurs privé et public et des organisations non gouvernementales dans le cadre d'un partenariat à long terme pour la gestion de l'environnement.

Cette étude de faisabilité devrait être financée par l'Agence française de développement. Ce projet viendra en complément d'un projet financé par l'Union européenne et coordonné par l'Union de conservation de la nature et de ses ressources (UICN) qui porte sur la gestion et la lutte contre la dispersion des espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes insulaires.

Deux documents importants requièrent une validation technique en 2013 :

- La stratégie régionale de mobilisation de fonds pour la gestion durable des terres dans les Etats membres de la COI.

- La stratégie régionale pour la conservation des écosystèmes marins et de la gestion des pêcheries côtières en partenariat avec le WWF de Madagascar.

L'initiative sur l'éducation à l'environnement et le développement durable va se poursuivre autour de deux volets :

- La préservation et la valorisation des connaissances traditionnelles sur les plantes aromatiques et médicinales dans les Etats membres de la COI, en partenariat avec l'UNESCO.

 Cette initiative fait suite à un atelier organisé par l'UNESCO en avril 2011, au cours duquel la COI a présenté les travaux antérieurs réalisés par un de ses anciens projets sur la thématique citée ainsi que ses activités dans le domaine de la coopération universitaire et de recherche. Un deuxième atelier régional organisé par l'UNESCO dans ce même domaine des plantes aromatiques et médicinales est prévu aux Seychelles début février 2013.

- L'intégration de l'éducation au développement durable dans les secteurs formel et informel de l'éducation, en partenariat avec l'Association de développement de l'éducation en Afrique (ADEA).

 La COI a participé à un atelier organisé par l'ADEA à Maurice fin novembre 2012, au cours duquel une présentation des actions du Secrétariat général dans le domaine de l'éducation à l'environnement et le développement durable a été faite.

 L'ADEA, qui travaille en étroite collaboration avec l'UNESCO, a exprimé son souhait d'établir un partenariat avec le Secrétariat général.

 Des échanges avec l'ADEA sont à envisager pour concrétiser ce partenariat dans le domaine de l'éducation à l'environnement et le développement durable.



Madagascar abrite l'une des biodiversités les plus riches au monde. Un patrimoine naturel exceptionnel à protéger

La lutte contre la pollution

Le contexte d'intervention

Depuis les années 2000, la COI s'est engagée collectivement à lutter contre la pollution marine. Les Etats membres ont bénéficié de deux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à travers la Banque mondiale, parmi lesquels le projet de développement des voies maritimes et de prévention de la pollution marine qui s'est achevé fin 2012. Ce dernier a été mis en œuvre conjointement depuis 2008 par l'Autorité de sécurité maritime de l'Afrique du Sud (SAMSA) et le Secrétariat de la COI.

Il a eu pour objectifs, à moyen et long terme, de réduire les risques de pollution de l'environnement provenant des navires (tels que les marées noires dues à des échouages et les déversements illégaux de ballast et d'eaux de cale), et de renforcer la capacité des pays à répondre aux situations d'urgence liées aux déversements de produits pétroliers ou chimiques dans la région.

Entré en vigueur en 2011, cet accord a été signé par huit pays bénéficiaires (Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles et Tanzanie).

Si les réalisations de ce projet sont nombreuses, il reste toutefois à opérationnaliser le Centre régional de coordination de la lutte contre la pollution marine, en Afrique du Sud. Le processus de son installation progresse et la signature de l'accord d'accueil de ce centre doit avoir lieu dans le courant de l'année 2013.

Le dispositif déployé

Le partenaire financier est le Fonds pour l'environnement mondial, à travers la Banque mondiale (11 millions US$).

Les partenaires techniques du projet comprennent notamment l'Autorité de sécurité maritime d'Afrique du Sud (SAMSA), l'Organisation maritime internationale (OMI), le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) et le service des affaires maritimes de La Réunion. Les Etats membres ont contribué au projet par la mise à disposition d'un coordinateur national, ainsi que par les facilités nécessaires à la bonne exécution et au suivi du projet au niveau national. La COI y a contribué à travers le fonctionnement de son Secrétariat et les activités menées par d'autres projets de l'organisation.

Les principales avancées de l'année

Un renforcement des capacités

Des formations ont été dispensées en matière de lutte contre la pollution marine et juridiques afin de mieux comprendre les instruments légaux (conventions et protocoles) relatifs à la pollution marine et aux substances potentiellement dangereuses et nocives. Et il y a eu aussi une formation d'inspecteurs pour contrôler l'état des navires au port.

La fourniture d'équipements et d'outils de lutte contre la pollution marine

Il y a eu la mise en place d'une stratégie nationale d'application des dispersants, un plan national de lutte contre les substances nocives et potentiellement dangereuses, des mises à niveau des plans de lutte contre la pollution marine, la réalisation de cartes sur les zones sensibles de l'environnement marin, et des méthodologies harmonisées et appropriées pour l'évaluation économique des écosystèmes. Par ailleurs des équipements de lutte contre la pollution marine ont été mis à disposition des Comores et de Maurice pour améliorer la navigation et la communication.

Un accord de coopération a été signé par les pays bénéficiaires

L'Union des Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, la Tanzanie, les Seychelles, la France/Réunion et l'Afrique du Sud ont signé cet accord pour répondre à l'urgence en cas de catastrophes liées au déversement des hydrocarbures en mer.

Les chantiers de l'avenir

A l'issue du projet, fin 2012, diverses recommandations ont été formulées à l'attention du Secrétariat général de la COI, qui concernent notamment les besoins complémentaires des pays bénéficiaires, en termes de formations et de renouvellement des équipements fournis.

L'opérationnalisation du Centre régional de coordination en matière de lutte contre la pollution marine devrait être effective, suite à la signature de la convention d'accueil entre le SAMSA et le gouvernement de l'Afrique du Sud.

Sur une initiative de la France/Réunion, la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution marine pourrait bénéficier à l'avenir des outils de télédétection par satellite désormais disponibles à La Réunion. Les pays bénéficiaires, qui ont accueilli favorablement cette approche, se sont déjà mis d'accord sur le partage d'informations entre les centres nationaux.

Enfin, dans le but de veiller à une bonne mise en œuvre de l'accord régional de coopération pour répondre à l'urgence en cas de catastrophes liées au déversement d'hydrocarbures en mer, un éventuel accord tripartite entre le SAMSA, le Secrétariat de la Convention de Nairobi et la COI reste à envisager.



© S. Brajeul-Acclimate, COI

Boucan Canot, l'une des plus belles plages de La Réunion, polluée après que les ravines se soient déversées dans l'océan Indien

Le suivi de l'environnement par satellite

Le contexte d'intervention

Les images satellitaires et les technologies d'observation de la terre permettent aujourd'hui de surveiller l'environnement, de promouvoir une gestion durable des ressources marines et terrestres, d'aménager les territoires, d'observer le climat dans le cadre de la météorologie, de prévenir et de mieux gérer les catastrophes, ainsi que la sécurité des populations.

Ces applications sont largement utilisées en Europe, en Amérique, en Asie et dans une moindre mesure en Afrique subsaharienne. Depuis 2006, l'Union africaine (UA) a intégré, dans son axe de coopération avec l'Union européenne, une composante sur le développement des technologies spatiales et le suivi de l'environnement et de la sécurité en Afrique. Le but de cette coopération est de permettre aux Etats africains d'avoir un meilleur accès aux données d'observation de la terre, qui sont des outils contribuant au processus décisionnel pour un développement durable.

Face aux défis et opportunités que cette technologie offre, les Etats membres de l'UA ont reconnu l'importance de la science et de la technologie dans le secteur du développement et ont également proposé la création d'une agence spatiale africaine.

L'accès et l'utilisation des données satellitaires en Afrique est en train d'évoluer. 47 pays africains, incluant les Etats membres de la COI, ont aujourd'hui accès à ces données et les utilisent dans des secteurs de développement à différentes échelles.

A ce jour, les pays de la COI bénéficient de cette technologie dans les secteurs de l'environnement et de la pêche, à travers les initiatives menées par l'UA (GMES et Afrique) et deux projets financés par le Fonds européen de développement (FED) : « Suivi de l'environnement pour un développement durable en Afrique » (AMESD) et le nouveau projet « Surveillance de l'environnement et sécurité en Afrique » (Monitoring for Environment and Security in Africa, MESA).

MESA, dans le sillage d'AMESD, pourra s'appuyer sur les acquis de ce dernier. Parmi les domaines auxquels il pourra apporter une valeur ajoutée, figurent le contrôle du niveau des eaux et du débit des principaux cours d'eau utilisés pour le transport commercial, des informations sur le cycle de l'eau pour soutenir l'agriculture (meilleure période de plantation, amélioration du rendement des récoltes, etc.), des mises en garde contre les risques d'inondation, le contrôle de l'évolution des zones de parcours à des fins de gestion du bétail, le suivi de l'épuisement et/ou de la détérioration des sols et des ressources forestières, le contrôle de la pollution marine, des ressources de pêche et de l'érosion côtière, etc.

Le dispositif déployé

Le projet AMESD est un projet panafricain, concernant 47 pays de l'Afrique sub-saharienne, financé par l'Union européenne (9ème FED – 21 M €). L'Union africaine assure le pilotage du projet pour

le compte de cinq communautés économiques africaines (CEDEAO, SADC, IGAD, CEMAC, COI). La COI est membre du comité de pilotage, au même titre que les autres régions économiques.

Une composante régionale du projet (pour la région COI) concerne le développement de services opérationnels pour le suivi de l'environnement marin, des pêches et des ressources marines et côtières. Les activités correspondantes sont mises en œuvre par l'Institut océanographique de Maurice (MOI), à travers une convention de subvention signée avec l'Union africaine.

Plusieurs partenaires dans les pays (pays membres de la COI, Kenya, Mozambique, Tanzanie, Cap Vert et Sao Tome et Principe) sont associés aux activités du projet et bénéficient d'équipements (stations de réception satellitaire...) et de formations. Il s'agit essentiellement des départements de la pêche, de l'environnement et des services météorologiques. Les universités, services portuaires et garde-côtes seront prochainement associés.

En ce qui concerne La Réunion, les principaux acteurs concernés sont la Direction régionale des affaires maritimes (DRAM), le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS Réunion), ainsi que le service responsable de l'antenne SEAS-OI (Surveillance de l'environnement assistée par satellite dans l'océan Indien).



Station de réception par satellite livrée à Madagascar

Les principales avancées de l'année

Arrivé au terme de son parcours en 2012, le projet AMESD a porté principalement sur la sensibilisation des décideurs, la mise en œuvre des services offerts par le projet et la finalisation de projets pilotes.

Après quatre années d'activités, tous les pays bénéficiaires de la région ont :

- **des stations de réception par satellite désormais opérationnelles ;**

- **des stations de réception et de distribution des données** (dénommées e-stations) sur la température de surface de la mer, la concentration de chlorophylle etc. ;

- **des cartes régionales des températures de la surface de la mer**, de la concentration de chlorophylle, de la hauteur des vagues et de la vitesse des vents.

Elles ont par ailleurs bénéficié de nombreuses formations organisées par le projet et d'un renouvellement de matériels météorologiques.

En mars 2012, la convention de financement du projet MESA a été signée, autorisant un démarrage du projet début 2013.

Les chantiers de l'avenir

Le projet MESA, qui démarre au cours du premier trimestre 2013, contribuera à évaluer un large éventail de changements sur le plan de la qualité de l'environnement et de la sécurité alimentaire, en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes liés aux changements climatiques. À cet égard, les services d'information du projet apporteront des contributions essentielles aux initiatives développées dans le cadre du partenariat conjoint UE-Afrique sur le changement climatique et l'environnement.

Un accord de subvention devrait être signé mi-2013 en faveur du MOI

Cet accord portera sur la mise en œuvre des actions portant sur la gestion des ressources marines et côtières dans la région de l'océan Indien.

De nouveaux services pourraient aussi être développés

Des services pourraient être offerts, tels que la surveillance de la dégradation des zones côtières et le suivi de la pollution marine, ou encore des applications dans le secteur de la pêche et de l'agriculture que l'antenne SEAS OI à La Réunion serait en mesure de proposer.

Cette technologie continue de jour en jour à devenir plus performante grâce à des images à haute résolution.

Du point de vue technique, vu l'avantage qu'offre cette technologie pour le suivi de l'état de l'environnement, il y a de forts besoins exprimés pour élargir le champ d'application de ces données dans les autres secteurs socioéconomiques. Toutefois, il a été constaté que très peu de pays africains - les Etats membres de la COI inclus - ont des politiques, des stratégies ou des lignes directrices permettant l'application et l'usage de cette technologie, alors qu'ils sont pleinement engagés dans les projets de l'Union africaine.

Dans le but de permettre une meilleure exploitation de ces outils et d'assurer leur application dans d'autres secteurs, et pour faciliter la planification et la prise des décisions, il s'avère important que les pays de la COI mènent une réflexion sur la mise en place d'une ligne de conduite dans ce domaine.



La station SEAS-OI (Surveillance de l'environnement assistée par satellite) à La Réunion

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Développement Humain et Sécurité Régionale

Photo Vincent Porphyre © Cirad, 2012

L'objectif global du domaine d'intervention « Développement humain et Sécurité régionale » est de protéger les populations et d'améliorer leur cadre de vie, en favorisant le développement durable et l'intégration régionale. Dans cette optique, la COI s'attache à réduire les impacts humains, économiques et sociaux des risques transfrontaliers (risques naturels, épidémiologiques, sanitaires et sécuritaires) et à valoriser la recherche et l'innovation dans son espace régional.

Ses objectifs sont déclinés en quatre programmes :

- La veille sanitaire et la riposte en cas d'épidémies
- La gestion des risques naturels et des catastrophes
- La lutte contre la criminalité transfrontalière
- La recherche-innovation

Zoom sur les évolutions prévues en 2013

- Durant le premier trimestre 2013, la COI et l'AFD signeront une convention de financement d'un projet de veille sanitaire de 6 M € pour institutionnaliser et pérenniser, à l'horizon 2017, le réseau régional de surveillance des épidémies et de gestion des alertes de la COI. Un forum international « Veille sanitaire et réponse en territoires insulaires » regroupant plus de 300 spécialistes, sera co-organisé par la COI et l'Agence de santé de l'océan Indien (ARS-OI), en juin 2013 ;

- Le programme « Aménagement du territoire et gestion des risques naturels » de la COI a reçu l'appui et le soutien de nombreux partenaires : AFD, UE, Gouvernement de Maurice, France/Réunion, Australie. Parmi les actions concrètes qui seront lancées début 2013, on peut citer la réalisation d'une caserne de pompiers aux Comores et la livraison de kits de communication d'urgence à Madagascar ; deux actions-pilotes d'aménagement intégré seront réalisées aux Comores et à Madagascar avec l'implication des populations et la mise à disposition d'outils de gestion du territoire ;

- Les plateformes « Sécurité » et « Justice » des pays de la COI, après quatre années d'existence servent de modèle dans d'autres régions, structurent et élargissent leurs plans d'action de coopération pour lutter contre les grands délits transfrontaliers (drogue, terrorisme, blanchiment d'argent…). Elles réuniront les 23-25 janvier 2013, à l'occasion de leur 5ème rencontre annuelle, l'UNODC, le Jakarta Centre Law Enforcement Cooperation, Interpol et Eurojust.

- Avec le double soutien de la BAD et de la France, le projet « Recherche et Innovation » devrait se concrétiser. Par ailleurs, le colloque régional « l'Indianocéanie, socle et tremplin de son devenir », sera organisé du 3 au 4 juin 2013. Il réunira les acteurs du monde politique, scientifique et de la société civile autour d'animations, de débats et d'expositions.

La veille sanitaire et la riposte en cas d'épidémies

Le contexte d'intervention

Depuis 2005, la COI porte des projets dans le domaine de la santé publique, pour apporter une réponse régionale à des risques sanitaires partagés, risques de propagation de l'épidémie VIH-Sida et risques de prolifération d'épidémies. La mondialisation des échanges, l'expansion sans précédent des mouvements de personnes et de marchandises et l'interconnexion extrême du monde d'aujourd'hui créent une multitude de conditions propices à la propagation rapide de maladies à potentiel épidémique, susceptibles d'affecter non seulement la santé publique, mais aussi l'économie, le commerce international, voire la stabilité sociale et politique des Etats.

La COI s'est fixé deux objectifs en santé publique :

- **La lutte contre le VIH-Sida** (notamment auprès des populations vulnérables-usagers de drogue, détenus…).
- **La surveillance des épidémies** et des maladies infectieuses, et la riposte en cas de crise (dengue, chikungunya, grippe A, choléra, rougeole…).

Les instances de la COI ont toujours encouragé la poursuite de ces actions et la mobilisation des fonds pour y parvenir. Le dernier Conseil a réaffirmé auprès de la Banque africaine de développement (BAD) son soutien au projet de riposte face à la propagation des maladies endémiques (VIH-sida, hépatites…) qui est en instruction. Il a encouragé le secrétaire général, avec l'appui de l'AFD, à mettre en place un réseau régional de surveillance intégrée des maladies, conforme à la stratégie « One Health » de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation internationale des épizooties (santé animale).

Le dispositif déployé

La lutte contre le VIH-Sida

La COI a pu utiliser une partie du reliquat du projet de lutte contre le sida AIRIS (118 000€), qui est clos depuis décembre 2011, pour contribuer une nouvelle fois au XIème colloque international de l'océan Indien sur le VIH et Sida qui s'est tenu à Moroni (Union des Comores), notamment en invitant des participants des autres pays de la COI. Dans le domaine de la santé publique, la COI travaille en étroite collaboration avec des partenaires tels que l'OMS, l'ONUSIDA/UNAIDS, l'ARS-OI/CIRE La Réunion, et l'Institut Pasteur de Madagascar.

La surveillance des épidémies

La COI a un projet en cours d'exécution, le projet de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE-Réseau SEGA « Surveillance des épidémies et gestion des alertes ») pour la période 2008-2013, financé par l'AFD à hauteur de 6 M €. Ce projet fonctionne avec deux experts internationaux, une équipe d'appui et des points focaux dans chaque pays de la COI.



Formation des équipes du réseau SEGA à l'utilisation du GPS pour les investigations d'épidémies

Les principales avancées de l'année

La lutte contre le VIH-Sida

2012 a vu l'instruction auprès de la BAD d'un nouveau projet de riposte face à la propagation des maladies endémiques pour prendre la suite du projet AIRIS de lutte contre le VIH/Sida (clos en 2011).

Le projet AIRIS financé par la BAD à hauteur de 7 M€ a contribué significativement à améliorer l'état de santé des populations des Etats membres de la COI face à la propagation du VIH/Sida, et à renforcer les capacités des intervenants ainsi que des structures de prévention et de prise en charge (personnels soignants, laboratoires et systèmes d'informations sanitaires, société civile, etc.). Le projet appuyait financièrement les Etats membres pour accueillir à tour de rôle le colloque annuel VIH/Sida. En novembre 2012, la COI a encore pu contribuer, avec le concours de la BAD (reliquat du projet AIRIS), au XI^{ème} colloque international de l'océan Indien sur le VIH et Sida, qui s'est tenu du 12 au 15 novembre à Moroni (Union des Comores).

Une soixantaine de participants représentant la société civile, les personnes vivant avec le VIH et les représentants des Etats de quatre pays de la COI ont pris part à cet évènement régional et international regroupant d'éminents professeurs, nationaux, régionaux et européens, virologues, immunologistes, et hématologues. A l'issue de ce colloque, plusieurs propositions et recommandations ont été adoptées. Il s'agit notamment de faire perdurer le colloque annuel, de faciliter l'accès du personnel formé à des conférences internationales et d'aider à la globalisation de la prise en charge.

Il s'agit également d'augmenter l'offre de dépistage, d'offrir une formation de base à l'aide psychologique, de créer un site internet dédié à la formation continue pour la région COI et d'appuyer les acteurs engagés dans la lutte contre la discrimination. Ces recommandations ont été entendues par la BAD et par l'ONUSIDA, présents au colloque. Elles ont été relayées par la COI, afin de réactiver l'instruction du projet auprès de la BAD, en partenariat avec l'ONUSIDA et les associations régionales.

La surveillance des épidémies

Le projet RSIE « Surveillance et investigation des épidémies », financé par l'AFD, a mis en place un réseau de surveillance des épidémies et gestion des alertes (réseau SEGA), constitué une veille sanitaire au sein de ce réseau et renforcé les compétences et les capacités d'action de la région.

L'Unité de veille sanitaire (UVS), installée depuis 2009 au sein du Secrétariat général de la COI répond aux demandes d'appui des ministères de la Santé et met en œuvre les activités. Elle a créé le réseau SEGA : « surveillance des épidémies – gestion des alertes » en s'appuyant sur les points focaux santé des pays de la COI.

Le site web collaboratif (http://www.reseausega-coi.org) et des outils de veille et d'information sont en place : le bulletin de veille de l'océan Indien (BVOI) et la revue de presse de l'océan Indien.

La formation en réseau a bénéficié à 200 personnes sur une période de 15 mois. Onze formations courtes cumulant près de trois mois d'enseignement ont été organisées. Un programme de formation de six épidémiologistes d'intervention sur deux ans est en place depuis septembre 2011.

Les chantiers de l'avenir

La lutte contre le VIH-Sida

Un forum de haut niveau sur le Sida regroupant les ministres de la Santé des pays de la COI sera financé par l'ONUSIDA. Le bureau de Madagascar doit confirmer la date et le lieu.

La mobilisation de fonds se poursuit auprès de la BAD pour mener des actions régionales de lutte contre le VIH/Sida, notamment auprès des populations les plus vulnérables, conformément aux recommandations du dernier colloque.

La surveillance des épidémies

A terme (2017), l'idée est de disposer d'une Unité de veille sanitaire régionale des pays de la COI animée par des experts régionaux. Cette Unité aurait la capacité de rechercher des fonds auprès des bailleurs. Dans cette perspective, le nouveau projet « Veille Sanitaire » (2013-2017) financé par l'AFD aura pour but de consolider les actions en cours, d'intégrer la surveillance en santé humaine et santé animale et de pérenniser/institutionnaliser le réseau régional intégré de surveillance des maladies. Un dossier de pérennisation du réseau régional comportant les volets politiques, administratifs, juridiques et financiers sera réalisé dans le cadre du nouveau projet avant 2015 et présenté pour validation aux instances de la COI.

- Un forum « Veille sanitaire, riposte et lutte anti-vectorielle en territoires insulaires » va être co-organisé par l'ARS et la COI à La Réunion en juin 2013.



Prélèvement sanguin de volailles dans un élevage des Seychelles

La gestion des risques naturels et des catastrophes

Le contexte d'intervention

Aucun développement durable des pays de la COI ne pourra être garanti si une politique forte de prévention des risques naturels n'est pas portée de manière solidaire par l'ensemble des pays. La vulnérabilité et le niveau d'exposition des îles, les moyens opérationnels limités dont elles disposent, ainsi que la faible résilience des populations ne leur permettent pas d'assumer individuellement les conséquences d'une catastrophe majeure, comme on a pu le constater en 2012, à Madagascar et aux Comores. Lors du sommet de 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement de la COI avaient encouragé l'élaboration d'un projet de coordination entre les Etats membres, dans le domaine de la gestion des risques naturels et des catastrophes, sur la base d'un « réseau de mutuelle assistance». La Commission de l'océan Indien a donc décidé d'enclencher une dynamique durable de prévention et de gestion des risques naturels et des catastrophes, conformément au cadre d'actions de Hyogo, et à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour les petits Etats insulaires en développement (PEID).

Sous l'impulsion de ses Etats membres, un programme régional structurant, ambitieux, et hiérarchisé a été élaboré, puis validé. Il s'agit de réduire de façon significative l'impact des catastrophes sur les sociétés et sur les économies, ce qui implique à la fois de réussir à intégrer les contraintes liées à la prévention et à la gestion des risques naturels et des catastrophes dans les politiques de développement durable, mais aussi d'accompagner les pays de la région dans leurs politiques d'aménagement du territoire, d'amélioration de l'habitat, d'éducation et de protection des populations. L'Agence française de développement a répondu favorablement à la requête de la COI pour financer la phase 1 du programme (ou projet-socle d'une durée de 3 ans) ; des financements complémentaires ont d'ores et déjà été acquis auprès du gouvernement mauricien et de la coopération internationale australienne.

Le dispositif déployé

L'AFD finance à hauteur de deux millions d'euros la phase 1 du programme régional global de gestion des risques naturels et des catastrophes (PRGNC). En complément de ce financement, l'Union européenne finance l'action « fonds de compensation Assurances» à hauteur de 600 000 €, à travers son projet ISLANDS. Le gouvernement mauricien a fait un don de 100 000 $ US pour des actions concrètes post-catastrophes aux Comores et à Madagascar. Et l'Australie apporte un appui complémentaire de 200 000 AUD permettant la mise en œuvre de deux projets d'aménagement du territoire à Madagascar (Tamatave) et aux Comores (Mohéli). Une Unité technique Risques (UTR) a été mise en place au sein de la COI composée d'un expert risques, chef du projet, d'un expert en systèmes d'information et d'une coordinatrice de l'Unité technique Risques, aidée d'une assistante administrative et financière. En 2013, un informaticien rejoindra l'UTR. Le projet travaille en partenariat avec l'ISDR, la PIROI, la JICA, le SEAS-OI, le PNUE, et l'Université de Genève.

Les principales avancées de l'année

L'Unité technique Risques (UTR) est opérationnelle au sein de la COI

La plateforme d'échanges sur les risques naturels de la COI est mise à la disposition des points focaux depuis décembre 2012. Grâce au partenariat du Conseil régional de La Réunion, à travers son programme SEAS-OI, les experts régionaux du projet vont pouvoir bénéficier des données satellitaires du programme SEAS-OI. Les points focaux ont par ailleurs élaboré et validé le programme d'action et approuvé le budget. Enfin, la coordination régionale s'est organisée pour assurer le suivi du projet, et les besoins des Etats membres ont ainsi pu être actualisés suite aux catastrophes qui ont touché Madagascar et les Comores en 2012.



Inondations à Brickaville (Madagascar) en février 2012, après le passage du cyclone Giovanna

Les outils stratégiques sont progressivement mis en place

Il s'agit d'analyser les politiques publiques des Etats membres en matière de prévention et de gestion des risques et d'aménagement du territoire, de renforcer les coordinations nationales et d'élaborer des procédures exceptionnelles d'urgence en cas de crise dans la zone COI (études en cours).

Des partenariats techniques se sont concrétisés

Une convention de partenariat a été signée avec la plateforme d'intervention régionale pour l'océan Indien de la Croix-Rouge française (PIROI-CRF) le 5 avril 2012.

Des échanges d'expertises sur la thématique des glissements de terrain à Maurice ont eu lieu avec la coopération japonaise –JICA- (visite des experts régionaux et des OPL sur le site de Chitrakoot en juin 2012).

Des actions de terrain ont démarré

Les sécurités civiles régionales se sont concertées avec les sociétés nationales Croix-Rouge et Croissant-Rouge autour des problématiques régionales, de prévention et de réponse aux catastrophes.

Un premier exercice commun de simulation a été organisé à La Réunion au mois de décembre 2012.

Par ailleurs, quatre micro-projets de sensibilisation des communautés aux risques de catastrophes ont débuté avec la PIROI-CRF en novembre 2012.

Les capacités ont été renforcées

7 formations multidisciplinaires ont été organisées en lien avec les partenaires régionaux (OCHA, UNECA, CNES, FICR, E-ENHANCEMENT).

Les chantiers de l'avenir

Outre la livraison de deux kits de télécommunication à Madagascar pour la saison cyclonique 2013, la construction d'une caserne de pompiers à Moroni dès le premier semestre 2013 et le démarrage en janvier 2013 de deux projets d'aménagement du territoire à Tamatave et Mohéli, la COI entend consolider la phase 2 du programme avec des actions de plus grande envergure.

Elle entend notamment intégrer la composante des risques naturels dans le développement du territoire, dans l'élaboration de documents intégrés de planification spatiale, et renforcer l'assistance technique de la COI aux pays, via l'UTR, pour porter ces actions.

La mobilisation des bailleurs internationaux doit être renforcée afin que la réduction des risques soit conduite de manière cohérente par la COI, pour le bénéfice des populations et du développement économique de la région.



Acheminement de vivres, suite aux inondations de 2012 au Comores, aéroport de Gillot, La Réunion

La lutte contre la criminalité transfrontalière

Le contexte d'intervention

La criminalité transfrontalière (drogue, pierres précieuses, tourisme sexuel, pêche illégale, crimes commis en mer…) est un fléau qui menace la paix, la stabilité, ainsi que l'intégration de l'Indianocéanie. Face à cette menace grandissante et à la complexité des infractions qui transcendent les frontières nationales, la COI a décidé d'apporter une réponse collective, organisée à plusieurs niveaux, national, régional et international, sur la base d'une responsabilité commune et partagée.

Des plateformes régionales « Sécurité » et « Justice » ont été créées respectivement en 2008 et 2009, pour renforcer la coopération judiciaire en matière pénale entre les Etats membres de la COI, intensifier la coopération entre la justice et la police au sein de la COI, développer un partenariat inter-services (police, douanes, services fiscaux, gardes côtes, magistrats, auxiliaires de justice…) et assurer le respect des engagements internationaux pris par les Etats membres de la COI dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale.

Ces plateformes régionales regroupent, d'une part, des hauts fonctionnaires de la police et de la gendarmerie et, d'autre part, des hauts magistrats, dont le mandat est issu de la Convention sur la sécurité régionale, adoptée par le Conseil de la COI en mars 2006.

La COI facilite la concertation entre les Etats membres : elle favorise les échanges d'informations en matière de sécurité publique, de police judiciaire et administrative, ainsi que le partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'outils communs qu'elle a contribué à produire et diffuser (recueils d'extradition, logiciel de saisie des requêtes…), dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC).

Le Conseil de 2011 a donné mandat au secrétaire général de la COI d'instruire un projet dans le domaine de la lutte contre les grands délits transfrontaliers.

Le dispositif déployé

Il n'y a ni projet ni assistance technique dans ce secteur. Depuis 2008, une partie de la subvention annuelle du MAE/France (volet institutionnel) est utilisée pour organiser la réunion annuelle des plateformes régionales « Sécurité » et « Justice » (moyenne annuelle 25 000€), en partenariat avec l'UNODC.

Depuis octobre 2009, ces plateformes régionales sont organisées parallèlement et mobilisées conjointement.

En complémentarité, la COI a organisé en 2012, à travers son Unité anti-piraterie et sur les fonds de l'Union européenne, une réunion portant sur « le blanchiment d'argent ». Sur ces différentes actions, la COI travaille en partenariat avec l'UNODC.



Interception par l'équipe de visite de la frégate française Surcouf, en opération Atalante, de l'esquif des présumés pirates ayant attaqué le MV Jasmine le 6 janvier 2013 au large de la Somalie

Les principales avancées de l'année

- **Des échanges d'informations et l'aboutissement de la majorité des requêtes d'extradition.**

 En 2011-2012, une cinquantaine d'informations sur les personnes ont été échangées, en bilatéral ou en multilatéral, et la majorité des requêtes d'extradition ont abouti.

 Le bilan de la coopération police/justice intra-COI, en termes d'arrestations, de jugements, de demandes d'extradition, de renseignements (faux papiers, identité, flux financiers…) est présenté lors des réunions annuelles par les points focaux nationaux.

- **Le démarrage d'un programme de renforcement des capacités.**

- **Des formations spécialisées en ligne ont été organisées**

Une assistance juridique pour l'élaboration de lois nationales ou de traités en matière d'extradition a été également mise en place.

- **Le modèle des plateformes de la COI a été dupliqué dans les pays du Sahel.**

Des interconnexions entre la plateforme « Justice » de la COI et les réseaux de coopération similaires, comme le réseau judiciaire européen et la plateforme du Sahel sont en cours (participation à des réunions régionales et internationales).

- **Les contours d'un projet régional ont été dessinés.**

Les grandes lignes d'un projet régional de lutte contre les grands délits transfrontaliers ont été validées. La mobilisation de fonds auprès des partenaires se poursuit : des requêtes ont été envoyées (ou sont en cours d'envoi) à la BAD, à l'UNECA, au MAE/France.

Les chantiers de l'avenir

La 5ème réunion des plateformes « Sécurité » et « Justice » des pays de la COI sera co-organisée par l'UNODC et la COI les 23-25 janvier 2013 et sera accueillie par Madagascar.

Sur le thème de la lutte contre la criminalité transfrontalière, différentes interventions porteront sur le cadre légal international et sur la coopération internationale en matière d'entraide judiciaire.

La situation de la piraterie et du terrorisme dans l'Indianocéanie et dans les régions voisines sera analysée, et des réponses régionales recherchées. Des outils de formation à distance et de partage d'expériences seront présentés.

Après quatre années de fonctionnement, un bilan de fonctionnement des plateformes sera dressé et le cadre d'action redéfini pour bâtir un projet structurant et éligible. Les membres des plateformes auront à discuter de l'opportunité et du contenu d'une stratégie régionale de sécurité globale dans l'espace indianocéanique, intégrant tous les domaines et services sécuritaires.

Un projet régional de lutte contre les grands délits transfrontaliers permettrait de renforcer les capacités des Etats membres en matière de sécurité, de fournir des outils communs et de réduire les disparités d'équipements et de moyens entre les Etats membres.

En attendant l'élaboration d'un tel projet, il s'agit de mobiliser des fonds pour permettre aux plateformes régionales « Sécurité » et « Justice » des pays de la COI de renforcer la coopération police/justice, de valoriser le modèle des plateformes lors de rencontres sur les questions sécuritaires, d'apporter une assistance à la lutte contre la piraterie et de contribuer à renforcer la culture sécuritaire dans l'Indianocéanie.

La COI envisage ainsi d'élaborer, avec ses partenaires, un programme d'actions concrètes, à impact rapide, pour répondre aux besoins pressants de sécurité régionale.



Face à la criminalité transfrontalière et notamment à la piraterie maritime, la réponse doit être régionale pour coaliser les forces afin de couvrir un espace maritime grand comme deux fois la mer Méditerranée

La recherche-innovation

Le contexte d'intervention

Après la clôture du projet « Université de l'océan Indien » en 2005, les moyens de la COI ont été limités pour mener des actions dans le domaine de la coopération universitaire et de la recherche. Depuis 2008, la COI essaie de mobiliser des partenaires financiers autour d'un projet régional structurant, afin de renforcer et de valoriser la recherche régionale. Un réseau régional universitaire et de recherche a été redynamisé et a permis, entre autres, d'élaborer les grandes lignes d'un futur projet régional. Après validation technique et politique de la fiche-projet en 2010, les requêtes auprès des partenaires financiers ont démarré. Avec la création en 2010 de l'Université des Seychelles, les 5 Etats membres de la COI confirment leur volonté de voir aboutir un projet régional dans le domaine de la coopération universitaire et de recherche (lettres de soutien des pays au projet « Recherche et Innovation » envoyées à la BAD en 2011). Le Conseil des ministres d'octobre 2011 a confirmé auprès de la Banque africaine de développement la volonté des Etats membres de se doter d'un projet régional « Recherche-Innovation », afin de créer un « espace de recherche océan Indien », de faciliter ses contributions au développement durable, économique, technologique et sociétal de la COI, et de constituer un vivier d'experts régionaux sur les thématiques insulaires.

Le dispositif déployé

Une subvention annuelle de 45 000 € est versée par le ministère français des Affaires étrangères (MAE) et un poste d'assistance technique long terme a été mis à la disposition du Secrétariat général par le MAE (contrat en cours 2009-2013). La COI travaille dans ce domaine en partenariat avec les ministères en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les Universités, les Centres de recherche nationaux, l'AUF, etc.

Les principales avancées de l'année

Un réseau universitaire et de recherche élargi

Le réseau compte aujourd'hui 385 membres, dont 33 Comoriens, 110 Réunionnais, 182 Malgaches, 52 Mauriciens et 9 Seychellois. Il est animé par l'expert LT qui actualise le site Internet du réseau et édite un bulletin mensuel.

En coopération avec ses membres, mais aussi avec les projets nationaux et régionaux, il assure la veille continue de l'actualité scientifique, et particulièrement celle des appels d'offres.

Ponctuellement, il sollicite les membres du réseau pour des expertises au service de la COI et de ses Etats membres. En 2012, plus de 60 opportunités (mobilité et appels à propositions), 40 actualités, 16 annonces de colloques ou séminaires, ainsi qu'une dizaine de publications et études ont été postées sur le site.



Analyses physico-chimiques, Maurice

Un renforcement des capacités des membres du réseau

Pour appuyer la mobilité de chercheurs et des doctorants, la COI a financé en 2012 la participation de 5 experts des pays de la COI au séminaire « Mobilité » et de 10 doctorants aux Doctoriales, organisés par l'Université de La Réunion. Un travail participatif a été organisé pour répondre, sans succès, à deux appels à propositions de l'Union européenne, des programmes ERASMUS et Intra-ACP. Ce travail collégial sera reconduit, renforcé par des formations méthodologiques, et partagé avec la Délégation de l'Union européenne de Maurice, chargée d'en assurer le suivi.

Une interaction de la recherche avec les autres projets sectoriels de la COI

Pour assurer la cohérence et créer des complémentarités avec d'autres projets de la COI, les actions de recherche et de formation sont analysées et adaptées.

Dans ce cadre, les réseaux thématiques de scientifiques sont consolidés (réunion des partenaires du WIOMSA, consolidation de la plateforme de scientifiques pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, avec Acclimate). Un inventaire des formations liées à « la pêche et au commerce » a été également réalisé pour le projet SmartFish.

La préparation du projet régional « Recherche-Innovation » et la mobilisation des fonds

Le document-projet rédigé en 2011 a été adressé à la BAD. Suite à une mission de la Présidence de la COI au siège de la BAD à Tunis en juillet 2012, l'instruction du projet a été relancée.

La BAD a confirmé son intérêt et a programmé le comité d'approbation pour 2013. En juin 2012, une demande de financement d'un projet FSP inter-Etats a été par ailleurs déposée au ministère français des Affaires étrangères. Le dossier suit son cours.

La promotion du réseau et du futur projet

La sensibilisation et la communication des actions de la COI, dans le secteur de la coopération universitaire et de la recherche dans les Etats membres, s'effectuent lors des rencontres régionales et internationales (CRESUROI - conférence régionale des institutions d'enseignement supérieur et de recherche de l'océan Indien-, rencontres scientifiques des universités membres, atelier ADEA - Association pour le développement de l'éducation en Afrique).

Les chantiers de l'avenir

En attendant la concrétisation du futur projet « Recherche-Innovation », la COI compte organiser des ateliers thématiques permettant à la fois la « mise en partenariat » des acteurs de recherche et l'identification de priorités scientifiques à développer (1er semestre 2013).

Elle va aussi poursuivre l'appui au réseau et au renforcement des capacités des scientifiques (mobilité, formations, appui à la rédaction de propositions), et la mobilisation des fonds nécessaires (BAD, FSP inter-états, EU-ACP-Edulink, UNESCO, etc.).



Le projet Acclimate de la COI est un partenaire de ce Master 2 de Télédétection et Risques naturels, une initiative régionale impulsée par l'Université de La Réunion en association avec les universités d'Antananarivo et de Montpellier

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Culture et Société

© Sculpture Nirmal Hurry - Photo : C. Bossu Picat

Renforcer l'identité Indianocéanique dans les pays membres de la COI. Favoriser au sein des populations l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un même ensemble géographique, historique et culturel. Contribuer à faire exister davantage l'Indianocéanie sur la scène internationale et mettre en valeur ses racines, ses atouts, mais aussi les défis auxquels elle doit faire face et ses aspirations. Tels sont les enjeux auquels s'attache la COI pour que l'intégration régionale, en s'appuyant sur des liens solides de fraternité et de solidarité, soit durable et véritablement ancrée dans les sociétés au service desquelles elle est mise en œuvre.

La COI s'efforce de mobiliser les populations de la région sur des causes susceptibles de les rapprocher en intervenant sur des grandes thématiques transversales, communes aux pays membres de la COI :

Le genre

L'adaptation au changement climatique

La culture

Zoom sur les évolutions prévues en 2013

- L'élaboration d'une nouvelle politique et stratégie régionale sur le genre pour la période 2013-2018.
- Le lancement d'une étude de faisabilité en vue d'un projet dédié à l'adaptation au changement climatique, s'inscrivant dans le prolongement des résultats du projet Acclimate (2008-2012).
- Le lancement d'une étude de faisabilité, portant sur la création d'une chaîne de télévision régionale.

Le genre

Le contexte d'intervention

La place qu'occupent les femmes dans les sociétés de la région est très variable d'un pays à l'autre. Force est de constater que malgré des progrès indéniables depuis quelques années, l'égalité entre les hommes et les femmes reste un important chantier de la coopération régionale, pour parvenir à un développement équitable et durable. Placée au 3ème rang des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la dimension « genre » doit être appréhendée à travers tous les champs de la vie socio-économique des pays (économie, politique, activités professionnelles, droits et libertés, etc.).

En 2009, le 25ème Conseil de la COI, réuni aux Comores, a validé la politique et la stratégie régionale sur le genre élaborées dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques prises par la COI. Le même Conseil a donné mandat au Secrétariat général de rechercher auprès des partenaires des financements pour la mise en œuvre des quatre axes retenus dans cette stratégie régionale, à savoir :

- Lutter contre la violence faite aux femmes et aux jeunes filles, à travers des mesures de soutien et d'accompagnement appropriées ;
- Accroître la participation des femmes dans la prise de décision et satisfaire à l'objectif de parité ;
- Renforcer le poids économique des femmes, notamment à travers un soutien à l'entreprenariat féminin ;
- Assurer le rôle des femmes dans le développement durable et la sécurité alimentaire.

Depuis 2009, la COI a enregistré des avancées notables dans la mise en œuvre des trois premiers axes d'intervention de la stratégie régionale genre. Elle a lancé en mars 2011 une plateforme régionale des femmes en politique dans l'océan Indien (FPOI) et en juillet 2011 une plateforme régionale de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Et elle a signé un accord de partenariat avec le réseau mondial des femmes chefs d'entreprises (FCEM) pour dynamiser son réseau régional des femmes entrepreneurs « Entreprendre au féminin océan Indien » (EFOI), créé en 2007, améliorer sa visibilité au niveau international et ainsi consolider la position des femmes chefs d'entreprises dans la région. En octobre 2012, le Comité des OPL a demandé au Secrétariat général de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale sur le genre.

Le dispositif déployé

Le Secrétariat général de la COI a mené depuis 2009 une grande action de mobilisation de ressources financières auprès de ses partenaires (Système des Nations unies, Union européenne, Banque africaine de développement, Agence française de développement, Organisation internationale de la Francophonie et Région Réunion) et auprès des gouvernements des Etats membres. Il a déployé des moyens humains et

financiers pour soutenir les efforts des Etats membres dans le domaine de l'égalité homme-femme au niveau régional.

Les principales avancées de l'année

Un premier forum régional sur l'entreprenariat féminin

5 ans après sa création à Tamatave, la plateforme Entreprendre au féminin océan Indien (EFOI) a lancé en octobre 2012 à Madagascar le premier forum océan Indien de l'entreprenariat féminin, sur le thème de la sécurité alimentaire. Ce forum, organisé en collaboration avec EFOIMADA, sur financement de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne, est appelé à devenir le rendez-vous annuel incontournable des femmes entrepreneurs de la région. Il a réuni les femmes entrepreneurs de la région, les représentantes nationales de la plateforme régionale Entreprendre au féminin océan Indien, ainsi que la présidente honoraire du réseau mondial des femmes chefs d'entreprises (FCEM), avec laquelle la COI a signé un accord de partenariat.



1er forum océan Indien de l'entrepreunariat féminin, octobre 2012. De gauche à droite : Landy Rakotomahala, Aline Wong, Sylvia Pages, Stéphanie Branchet, Françoise Foning (présidente honoraire FCEM), Jean-Claude de l'Estrac, Naama Idriss, Ginette Anaudin

Une 3ème rencontre des « Femmes en politique océan Indien » (FPOI) aux Seychelles

A l'issue de la réunion régionale des femmes en politique qu'elle a organisé aux Seychelles en octobre 2012, la Commission de l'océan Indien a décidé d'améliorer le volet communication et le fonctionnement des plateformes nationales, afin de renforcer l'efficacité du réseau des femmes en politique de l'océan Indien. Au niveau de la communication, une attention particulière sera portée à la mise en réseau des plateformes nationales, avec les médias, la société civile et le Secrétariat général de la COI. L'organisation des plateformes nationales sera quant à elle mieux définie, avec une composition élargie, représentant l'ensemble de la société, un secrétariat commun dans chaque Etat membre, des statuts et des procédures harmonisés, et un mandat de deux ans renouvelable une seule fois pour les présidentes nationales.

L'élaboration en cours d'une plateforme régionale « Femmes et développement durable »

Suite au premier atelier régional des femmes dans le domaine du développement durable qui s'était tenu en décembre 2011 à Madagascar, en collaboration avec le projet « Initiative régionale agroécologie changement climatique » (IFACC), la COI a continué son travail de mobilisation des partenaires et de structuration des plateformes nationales (qui a conduit notamment à la mise en place de la plateforme « Femmes et développement durable » aux Comores), afin de pouvoir créer début 2013 une plateforme régionale.

La COI veut travailler sur l'autonomisation et une plus grande responsabilisation des femmes dans les politiques de développement durable, plus particulièrement dans les domaines de la sécurité alimentaire et du changement climatique.

Les chantiers de l'avenir

Après une grande mobilisation dans les pays et auprès des partenaires techniques et financiers en faveur de la promotion du genre au niveau régional, des résolutions ont été prises au cours de diverses rencontres. Celles-ci portent notamment sur le lancement en 2013 de la plateforme régionale « Femmes et développement durable », la création d'un site Internet genre (qui devrait être hébergé sur le portail de la COI), la formulation d'une stratégie de communication spécifique, la formation de journalistes en « Violence basée sur le genre », des formations destinées aux femmes entrepreneurs, l'élaboration d'une nouvelle politique et stratégie régionale sur le genre pour la période 2013-2018, la mise en place d'une Unité « Genre » au Secrétariat général de la COI et l'organisation de deux évènements phares : le 2ème forum régional sur l'entreprenariat féminin et la 3ème rencontre régionale sur la lutte contre les violences faites aux femmes.



L'adaptation au changement climatique

Le contexte d'intervention

Les Etats membres de la COI appartiennent à la 3ème région du monde la plus vulnérable au changement climatique. Pour ces pays – qui n'émettent qu'une part infime des gaz à effet de serre auxquels le réchauffement d'origine anthropique de l'atmosphère terrestre est attribué –, s'adapter aux effets de ce phénomène mondial est une question de survie. Des secteurs clés sont en effet menacés, comme l'agriculture, la pêche, la gestion de la ressource en eau et le tourisme. La hausse des températures, la diminution graduelle des précipitations et l'intensité croissante des évènements météorologiques extrêmes tels que les cyclones, les sécheresses et les inondations fragilisent la sécurité alimentaire des populations, la santé des écosystèmes et les efforts déployés en vue d'un développement durable.

Depuis 2005, avec l'adoption de nouvelles orientations stratégiques, le Secrétariat général de la COI se mobilise pour aider ses Etats membres à s'adapter au changement climatique, avec le soutien de ses partenaires. En 2008, à la demande de ses Etats membres, la COI a ainsi démarré son 1er projet régional spécifique au traitement de l'adaptation au changement climatique (Acclimate). Celui-ci a constitué un socle initial de connaissances et un cadre de travail sur la base duquel la COI est en mesure de bâtir une démarche régionale concertée et structurée, sur le long terme.

Parallèlement, la COI a intégré l'adaptation au changement climatique à certaines activités mises en œuvre dans le cadre d'autres projets, en particulier dans le domaine de l'agriculture (projet IRACC), de la gestion des risques naturels (projet Risques naturels) et du développement durable des petits Etats insulaires en développement (projet ISLANDS).

Le dispositif déployé

Le projet Acclimate a été financé à hauteur de 1,71 M€ par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), le ministère des Affaires étrangères de la France (MAE), l'Agence française de développement (AFD) et la Région Réunion. Le dispositif suivant a été déployé pour la mise en œuvre de ce projet :

- Une cellule d'adaptation au changement climatique (CACC) a été créée pour mettre en place le projet et faciliter l'intégration de l'adaptation au sein des projets de la COI.
- Des points focaux ont été identifiés dans les cinq Etats membres.
- Une plateforme des bailleurs de fonds (UE, AFD, OIM) a été mise en place pour mieux coordonner leurs actions respectives contre le changement climatique dans la région.
- Un comité de pilotage réunissant la CACC et les points focaux a été instauré pour le suivi du projet.

Les principales avancées de l'année

La validation d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique



Une plantation de mangroves, Maurice

L'organisation, avec Météo France (La Réunion) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du 1er forum régional de prévisions saisonnières

Mis en place, en conformité avec le cadre mondial pour les services climatiques défini en 2009 par l'OMM, ce forum a permis de dégager un consensus sur les prévisions météorologiques de la région sur une période de 3 mois, et d'étudier diverses possibilités pour rendre ces données aisément exploitables et utiles au profit des secteurs les plus sensibles aux variations et aux aléas climatiques (santé, agriculture, gestion de l'eau, énergie…).

L'organisation d'un colloque de portée internationale, mi décembre 2012 à La Réunion

Organisé par la Région Réunion (au titre de son appui financier au projet), en partenariat avec la COI, cet évènement a permis de préciser les attentes des Etats membres de la COI quant à la poursuite des actions de coopération engagées par le projet Acclimate.

L'identification, la formulation et la mise en place d'un programme régional de formation

Ce programme, en collaboration avec le projet ISLANDS de la COI, entend aider les Etats membres à accéder plus facilement aux financements internationaux et bilatéraux dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Une contribution financière et technique à la formulation d'un protocole de gestion intégrée des zones côtières

Cette contribution s'est faite en appui au Secrétariat de la Convention de Nairobi, qui intègre l'adaptation au changement climatique.

La participation de la COI à la 18ème conférence mondiale sur le climat, à Doha (Qatar)

A cette occasion, le projet Acclimate et l'Observatoire national des effets du changement climatique (ONERC / France) ont animé un évènement parallèle sur l'adaptation des territoires insulaires.

Des actions d'information et de sensibilisation renforcées menées en continu tout le long de l'année 2012, notamment à travers le site Internet spécialisé (www.acclimate-oi.net), la présentation d'une exposition de photos à La Réunion, à Rodrigues et à Maurice, la coordination d'une table-ronde en ligne, sur Internet, dans le cadre de la 5ème conférence internationale en ligne sur le changement climatique, et la participation à une « Climate Change Knowledge Fair » à l'Université de Maurice.

Les chantiers de l'avenir

Le travail entrepris depuis 2008 par le projet Acclimate permet à la COI de poursuivre son action dans la lutte contre le changement climatique dans la région à travers :

La mise en œuvre de la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique

La signature d'un partenariat avec le Centre technique agricole (CTA)

Cette institution de Cotonou souhaite soutenir les efforts de la COI dans les domaines du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du commerce intra-ACP ;

La signature d'un protocole d'accord avec l'OMM

Le lancement d'une étude de faisabilité d'un second projet régional sur l'adaptation au changement climatique

La pérennisation du site Internet spécialisé

Créé en 2010 par Acclimate, ce site doit être pérennisé, conformément aux accords signés par la COI, mi 2012 à Rio de Janeiro, avec le « Caribbean Community Climate Change Centre » (5C) et le « South Pacific Regional Environment Programme » (SPREP-PROE en français) ;

L'institutionnalisation du forum régional de prévisions saisonnières initié par Acclimate fin 2012



Parmi les conséquences du changement climatique, la gestion de la ressource en eau devient problématique et nécessite des mesures d'adaptation

La culture

Contexte d'intervention

Les Etats membres de la COI partagent un formidable patrimoine historique, culturel et naturel. Mais ces richesses sont souvent peu connues du plus grand nombre, alors qu'elles sont le ciment de notre identité régionale. Valoriser davantage cet héritage commun permettrait de resserrer les liens de solidarité et d'amitié entre les peuples de la région, tout en projetant l'image et la voix de l'Indianocéanie au niveau international.

C'est pourquoi la COI intègre la culture parmi ses priorités, conformément aux orientations stratégiques validées en 2005. En 2008, dans le cadre de sa restructuration, le Secrétariat général a dédié un département spécifique sur ce volet « Culture et Société ». Cet engagement des instances de la COI n'a pourtant pas permis de mener une action régionale significative dans le domaine culturel.

La COI soutient toutefois quelques activités, comme par exemple les festivals créoles, grâce au soutien financier du ministère des Affaires étrangères de la France. Compte tenu de manque de ressources suffisantes pour mener une véritable action régionale, les instances de la COI ont demandé en 2009 au Secrétariat général d'élaborer une stratégie régionale culturelle.

En octobre 2012, le comité des OPL a pris acte des axes validés lors d'un atelier organisé à Moroni en mai 2012 et a demandé au Secrétariat général d'élaborer une politique culturelle portée par la COI, à soumettre pour validation politique lors de son prochain Conseil des ministres.

Parallèlement, le nouveau secrétaire général de la COI défend depuis sa prise de fonctions, en juillet 2012, l'idée de mettre sur pied une chaîne de télévision régionale, dont la visée principale serait double : rapprocher les peuples des îles de l'Indianocéanie et donner davantage de visibilité à la région au niveau international.

Le dispositif déployé

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie culturelle régionale, la COI a sollicité le soutien de l'UNESCO. Un atelier sur la méthodologie a été organisé au Secrétariat général de la COI, puis un second atelier (à Moroni, Comores) pour l'étape de validation. La COI a mobilisé des experts pour élaborer le document de stratégie et organiser ces deux ateliers.

Les principales avancées de l'année

- **Une stratégie régionale culturelle, élaborée en partenariat avec l'UNESCO**

 Elle a été validée au niveau technique en mai 2012 aux Comores, lors d'un atelier de restitution. Dans ce cadre, la collaboration avec l'UNESCO a été relancée.

- **L'idée d'une future chaîne de télévision régionale fait son chemin**

 Ce projet de création d'une chaîne de



Statue du célèbre aviateur réunionnais Roland Garros, au Barachois (St Denis de La Réunion)

télévion abondamment relayé auprès des principaux médias.

Les chantiers de l'avenir

- **Finaliser une politique culturelle régionale**

 Une politique culturelle régionale est une priorité, en vue de sa validation après examen par les pays membres de la COI. Cette politique permettra au Secrétariat général de la COI de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en place d'un projet culturel régional ambitieux et porteur d'avenir.

- **Revoir le partenariat avec l'UNESCO**

 La revue de ce partenariat, signé en 1999, est tout aussi prioritaire pour renforcer la coopération entre les deux organisations. La recherche de financements auprès d'autres partenaires serait également judicieuse, notamment auprès du Secrétariat des pays du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui est susceptible de soutenir des actions dans le domaine culturel.

- **Projeter et valoriser l'Indianocéanie sur le petit écran**

Média populaire par excellence, une chaîne de télévision régionale constituerait un moyen efficace, pérenne pour aider de façon concrète au renforcement de l'identité indianoécanique. Une étude de faisabilité devrait être initiée dans le courant de l'année 2013.

Cette chaîne répondrait schématiquement à deux besoins essentiels pour la région :

Rapprocher les peuples des pays membres de la COI et développer le sentiment d'appartenir à un même ensemble de valeurs et de partager un héritage culturel commun.

Offrir au reste du monde une fenêtre ouverte sur l'Indianocéanie, ses territoires et ses cultures.

Une telle chaîne pourrait remplir de nombreuses fonctions, notamment :

- Informer les populations sur l'actualité des pays de la région (voire des pays limitrophes).
- Favoriser la liberté d'expression, la circulation des idées et le dialogue inter-îles.
- Aider les citoyens des pays concernés à mieux se connaître et se comprendre, en leur offrant la possibilité de (re)découvrir les territoires et les cultures de la région.
- Valoriser les capacités d'innovation dans la région et promouvoir le développement économique.
- Mettre en relief les apports de la coopération régionale (COI, mais pas seulement).
- Informer et sensibiliser les citoyens sur les grands enjeux dans la région (environnement, santé, sécurité, etc.).
- Diffuser des opportunités dans les domaines des affaires, de la formation, de l'emploi dans les pays de la région.
- Offrir aux annonceurs privés et aux partenaires de développement un nouvel espace de diffusion pour respectivement mieux toucher le marché régional et mettre en valeur leurs activités dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.
- Promouvoir la destination touristique « océan Indien ».

Objective, indépendante, professionnelle et tournée vers l'avenir, cette télévision devra être ancrée dans les territoires et les populations, notamment en donnant la parole aux citoyens. En effet, pour qu'elle puisse recueillir l'adhésion du public et se forger une identité forte, le public doit pouvoir se reconnaître naturellement dans cette chaîne.



Le hira gasy, un art ancestral, une sorte d'opéra traditionnel malgache et de théatre populaire

142

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Pour la première fois dans son histoire, la COI a réussi à rassembler, à l'occasion de son 30ème anniversaire, ses trois co-fondateurs, au premier plan et de gauche à droite, Maxime Ferrari, Jean Claude de l'Estrac et Christian Rémi Richard, qui étaient en 1982 chefs de la diplomatie de leurs pays respectifs (Seychelles, Maurice et Madagascar) et tous les anciens secrétaires généraux de la COI, en haut, de gauche à droite, Wilfrid Bertile (de la France/Réunion, en poste de 2001 à 2004), Jeremy Bonnelame (des Seychelles, en poste de 1993 à 1997), Monique Andréas Esoavelomandroso (de Madagascar, en poste de 2004 à 2008), Elyachroutu Mohamed Caabi (de l'Union des Comores, en poste de 1997 à 2001) et Callixte d'Offay (des Seychelles, en poste de 2008 à 2012)

Les temps forts de l'année











La signature des deux protocoles de collaboration avec le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) et le Centre de la communauté des Caraïbes pour le changement climatique (5C), marque « une étape historique » selon M. Callixte d'Offay

A Rio + 20, la COI donne de la voix

La COI a non seulement pu distribuer en plénière le plaidoyer de ses îles (en faveur d'un traitement différencié et d'un soutien accru de la communauté internationale), mais elle a également, grâce à la présence d'une forte délégation, participé à de nombreux événements parallèles et fait entendre sa voix singulière sur des sujets comme l'économie bleue et la gestion des océans. Enfin, elle a posé les jalons d'une coopération interrégionale avec des organisations insulaires comme le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) et le Centre de la communauté des Caraïbes pour le changement climatique (5C), afin de parler d'une même voix et d'avoir plus de poids dans les grands rendez-vous internationaux à venir, notamment le Sommet des PEID qui se tiendra en 2014 à Samoa.

Un nouveau siège, une nouvelle image de la COI

Symbole d'un changement d'ère et de dimension, la Commission de l'océan Indien s'est installée depuis juillet à Ebène, une ville tournée vers le futur. Ces dernières années, l'accroissement de son po rtefeuille d'activités et de ses effectifs ne s'était pas accompagné d'une extension proportionnelle de ses bureaux. En 2009, le secrétaire général Callixte d'Offay avait reçu le mandat d'engager la réflexion avec les autorités mauriciennes, afin de reloger sous un même toit le Secrétariat général et l'ensemble de ses projets. Un accord de principe avait été signé à la fin de l'année 2011 avec le gouvernement mauricien pour la réinstallation du siège de la COI à la Cyber City d'Ebène. Aujourd'hui, la COI abrite 88 personnes dans son nouveau siège, dans près de 3150 m^2. Le Secrétariat général est situé au 3ème étage de la Blue Tower à Ebène, et les projets sont répartis sur les 4ème et 5ème étages. Outre l'amélioration de la qualité de la communication entre les projets et le Secrétariat général, ce regroupement permet de moderniser l'image de la COI et d'améliorer sa visibilité, en étant désormais située au cœur de la vie économique mauricienne.



Le nouveau siège de la COI à Ebène (Maurice)

La passation de pouvoirs entre Callixte d'Offay et Jean Claude de l'Estrac



Jean Claude de l'Estrac reprend le flambeau de la COI des mains de Callixte d'Offay. Il devient le 7ème secrétaire général de la COI

La cérémonie de passation des pouvoirs s'est faite le 12 juillet 2012 en présence du Premier ministre de Maurice, Dr Navinchandra Ramgoolam, du ministre des Affaires étrangères des Seychelles, Jean Paul Adam, au titre de la Présidence de la COI, et de nombreux invités de marque. Jean Claude de l'Estrac a repris le flambeau de la COI, une organisation qu'il a portée sur les fonts baptismaux en 1982, alors qu'il était chef de la diplomatie mauricienne. Il a rappelé le bilan impressionnant de son prédécesseur. « Il peut s'enorgueillir d'avoir contribué à l'édification d'une institution unique en son genre qui occupe aujourd'hui une place reconnue sur l'échiquier politique et diplomatique international». Journaliste de formation, patron de presse (groupe La Sentinelle), écrivain et homme politique, Jean Claude de l'Estrac compte mettre son expérience polyvalente et son goût de l'action au profit de la COI. C'est la première fois qu'un Mauricien dirige le Secrétariat général de la COI. Il devient le 7ème secrétaire général de la Commission de l'océan Indien.

La COI fête avec éclat ses 30 ans !



Symposium organisé par la COI pour son 30ème anniversaire, « Rétrospective et perspectives de la coopération régionale en Indianocéanie », en présence de la grande famille COI, des partenaires techniques et financiers, et des représentants des gouvernements, des ONG, et du secteur privé

Le 20 décembre 1982, lors d'une conférence historique à Port-Louis, les ministres des Affaires étrangères de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, avaient posé les fondations de la Commission de l'océan Indien, institutionnalisée ensuite par l'accord de Victoria en 1984. Pour son 30ème anniversaire, la COI a réussi à réunir la famille COI au grand complet (les pères fondateurs et les secrétaires généraux de la COI, les OPL). Elle a réalisé une série d'événementiels et de supports de communication pour délivrer un message fort à destination des populations de la région sur la valeur ajoutée de ses actions et sa raison d'être. Le 5 décembre, un symposium était organisé au siège de l'organisation autour de deux thèmes (« l'Indianocéanie, vecteur d'intégration régionale » ; et « le réagencement nécessaire de l'organisation »).



Vernissage de l'exposition photos « Insulaires, proches et solidaires, l'Indianocéanie en partage », qui a été inaugurée par Jean Paul Adam, chef de la diplomatie seychelloise et président en 2012 du Conseil de la COI



De gauche à droite : Solange de l'Estrac, l'ancien président de la République de Maurice, Cassam Uteem, Jean Claude de l'Estrac (secrétaire général de la COI) et le Premier ministre de Maurice, Dr Navinchandra Ramgoolam

Le symposium a été suivi du vernissage de l'exposition-photos « Insulaires, proches et solidaires, l'Indianocéanie en partage »), et d'un cocktail présidé par le Premier ministre de Maurice, Dr Navinchandra Ramgoolam. Un nouveau logo, version modernisée du logo initial a été dévoilé à cette occasion. Et pour le jour anniversaire de ses 30 ans, la COI a reçu la visite prestigieuse du président de la République de Maurice, Son Excellence Rajkeswur Purryag. Par ailleurs, elle a conçu une brochure spéciale « 30 ans de la COI » de 8 pages en couleurs, qui a été imprimée à 100 000 exemplaires et insérée dans les principaux journaux de la région. Elle a réalisé aussi un clip de trois minutes en trois langues (français, malgache et anglais) qui a été diffusé pendant près d'une semaine sur toutes les chaînes nationales de télévision de la région.

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DES PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Le soutien des partenaires

La diversification et la consolidation des partenariats se sont poursuivies tout au long de l'année 2012 avec l'engagement de nouveaux partenaires, l'Australie et la Chine, et la structuration des partenariats existants.

Forte d'une légitimité de plus en plus reconnue et d'une expertise avérée pour mener à bien les projets, la COI a géré en 2012 un portefeuille de 10 projets, pour plus de 12 M €. Ces fonds proviennent de divers partenaires avec qui la COI a noué des relations : l'Union européenne, la France (MAE, AFD, Région Réunion, etc.), la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), la Banque mondiale, le Système des Nations unies, et plus récemment, la Chine et l'Australie.

Les éléments d'un dialogue rapproché avec les partenaires techniques et financiers ont été progressivement mis en place. Pour la première fois, tous les partenaires du développement ont été invités à participer à la première partie des travaux du Comité des OPL d'octobre 2012, ce qui leur a permis de suivre au plus près l'évolution des dossiers et de faire entendre leurs points de vue sur l'exécution des projets. Ils ont également eu l'occasion de participer à l'atelier de restitution du Plan de développement stratégique (PDS) de la COI pour la période 2013-2016.

Ce travail de concertation plus soutenu répond à un souci de transparence. Les partenaires de développement ont le droit de réclamer la plus grande efficacité et la plus grande rigueur dans l'exécution des projets. Des efforts significatifs ont été faits ces dernières années, en particulier sous le mandat du précédent secrétaire général Callixte d'Offay, en matière de renforcement institutionnel et de mise en place de systèmes de suivi-évaluation des projets. Ils vont être poursuivis et consolidés.

Ce travail de concertation avec les partenaires fait partie du nouveau mode de fonctionnement que la COI souhaite instaurer pour construire l'avenir sur un type de coopération, axé sur une vision à plus long terme. L'idée est de permettre un alignement des stratégies partenariales des bailleurs sur les besoins réels et exprimés de la COI, en faisant davantage prendre en compte les besoins insulaires spécifiques, notamment en termes d'infrastructures et de connectivité.

Dans le même esprit, une réunion entre la Délégation de l'Union européenne et la COI a eu lieu fin 2012, au cours de laquelle ont été discutés les thèmes de la coopération entre les deux institutions. L'objectif est de perpétuer ce rendez-vous sur une base trimestrielle. Par ailleurs, la COI a participé à la première réunion régionale des directeurs de l'Agence Française de développement organisée à La Réunion début novembre 2012.

La COI compte aussi alimenter un dialogue ouvert et constructif avec la société civile et également avec le secteur privé. La COI joue un rôle clef d'impulsion et de facilitation, pour faire avancer les grands chantiers prioritaires (connectivité maritime, aérienne, numérique et culturelle ; sécurité alimentaire). Elle contribue à instaurer une collaboration tripartite étroite entre les gouvernements, les investisseurs et les bailleurs de fonds, tout en sollicitant l'expertise régionale. Elle a ainsi organisé un atelier sur la mise en place d'une ligne de cabotage maritime en septembre 2012 à Maurice et une réunion ministérielle sur le tourisme, à La Réunion, en novembre 2012.

150

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DES PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Un dialogue rapproché avec les partenaires, Comité des OPL, octobre 2012 à Ebène (Maurice)

Le rôle de la COI consiste à consulter les Etats, s'assurer de leur engagement, trouver les mécanismes de financement et les partenaires les plus appropriés qui pourront conduire les projets jusqu'à la phase de rentabilité, et fournir aux décideurs et aux opérateurs des outils d'aide à la décision, à travers notamment des études de faisabilité.

La COI a souhaité aussi impliquer davantage les acteurs non étatiques – principalement les ONG - dans deux des nouveaux projets qui débutent en 2013 : sécurité alimentaire et biodiversité.

Il y a aussi une volonté de revitalisation de l'Association des parlementaires des Etats membres de la COI (APCOI), créée en 1997. La réactivation d'une telle structure est aujourd'hui importante, les parlementaires étant un maillon essentiel de la chaîne des décisions pour notre avenir commun, il faut assurer leur représentativité au niveau régional. Le souhait de la COI est qu'une représentation parlementaire soit assurée à chaque évènement, afin qu'ils puissent y prendre pleinement part en ayant conscience des enjeux régionaux.

UNE RELATION HISTORIQUE AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Les projets menés par la COI sont financés à 70 % par l'Union européenne (FED et DG MARE). La région AfOA-OI (Afrique orientale et australe – océan Indien), à laquelle la COI appartient, aux côtés du COMESA, de l'EAC et de l'IGAD, a bénéficié d'une enveloppe de crédits de 645 M € au titre du 10ème FED (Fonds européen de développement) pour la période 2008-2013. Le commerce et l'intégration régionale, les infrastructures et les ressources naturelles concentrent 85% des financements européens.

La programmation de cette enveloppe est arrêtée par le CIRC (Comité Interrégional de coordination) qui est composé de représentants des quatre organisations régionales, de la SADC et de l'UE – le Secrétariat de l'ACP et la Commission de l'Union africaine étant observateurs. Le CIRC est chargé de préparer, mettre en œuvre et suivre les programmes de l'aide communautaire dans la région, afin d'éviter le risque de duplication des projets dû aux multiples appartenances régionales des pays.

Six projets majeurs dans la région AfOA-OI

La COI a aujourd'hui la responsabilité de six projets majeurs dans la région AfOA-OI sur ces financements européens : les projets pêche SmartFish – 21 M € - et PRSP – 10 M € - qui travaillent en complémentarité et synergie, ISLANDS – 10 M € -, le projet d'appui aux Centres du FMI – Afritac – 15 M € -, le projet d'appui au démarrage du futur programme régional de sécurité maritime (MASE) -2 M €-, et le projet de mise en place d'un Centre régional d'excellence multidisciplinaire (CREM)- 6,466 M €, dont 5,6 M €, financés par l'UE, et une contribution estimée à 700 000 € du gouvernement de Maurice sur quatre ans.

Dès 2013, elle doit lancer trois grands projets : biodiversité, énergies renouvelables et securité alimentaire. Elle participera également à la mise en œuvre de deux des cinq composantes du programme MASE – 37,5 M €.

Un appui à l'intégration régionale

La COI bénéficie aussi d'un appui financier au processus d'intégration régionale à travers deux programmes : le Programme d'appui à l'intégration régionale 2 (PAIR II), piloté par le COMESA, sur un budget global de 50 M €, avec une composante de 5 M € gérée par la COI. Enfin, la COI bénéficie aussi du Programme d'appui au CIRC (Comité interrégional de coordination) à hauteur de 880 000 € sur un budget total de 11,5 M €.

Une nouvelle extension de l'ordre de 2,6 M € vient s'ajouter aux 880 000 € accordés à la COI. Ce budget, financé par le FED, permet de mobiliser des expertises à court terme dans plusieurs domaines et d'appuyer l'officier de liaison du CIRC.

Ces deux programmes ont permis de financer diverses actions, dont un soutien au Secrétariat général de la COI via le financement de deux assistants aux chargés de mission, une mise à jour des systèmes de suivi financier, un appui à la COI pour l'éligibilité à l'accord de contribution, des traductions de documents, un appui à la préparation de nouveaux projets, la formulation d'un nouveau règlement internet administratif et financier, l'élaboration du plan de développement stratégique de la COI et une formation sur le suivi-évaluation.

Les moyens additionnels (2,6 M €) seront utilisés principalement pour préparer les grands projets en cours d'instruction, tels que la connectivité de la région (maritime, aérienne, numérique, audiovisuelle), la sécurité alimentaire, le tourisme.

La COI, l'UE et les Accords de partenariat économique

Par ailleurs, dans le cadre de l'Accord de Cotonou, l'Union européenne négocie des Accords de partenariat économique (APE) avec les ensembles régionaux de pays ACP, pour accélérer leur développement économique et leur intégration dans l'économie mondiale, en conformité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Lors des négociations avec l'Union européenne, les quatre pays ACP de la COI formant le groupe CMMS (Comores, Maurice, Madagascar et Seychelles) ont compris l'intérêt qu'il y avait à développer des positions communes et cohérentes sur le renforcement des relations économiques et commerciales avec l'Union européenne, ainsi que pour les questions se rapportant à la pêche et au développement. Reconnaissant son rôle important, les pays signataires de l'APE intérimaire de la région de l'AfOA (Seychelles, Maurice et Madagascar) et l'UE ont admis la COI dans leur Comité de mise en œuvre le 19 octobre 2012. Il s'agit maintenant de développer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord intérimaire au niveau régional et de défendre une position commune auprès de l'AfOA. La COI s'est récemment engagée à supporter davantage toutes ces discussions et à mobiliser les moyens nécessaires.

La préparation du 11ème FED

La période de programmation du 10ème FED se termine en 2013. La programmation du 11ème FED pour la période 2014–2020 devrait tourner autour des grands enjeux et principes suivants :

- Le maintien de la programmation conjointe avec les organisations régionales de la région de l'AfOA-OI (COI, COMESA, EAC, IGAD) ;

- La poursuite de l'intégration économique régionale au sein de la région élargie de l'AfOA-OI, incluant un volet spécifique pour chaque organisation régionale ;

- La mise en œuvre des APE et du plan d'action de la Tripartite, en prenant note de l'émergence de stratégies d'aide au commerce des organisations régionales ;

- L'incitation des Etats membres à entreprendre des réformes favorisant l'intégration régionale ;

- De nouveaux dispositifs de mobilisation des mécanismes financiers découlant de la deuxième révision de l'Accord de partenariat de Cotonou et de l'Agenda de l'UE pour le changement ;

- La poursuite de la coordination FED/FEDER ;

- La stimulation des investissements dans les principaux projets d'infrastructures régionaux en envisageant des partenariats public-privé régionaux pour partager les risques et des options de cofinancement pour les partenaires non commerciaux tout en favorisant les partenariats mondiaux et la coopération Sud-Sud ;

- Un nouveau cadre créé par le IV^{ème} Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide ;

- Une approche participative avec les autorités nationales, incluant des mécanismes de consultation avec le secteur privé et la société civile, afin de mieux identifier les obstacles réels à l'intégration régionale au niveau national et de mieux cibler les interventions ;

- Le maintien d'une certaine flexibilité pour pouvoir s'adapter aux besoins en constante évolution de la région, tout en focalisant le Programme indicatif régional sur certains domaines d'action et programmes clés, afin d'assurer la concentration des efforts dans des secteurs prioritaires.

Un agrément de contribution possible à l'horizon 2014

Enfin, la COI poursuit le processus enclenché pour obtenir l'agrément de contribution. Une pré-évaluation a été réalisée, celle-ci a constaté que la COI a beaucoup progressé dans différents domaines.

Néanmoins, elle n'est pas encore, à ce jour, conforme à toutes les exigences nécessaires à l'éligibilité à la Convention de contribution.

Une série de recommandations a donc été soumise afin de pallier à chaque faiblesse institutionnelle constatée et le rapport estime que la mise en œuvre des recommandations peut se faire en 12 à 18 mois. Rendez-vous donc au 1er semestre 2014.

UN PARTENARIAT AVEC LA FRANCE

La France est le deuxième partenaire financier de la COI, après l'Union européenne. En additionnant tous les dispositifs d'aide déployés par l'AFD, le MAE, le FFEM et les collectivités locales réunionnaises, ce soutien représente 17% du financement de la COI. Avec un appui consolidé de 10 M € sur la période 2008-2014, la France est donc le deuxième contributeur de la COI.

En effet, sur les 20 M € injectés par la France dans la COI depuis 1987, l'AFD qui est au cœur du dispositif français d'aide publique au développement, a versé près de 10 M € et cette aide est montée en puissance ces dernières années.

La préservation des biens publics mondiaux

L'AFD finance le projet de Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies – RSIE –Réseau SEGA (2008-2012, 5,6 M €). Elle cofinance aussi le projet « Risques naturels », à hauteur de 2 M € pour la période 2011-2016. Et par ailleurs, elle soutient financièrement, à travers le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) le projet d'adaptation au changement climatique (2008-2012 ; 1,2 M €) ; tout en supportant le coût d'une expertise long terme dans ce domaine.

Vers une seconde génération de projets financés par l'AFD

Si la préservation des biens publics mondiaux reste une priorité, l'AFD s'intéresse aussi beaucoup désormais aux problèmes d'accessibilité de la région pour doper les échanges économiques et commerciaux et favoriser l'intégration régionale. Elle accompagne la COI dans la mise en œuvre de la deuxième génération de projets qui font intervenir les Etats, les opérateurs économiques et les bailleurs de fonds.

Conformément aux demandes des pays membres, exprimées lors du dernier Conseil de la COI d'octobre 2011, et aux attentes du secteur privé, l'AFD a décidé d'apporter un appui au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de la COI, en finançant à hauteur de 200 000 € un fonds additionnel d'études, afin d'identifier les leviers de l'intégration régionale et d'approfondir certains volets sectoriels de la coopération régionale.

L'AFD a par ailleurs accordé 1,5 M € de subventions en 2012 pour animer davantage le dialogue entre la COI et le secteur privé et en faire un moteur de l'intégration régionale. Il est prévu que l'instruction de ce projet soit relancée début 2013.

Le FERC, un dispositif financier souple et proactif

L'appui de l'AFD est complété par un programme pluriannuel permettant à la COI de mettre en œuvre de nouvelles initiatives régionales priorisées par ses Etats membres. Grâce au dispositif financier « Fonds d'expertise et de renforcement des capacités » (FERC), la COI peut mener des actions et notamment lancer ou instruire de nouveaux projets dans différents domaines.

Le montant total des deux FERC couvrant la période 2007-2011 s'élève à 750 000 € pour financer des



Rencontre avec le ministre délégué auprès du MAE France chargé du développement, Pascal CANFIN

études visant à déboucher sur un projet. Un nouveau FERC, d'un montant de 200 000 € couvrant la période 2012-2014 a été accordé en 2011.

Il est consacré au domaine économique pour identifier des programmes concrets et opérationnels de plus grande ampleur. Si tout se passe bien, une étude sera prochainement lancée sur la gestion, la collecte, le stockage et le traitement des déchets. Cela passera par le financement des infrastructures de base nécessaires à ces opérations. L'idée, à terme, est de renforcer les capacités de gestion des collectivités locales et des opérateurs économiques et de créer des emplois dans la région. De son côté, la COI va fournir des outils d'aide à la décision, des études de faisabilité, pour que des opérateurs se lancent sur ces nouveaux marchés.

Par ailleurs, l'AFD gère les fonds du Fonds français pour l'environnement mondial – FFEM - dans le cadre du projet d'adaptation au changement climatique (Acclimate). Dans les projets à l'étude, deux opérations FFEM sont au stade de l'identification et pourraient s'inscrire dans un programme plus global « Biodiversité » porté par l'UE : la préservation des écosystèmes marins et notamment des récifs coralliens ; la réhabilitation des écosystèmes insulaires et la lutte contre la prolifération des espèces envahissantes, considérée comme l'une des principales sources

de perte de biodiversité dans les écosystèmes insulaires tropicaux.

Le Fonds d'expertise et de renforcement des capacités a aussi servi à financer une mission de 18 mois (jusqu'en février 2013) visant à renforcer la communication institutionnelle, pour donner plus de visibilité et de lisibilité aux actions de la COI.

Un accompagnement au long cours du ministère français des Affaires étrangères

Ce partenariat portant sur la coopération sectorielle vient renforcer les efforts constants de la France (MAE) pour maintenir une expertise technique à la COI (3 postes à long terme) et contribuer, par une subvention annuelle reconduite de 150 000 €, à accompagner les initiatives du Secrétariat général et l'instruction de nouveaux projets dans les domaines de la bonne gouvernance et de la stabilité régionale, du renforcement identitaire indianocéanique et de la recherche. Dans le domaine politique, une nouvelle subvention d'un montant de 300 000 € a été versée fin 2011 pour aider la COI à accompagner le processus électoral de sortie de crise à Madagascar, en partenariat avec l'OIF.

Les autres dispositifs d'aide de la France

Avec l'apport de contreparties nationales (Etat, Région et Conseil général), le Fonds européen de développement régional (FEDER), via certaines mesures du Programme opérationnel de coopération territoriale de l'océan Indien (POCT 2007-2013), permet aussi de financer la participation de La Réunion aux programmes de coopération mis en œuvre par la COI. Rentrent dans ce cadre une contribution au programme régional de protection des végétaux, au programme régional d'adaptation au changement climatique, au projet d'outil régional de coopération audiovisuelle (ORCA) mis en œuvre par l'Association des radios et télévisions de l'océan Indien (ARTOI), au programme régional de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles de la Plateforme d'intervention régionale pour l'océan Indien (PIROI) de la Croix-Rouge française et l'affectation de deux Volontaires du Progrès réunionnais auprès du Secrétariat général de la COI, l'un en 2009, l'autre en 2012. Ce dernier est l'assistant du chargé de mission « Economie, Commerce, Infrastructures » jusqu'en 2014. Le montant global de la contribution du FEDER aux actions de coopération régionale s'élève à ce jour à 3 498 115 € . Lors de la révision à mi-parcours du FEDER en 2010, une mesure spécifique dotée de 2,5 M € de crédits POCT a par ailleurs été créée, afin de permettre à La Réunion de participer pleinement aux projets de la COI financés par le FED, et notamment à ceux relatifs à la biodiversité et à l'énergie. Aujourd'hui, La Réunion participe pleinement à l'ensemble des projets portés par la COI, grâce à des dispositifs mieux articulés (FED/FEDER et aussi FEDER/AFD).

UN PARTENARIAT RESTRUCTURÉ AVEC LA BAD

Depuis l'accord de don signé en mai 2005, la coopération entre la BAD et la COI est montée en puissance et contribue positivement au développement durable de la région. Dans la dynamique engagée par le SG-COI en 2008 pour diversifier les sources de financement, le SG-COI a effectué une mission au siège de la BAD en

septembre 2009. L'objectif de cette mission était de mieux faire connaître la COI, de mobiliser des ressources pour mettre en œuvre les projets régionaux et de renforcer la coopération avec la BAD.

Cette mission a été un succès. Un aide-mémoire a été signé entre les deux institutions, ce qui a permis de relancer la collaboration avec la BAD. Aujourd'hui, la BAD apporte généralement son soutien au renforcement des capacités de la COI et à des questions transversales qui peuvent être mieux appréhendées sur une base régionale (genre, santé, énergies, infrastructures de transports). Le document de stratégie d'intégration régionale de l'Afrique australe et orientale de la BAD tient compte des défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays membres de la COI.

Une étude stratégique phare et de nouvelles orientations

La mission effectuée au siège de la BAD à Tunis, en juillet 2012, par le président en exercice de la COI et ministre des Affaires étrangères des Seychelles, Jean Paul Adam, accompagné de l'ex-secrétaire général de la COI Callixte d'Offay a permis de finaliser les grandes lignes d'une future stratégie de coopération renforcée entre la BAD et la COI suivant les recommandations de l'étude phare réalisée par la BAD, à la suite de la seconde mission de la COI à Tunis en novembre 2010. Lors de cette mission, Donald Kaberuka, président de la BAD a exprimé l'intérêt de son organisation à soutenir les recommandations faites à l'issue de cette étude : développer un corridor maritime ; renforcer les capacités institutionnelles pour l'intégration de la région COI (au niveau du Secrétariat général, des Etats membres et des acteurs non étatiques) ; et lutter contre les pandémies régionales et les désastres naturels. Il est prévu que la mobilisation des ressources pour le financement de ces projets sera bientôt validée par la BAD, ce qui permettra leur mise en œuvre. Cette mission a aussi permis le suivi de l'instruction des projets « Santé » et « Recherche et Innovation ».

Deux futurs projets, Santé et Recherche

Le projet Santé répondra à la problématique de la propagation des maladies endémiques et, conformément aux recommandations des Etats membres, sera bâti sur les leçons et les acquis du projet d'appui à l'initiative régionale de prévention du VIH/Sida/IST (AIRIS), qui s'est achevé en 2011 sur un bilan positif. Ce nouveau projet, qui sera dénommé Appui à la riposte régionale face à la propagation des maladies endémiques (ARME), a été estimé à plus de 17 M € sur cinq ans (2013 – 2018). Son instruction est en cours.

Dans le cadre du futur projet « Recherche et Innovation », la COI envisage de créer à terme un vivier régional de scientifiques de haut niveau, mobilisables à la fois par ses partenaires et ses différents projets. Ce groupe d'experts lui permettra de donner davantage de pertinence à ses interventions, de faire de la recherche un moteur efficace de la croissance et de générer une véritable économie de la connaissance dans la région.

Un renforcement des capacités de la COI

Par ailleurs, l'Unité des Etats fragiles de la BAD a

alloué pour 2010 un montant de 2 M US$ à la COI afin de renforcer sa capacité d'action. Un accord de don a été signé au SG-COI en avril 2012 à hauteur de 567 501 UC. Cet accord de don fait l'objet d'un programme en cours d'exécution sur le renforcement des capacités du Secrétariat général et la mise en œuvre de la stratégie régionale genre.

La moitié de cette somme étant toujours disponible, une étude réalisée fin 2012 a identifié de nouvelles activités précises de renforcement des capacités qui visent à consolider le rôle de coordination de la COI auprès des Etats membres, améliorer la mobilisation de l'expertise Sud-Sud, notamment via la création d'une base de données des experts de la région, et élaborer des études, des stratégies et des plans directeurs pré-identifiés.

Ce programme de renforcement est en cours de finalisation et fera l'objet début 2013 d'un nouvel accord de don à la COI.

UNE ALLIANCE CONSTRUCTIVE AVEC L'OIF

La convention signée en mars 2011 entre la COI et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) renforce et consacre une coopération tissée depuis plus de dix ans. Elle traduit la volonté des deux organisations de multiplier les concertations et les actions communes dans trois grands domaines d'intérêt commun : le domaine politique, diplomatique et juridique ; le domaine linguistique, culturel et éducatif ; et le domaine du développement et de l'environnement.

Afin de contribuer à la réussite des initiatives conjointes et de renforcer quotidiennement les liens entre les deux organisations, un poste de Volontaire international de la Francophonie (VIF), financé par l'OIF, a été créé en octobre 2011 au Secrétariat général de la COI. A l'issue de celui-ci, un deuxième poste, en soutien à la cellule de communication, a été créé en octobre 2012.

Un partenariat actif pour accompagner le processus de sortie de crise à Madagascar

Depuis janvier 2009, l'OIF et la COI se sont impliquées aux côtés de la communauté internationale pour accompagner le processus de retour à un ordre constitutionnel démocratique à Madagascar. L'entente et les échanges permanents entre les deux organisations constituent une véritable alliance francophone pour défendre les intérêts du peuple malgache. Des missions communes sur le terrain ont été organisées et la COI et l'OIF se sont engagées à contribuer ensemble à la préparation et à l'observation des prochaines élections présidentielles. C'est dans ce contexte que les deux organisations ont organisé en décembre 2012 une formation de journalistes malgaches sur les fondamentaux du journalisme et les règles éthiques, en collaboration avec la Commission électorale nationale indépendante pour la transition (CENI-T). Un second séminaire prévu en janvier 2013 portera sur les pratiques journalistiques en période électorale. Il s'agit de faire des journalistes des acteurs clefs du processus de normalisation de la vie politique.

Une aide au programme « genre »

Par ailleurs, suite à la rencontre fin 2011 des responsables « genre » de la COI et de l'OIF, deux

axes de coopération ont été retenus : la lutte contre la violence faite aux femmes et les enjeux de l'égalité des genres dans le développement durable. Le besoin de renforcement des capacités de plaidoyer a été souligné.

Il s'agit notamment de remédier à l'insuffisance de données et d'informations fiables permettant d'engager des négociations sérieuses pour convaincre les décideurs et orienter les décisions.

Il est prévu par ailleurs que l'OIF finance une rencontre de la plateforme régionale « Femmes et développement durable » début 2013.

Un soutien au développement des échanges inter-îles

La COI a également organisé, avec le soutien de l'OIF, un atelier sur la thématique « Comment faciliter et développer les échanges intra régionaux » (novembre 2012). Cet évènement avait pour but d'alimenter la réflexion sur l'essor des échanges commerciaux indianocéaniques. Il a permis d'identifier diverses actions prioritaires à développer dans les cinq ans à venir autour de la préférence régionale, du partage d'expertise en matière de normes, et de la mise en place d'un système d'information centralisé pour les opérateurs économiques des Etats membres de la COI.



Rencontre à Paris de Jean Claude de l'Estrac (secrétaire général de la COI) avec Abdou Diouf (secrétaire général de l'OIF)

D'autres projets en vue en collaboration avec l'AUF et l'IFE

L'Organisation internationale de la Francophonie agit aussi en synergie avec des opérateurs spécialisés, dont l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Dans le cadre de l'accord de partenariat signé en 2003 et réactualisé en 2009, l'AUF pourrait devenir un des opérateurs du futur projet sur la recherche et l'innovation de la COI. Rattaché à l'AUF, l'Institut de la Francophonie pour l'entreprenariat pourrait par ailleurs contribuer au projet d'appui aux jeunes entrepreneurs que la COI compte bientôt lancer pour créer un environnement propice aux échanges entre les jeunes entrepreneurs et au développement de leurs initiatives entrepreneuriales.

UN PARTENARIAT ÉVOLUTIF AVEC LA BANQUE MONDIALE

Entre 2008 et 2012, la Banque mondiale, avec le Fonds pour l'environnement mondial, a apporté un appui de plus de 5 M US$ au projet de développement des voies maritimes et de prévention de la pollution côtière et marine pour l'Ouest de l'océan Indien, qui s'est terminé en décembre 2012. Une mission de la Banque mondiale à la COI a par ailleurs eu lieu en septembre 2011, afin d'explorer les différentes pistes de partenariats, notamment dans le domaine économique et surtout des technologies de l'information et de la communication.

2013 verra le lancement d'une collaboration entre la Banque mondiale et la COI dans le domaine de la pêche. Il existe un plan d'action stratégique conjoint Banque mondiale/PNUD pour la gestion de l'environnement marin et le développement de la pêche dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. Et en marge de ce plan, il existe un projet pilote de la Banque mondiale avec la COI pour une gestion responsable des pêches, qui prévoit d'octroyer une somme de 1,3 M US$ à la COI. Trois résultats sont attendus : 1/ l'élaboration d'un guide de bonne gouvernance des pêches ; 2/ l'appui aux pays membres de la COI dans l'application des résolutions de la CTOI ; 3/ l'application des mesures des Etats du port.

UN PARTENARIAT ÉTOFFÉ AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES

La COI a depuis sa création toujours travaillé avec le Système des Nations unies (SNU), mais ce partenariat traditionnel s'est étendu ces dernières années à presque toutes les agences onusiennes qui travaillent dans les mêmes domaines que la COI (PNUD, PNUE, FNUAP, UNODC, UNIFEM, UNESCO, UN Women, ONUSIDA, etc.). La COI travaille en collaboration avec la coordination du SNU, représentée dans tous les Etats membres de la COI par le PNUD.

Ce partenariat avec le SNU, plus technique que financier, aide la COI à mieux appréhender certaines problématiques liées notamment au genre ou à la criminalité transnationale (piraterie maritime, terrorisme, grands trafics, etc.), auxquelles elle a décidé d'apporter des solutions régionales.

La collaboration active qui existe entre les organisations, fonds et programmes des Nations unies permet aussi à la COI d'utiliser plus efficacement les ressources financières et humaines disponibles et de maximaliser l'impact

des actions de coopération régionale qu'elle mène, a fortiori quand les projets sont de nature transversale (genre, adaptation au changement climatique, etc.).

Sans rentrer dans le détail de toutes les collaborations tissées avec les différentes agences onusiennes, on peut souligner les évolutions les plus notables de ce partenariat.

Une collaboration renforcée avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi (PNUE)

La coopération, renforcée par un protocole d'accord signé en 2010, avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi (du Programme des Nations unies pour l'environnement), permet de mieux cerner et cibler les actions de la COI dans la région et de mieux aider les pays membres à remplir leurs obligations auprès de la Convention, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du projet pour l'atténuation de la pollution liée aux activités terrestres dans la région de l'océan Indien occidental et le protocole relatif à la coopération dans la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la région de l'Afrique de l'Est. La mise en œuvre de ce Protocole s'avère très importante compte tenu des menaces qui pèsent sur la région. La COI souhaite, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi, mobiliser les efforts des pays de la région pour rendre opérationnel le Centre régional de coordination antipollution.

Par ailleurs, la COI s'est exprimée en décembre 2012 à Maputo à la 7ème Conférence des parties de la Convention de Nairobi, pour défendre encore une fois les intérêts insulaires de ses Etats membres, et demander la finalisation rapide du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). La COI a participé au groupe de travail juridique et technique ad hoc mis en place en 2010 pour élaborer ce protocole et ainsi permis d'intégrer la dimension d'adaptation au changement climatique dans la gestion durable des zones côtières, en faisant comprendre notamment l'importance vitale de renforcer la résilience des écosystèmes, de l'économie et des populations aux effets du changement climatique, auxquels les îles de la COI sont particulièrement exposées.

Une collaboration activée avec le Mécanisme mondial

Placé sous l'autorité de la Conférence des parties à la Convention des Nations unies de lutte contre la désertification, le Mécanisme mondial (MM) a pour mandat d'améliorer l'efficacité des mécanismes financiers existants et de promouvoir des actions conduisant à la mobilisation d'importantes ressources financières. Suite à la signature d'un protocole d'accord, une étude a été menée dans les pays de la région pour développer à terme une stratégie régionale de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable des terres et des ressources naturelles, en collaboration avec le Mécanisme mondial. L'idée qui ressort de cette étude, restituée en avril 2012, est de créer à terme une structure de coordination de la gestion des terres, qui pourrait fonctionner aussi comme une plateforme de gestion des connaissances et de partage des expériences, et comme un observatoire. L'ébauche de la stratégie de mobilisation des ressources financières sera présentée pour validation technique au début de

l'année 2013. Une formation sur l'accès à la finance « climat » est également prévue début 2013, pour laquelle la COI et le MM ont signé un agrément spécifique. Elle comprend un séminaire pilote et une création de capacités en plusieurs étapes, à destination à la fois des politiques et des techniques, avec la constitution de notes d'opportunité de projets et leur validation par un panel de financiers.

Le Mécanisme mondial va aussi œuvrer pour que la COI ait un rôle plus important en tant qu'organisation sous régionale au sein de la Convention des Nations unies de lutte contre la désertification. Cela permettra à la COI de renforcer son plaidoyer en faveur d'un traitement différencié de la question qui prendrait en compte l'insularité de ses Etats membres.

UNE IMPLICATION ACCRUE DE MAURICE

Depuis 2009, Maurice a apporté un soutien actif aux différentes actions de coopération régionale menées par la COI. Ce soutien a démarré par la mise à disposition d'un expert court terme et des fonctionnaires du gouvernement pour appuyer le Secrétariat général de la COI dans le développement et la mise en place du budget de performance et du système de gestion de performance individuelle de la COI et la mise à niveau des procédures de la COI (règlement financier et règles de passation des marchés).

En 2012, ce soutien est devenu beaucoup plus visible encore. Pays hôte du siège de la COI, le gouvernement de Maurice a déjà beaucoup investi dans l'aménagement des nouveaux locaux à Ebène.

Il a par ailleurs répondu à l'appel à la solidarité régionale post-catastrophes lancé par la COI et versé une contribution de 100 000 US$ au profit de Madagascar et des Comores.

Grâce à cette contribution exceptionnelle du gouvernement mauricien, la COI a pu, à travers le projet « Risques naturels », mettre en œuvre deux opérations concrètes et immédiates.

À Madagascar, le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC) a été doté de 2 kits Télécom Urgence OI, qui permettront une communication continue entre la Sécurité civile malgache et ses partenaires sur le terrain, en cas de crise.

Et aux Comores, en réponse aux besoins formulés par la Direction générale de la Sécurité civile (DGSC), l'appui mauricien permettra de construire à Moroni une caserne de pompiers et ainsi mieux répondre aux situations de crise.

Le gouvernement de Maurice a également annoncé, à l'occasion des 30 ans de la COI, un don de 500 000 US$ à la COI pour soutenir le processus de sortie de crise à Madagascar.

Cette somme viendra s'ajouter aux contributions déjà faites à la COI par la France et l'Australie, pour aider Madagascar à retourner à l'ordre constitutionnel.

A l'instar de ce qu'ont déjà fait l'Union européenne, la Norvège et la Suisse, la COI signera une convention de financement avec le Système des Nations unies, au profit de la Commission électorale nationale indépendante de la Transition.

L'AUSTRALIE, UN NOUVEAU PARTENAIRE DE CHOIX



Sandra Vegting, Haut Commissaire d'Australie à Maurice au Comité des OPL d'octobre 2012 à Ebène (Maurice)

L'Australie (membre de l'Indian Ocean Rim) apporte un soutien technique et financier à la COI, devenu substantiel ces derniers mois. Un premier apport financier de 300 000 AUD a été fait pour accompagner le processus électoral de sortie de crise à Madagascar.

Sur ce fonds, une expertise a été menée en août 2012 pour préparer la table ronde des investisseurs qui sera organisée par la COI à Madagascar en 2013.

Le concours de la coopération australienne servira aussi à étoffer la contribution de la COI au PACEM.

Un second appui complémentaire de 200 000 AUD permettra la mise en œuvre de deux projets d'aménagement du territoire à Madagascar et aux Comores par le projet Risques naturels de la COI.

La coopération australienne joue aussi un rôle de facilitation dans différents projets de la COI, essentiellement auprès du projet ISLANDS financé par l'Union européenne.

Elle favorise par exemple le rapprochement avec les universités et les différentes structures australiennes. Les plateformes "Sécurité" et "Justice" des pays de la COI bénéficieront aussi de l'expertise du Jakarta Centre for Law Enforcement Cooperation (JCLEC).

La représentation de la coopération australienne à Maurice travaille avec la COI pour définir un programme plus ambitieux dans le domaine de la gestion des risques naturels à l'horizon 2014-2017.

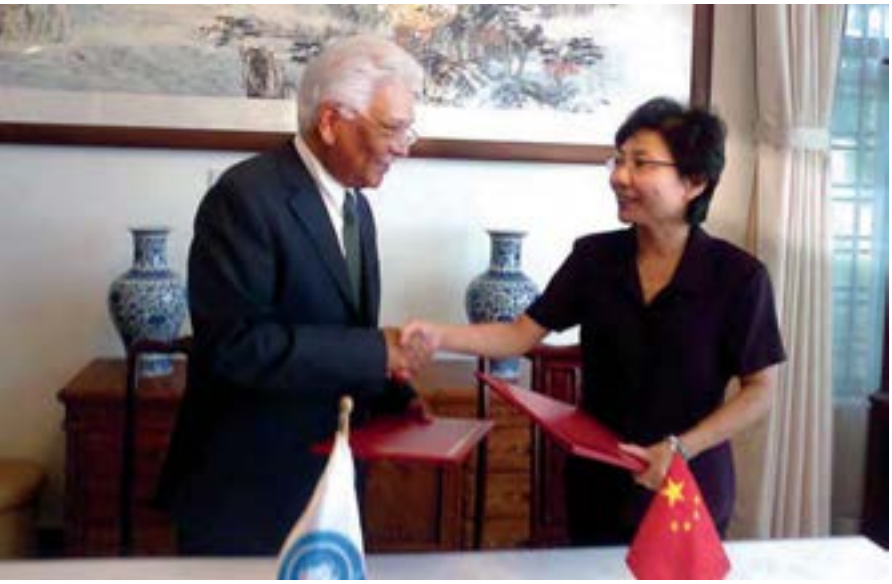
UN SOUTIEN CONTINU DE LA CHINE DEPUIS 2009

Un accord de don portant sur un montant de 100 000 US$ a été signé en octobre 2012 entre la Chine et la COI.

C'est le 3ème don fait par la Chine à la COI depuis 2009, en appui au Secrétariat général de la COI. Il consolide ainsi le partenariat établi avec la seconde puissance économique mondiale et témoigne de son intérêt pour les actions de coopération régionale menées par la COI.

Une mission de la COI avait eu lieu en Chine en mars 2010 afin de renforcer les liens entre les deux parties. De nouvelles pistes de coopération sont

envisagées autour des projets prioritaires de la COI.



Jean Claude de l'Estrac (secrétaire général de la COI) et Yanhua Bian (ambassadrice de la République populaire de Chine à Maurice), ont signé le 23 octobre 2012 à Belle Rose un accord de don portant sur un montant de 100 000 US$

UNE COOPÉRATION INITIÉE AVEC LA GRÈCE

Suite au protocole d'accord portant sur la coopération dans le domaine du changement climatique signé en septembre 2009 entre le Secrétariat de la Commission de l'océan Indien et le ministère des Affaires étrangères de la République hellénique, la COI a reçu en décembre 2010 un virement de 1 M € de la Grèce (sur une contribution initiale prévue de 4 M €) pour le démarrage des premières actions.

Le département de la coopération internationale du ministère des Affaires étrangères de la Grèce a proposé que l'accent soit mis sur des projets qui pourront contribuer à augmenter la résilience des domaines productifs des pays membres de la COI (agriculture, pêche, etc.) et obtenir des résultats concrets et mesurables.

Le SG-COI, prenant en compte la situation précaire des services météorologiques des pays, démontrée par une expertise du Secrétariat général et amplement discutée lors des réunions précédentes des OPL, a pris la décision de leur apporter son appui à travers le fonds grec. Une proposition de financement a été envoyée à la Grèce en juillet 2011, qui est restée jusqu'à présent sans réponse.

Les ambassadeurs des Seychelles et de Maurice à Bruxelles ont été chargés de prendre contact avec leur homologue grec afin de clarifier la situation sur l'utilisation possible de ce don.

LES AUTRES PARTENARIATS TECHNIQUES

LA COI a noué en 2012 de nouveaux partenariats avec des ONG spécialisées dans la région, le WIOMSA et l'UICN à travers des protocoles d'accord de collaboration dans le domaine de l'environnement.

Les deux organisations apporteront leurs savoir-faire et leurs compétences techniques au sein de l'organisation.

Une collaboration SIDS/SIDS

La COI a par ailleurs signé à Rio + 20 en juin 2012 deux protocoles d'accord (MoU) avec le Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) et le Centre de la communauté des Caraïbes pour le changement climatique (CCCCC). Ces MoU portent sur une

collaboration interrégionale entre les petits Etats insulaires en développement (PEID).

Les objectifs sont de mieux faire reconnaître leurs vulnérabilités, d'échanger et de partager des connaissances et des informations sur le changement climatique et les enjeux du développement durable, mais aussi de renforcer l'encadrement institutionnel pour améliorer l'accès aux financements climatiques.

Un partenariat technique et de réseautage avec la Plateforme d'intervention régionale pour l'océan Indien de la Croix-Rouge française (PIROI-CRF)

Par convention avec la COI, la PIROI-CRF apporte son expertise et le réseau des sociétés nationales Croix-Rouge et Croissant rouge pour des interventions conjointes en cas de catastrophes ou d'épidémies, mais également dans le cadre du renforcement de la coordination des sécurités civiles régionales (exercices de simulation), de formations et de campagnes de sensibilisation aux risques. Ces actions de coopération conjointes COI/PIROI s'intensifient avec les projets « Veille sanitaire » (RSIE) et « Risques naturels » financés par l'AFD.

DES RELATIONS ENRICHIES AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

La promotion et la facilitation de la coopération sectorielle, à travers la participation des populations et des opérateurs économiques et sociaux aux actions menées (entreprises, représentants politiques, élus, ONG) est un enjeu primordial pour la COI. En effet, si les solutions des problèmes passent par des innovations technologiques, l'adoption de nouveaux modèles de production et de consommation ou encore l'accès à certains services essentiels, on s'aperçoit aussi que les progrès reposent fondamentalement sur les interactions complexes existant entre les hommes, les entreprises, les ONG et les gouvernements. Il est donc crucial pour la COI de mieux coordonner tous ces acteurs afin de traduire le développement durable en avancées concrètes sur le terrain. Cette implication plus grande des populations a commencé à se faire. Le succès de certains programmes passés (AIRIS, ProGeCO) a été fondé en grande partie sur l'implication des acteurs non étatiques. La COI entend maintenant passer la vitesse supérieure et impulser un nouveau type de gouvernance qui implique plus systématiquement le secteur privé et la société civile dans ses différents projets, afin qu'ils se les approprient davantage et les rendent encore plus efficaces. La participation des acteurs non étatiques est prévue dans le cadre du projet biodiversité qui va être lancé en 2013.

Un partenariat privilégié avec l'UCCIOI

Reconnaissant le rôle crucial joué par le secteur privé dans un monde en pleine mutation pour favoriser la croissance et accélérer l'intégration régionale, la COI a signé un protocole d'accord avec l'Union des chambres de commerce et d'industrie des îles de l'océan Indien (UCCIOI) en 2007. Il a été convenu que le Secrétariat général apporterait, dans la mesure du possible et dans le cadre de son mandat, son appui aux programmes et projets découlant du dialogue avec l'UCCIOI, les femmes entrepreneurs et les jeunes

entrepreneurs. L'Union des chambres de commerce et d'industrie des îles de l'océan Indien (UCCIOI) est née en 2005 de la volonté de ses membres de mutualiser, confronter, et combiner leurs réflexions et actions, pour favoriser la croissance à l'intérieur de la zone, promouvoir son attractivité et sa compétitivité, et permettre l'émergence de partenariats économiques internationaux, dans une optique de co-développement et de conquête de marchés extérieurs. Elle représente la majeure partie des entreprises de la région, et elle alimente le dialogue public/privé, à travers notamment l'organisation annuelle d'un Forum économique des îles de l'océan Indien (FEIOI), auquel la COI apporte un appui continu. Cette manifestation permet de rassembler un grand nombre d'opérateurs publics et privés des îles de l'océan Indien autour des problématiques régionales les plus importantes nécessitant de prendre des mesures adéquates. Le 8ème Forum a eu lieu fin novembre 2012 à La Réunion.

Cette manifestation économique est devenue, au fil des ans, un rendez-vous incontournable des opérateurs économiques et des différents partenaires de la région de l'océan Indien et même d'ailleurs, puisque cette année, le 8ème FEIOI a rassemblé plus de 600 opérateurs économiques à La Réunion, dont des délégations venues d'Afrique du Sud, de l'Inde et de l'Asie du Sud, marquant ainsi l'ouverture de la zone océan Indien à l'international.

La COI veut renforcer sa collaboration avec l'UCCIOI, afin de faire émerger une zone économique régionale forte.

UNE RÉUNION DES BAILLEURS DE FONDS PRÉVUE EN 2013

La COI veut ré-instituer en 2013 la réunion des bailleurs de fonds, qu'elle avait initiée pour la première fois en octobre 2008 et qui était sans précédent au niveau de la région et de ses différentes organisations, afin d'améliorer l'efficacité et l'appropriation de l'aide par la COI et ses Etats membres.

Les bailleurs de fonds et partenaires sont nombreux. Chaque bailleur de fonds a sa propre logique et son propre calendrier. Le processus d'harmonisation passe par des procédures communes simplifiées de programmation et de gestion de l'aide, afin de réduire les coûts de transaction (préparation et suivi des projets), de parler un même langage, de partager les expériences et, à travers une meilleure coordination, d'éviter les opérations redondantes et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.

Une telle harmonisation peut aussi favoriser les synergies et les cofinancements, en fédérant autour d'objectifs communs les interventions des différents bailleurs selon des modalités de financement variées. Plutôt que d'avoir des petits projets ponctuels et morcelés, les partenariats passent désormais par des programmes pluriannuels. Des matrices sont préparées pour donner plus de cohérence aux programmes et mieux aligner les actions d'aide sur les stratégies régionales élaborées par la COI. La COI va poursuivre ce travail d'harmonisation et de rationalisation de l'aide.

Le rapport administratif et financier



© Florence Maingard

Financements des projets en cours en 2012

Projet d'appui au démarrage du programme régional de sécurité maritime (MASE)

2012 - 2013

Objectif : Veiller à ce que les structures et les systèmes de mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre la piraterie soient en place pour le démarrage du programme MASE.

Le programme MASE, qui débute en 2013, sera financé à hauteur de 37,5 millions d'euros par l'Union européenne. Il portera notamment sur le renforcement des capacités de coordination et d'échange d'informations, ainsi que des systèmes de justice criminelle pour arrêter, transférer, détenir, poursuivre et emprisonner les pirates.

Union européenne

Partenaire : Union européenne
Financement : 2 millions €

ISLANDS

2011 - 2013 (1ère phase)

Objectif : Assurer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans l'océan Indien, à travers quatre thèmes phares : les récifs coralliens, les catastrophes naturelles et/ou climatiques, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies politiques de développement durable dans les petits Etats insulaires en développement (PEID) ciblés, et l'opérationnalisation d'une Initiative changement climatique dans l'océan Indien.

Union européenne

Partenaire : Union européenne
Financement : 10 millions € (1ère phase)

SmartFish

2011 - 2013 (1ère phase)

Objectif : Favoriser le développement économique et social des pays d'Afrique orientale et australe-Océan Indien (AfOA-OI) et à approfondir l'intégration régionale, à travers l'exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles.

Partenaire : Union européenne
Financement : 21 millions € (1ère phase)

SmartFish est mis en œuvre conjointement avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)

2007 - 2014

Objectif : Lutter contre la pêche illégale pour permettre une exploitation responsable et durable des ressources halieutiques.

Partenaire : Union européenne
Financement : 12 millions €

IRACC

2010 - 2013

Objectif : Soutenir l'adaptation des systèmes de production des petits agriculteurs aux changements climatiques dans les îles de l'océan Indien, pour améliorer les revenus et les conditions de vie de l'agriculture familiale.

Partenaire : Fonds international pour le développement agricole (FIDA)
Financement : 750 000 US$

Autoroute maritime et prévention contre le déversement des hydrocarbures en mer

2008 - 2012

Objectif : Prévenir les risques de pollution marine et côtière dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, en particulier dans le canal du Mozambique, par un dispositif de contrôle et d'inspection des vaisseaux citernes au niveau portuaire, l'amélioration des moyens de communication entre les ports et le renforcement des capacités nationales de lutte anti-pollution des zones côtières.

Partenaires : Fonds mondial pour l'environnement
Banque mondiale

Financement : 11 millions US$ (dont 5,3 millions gérés par le Secrétariat général de la COI et 5,7 millions par l'Autorité sud-africaine de sécurité maritime, SAMSA).

Appui à l'Initiative Régionale de prévention du VIH/Sida/IST (AIRIS)

2006 - 2012

Objectif : Améliorer la prévention, les soins et la lutte contre la discrimination envers les personnes vivant avec le virus du Sida.

Partenaire : Banque africaine de développement (BAD)

Financement : 7 millions €

Réseau de Surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)

2008 - 2012

Objectif : Détecter au plus tôt les épidémies et réduire leur impact sur les populations, par une mise en réseau des services publics de surveillance des maladies, une veille sanitaire active et un renforcement des capacités d'action des Etats.

Partenaire : Agence française de développement (AFD)
Financement : 5,6 millions €

Risques naturels

2011 - 2017

Objectif : Réduire de façon significative l'impact des risques naturels et des catastrophes sur les sociétés et les économies, en offrant un cadre coordonné de coopération régionale.

Partenaire : Agence française de développement (AFD)
Financement : 2 millions € (sur un bujet prévu de 6 millions €)

Acclimate

2008 - 2012

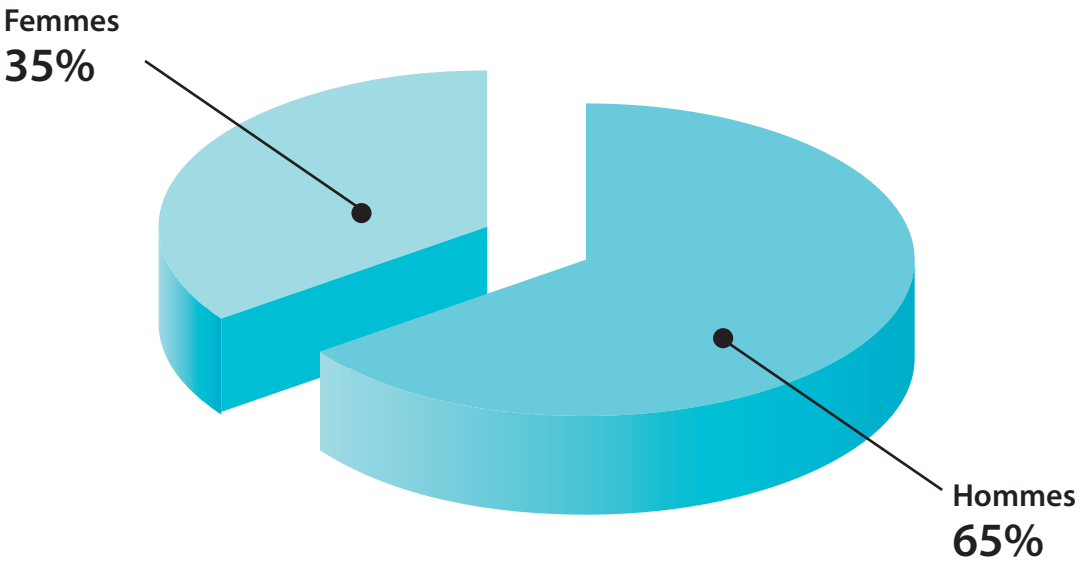
Objectif : Renforcer les capacités de la COI et de ses Etats membres dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

Partenaires : Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)
Ministère des Affaires étrangères de la France (MAE)
Agence française de développement (AFD)
Région Réunion
Financement : 3,645 millions €

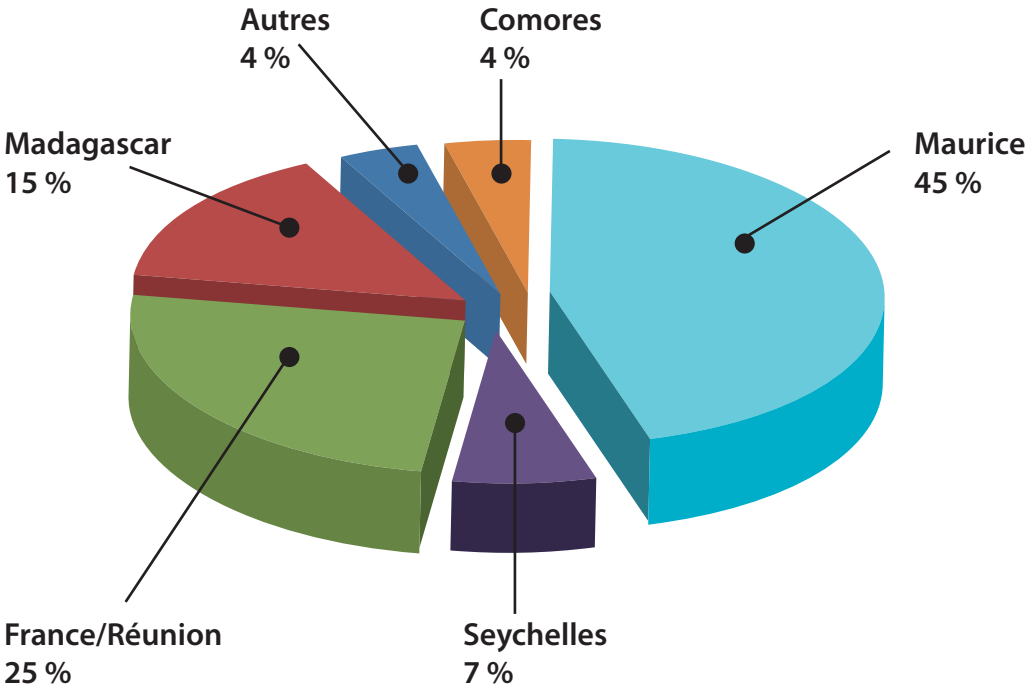
État des lieux du personnel de la COI

A .	SEXE	
	FEMMES	37
	HOMMES	44
	TOTAL	**81**
	Pourcentage de femmes	45%
	Pourcentage d'hommes	55%
B.	**POSTES À RECRUTEMENT INTERNATIONAL**	
	FEMMES	15
	HOMMES	29
	TOTAL	**44**
	Pourcentage de femmes	35%
	Pourcentage d'hommes	65%
C.	**NATIONALITÉS DU PERSONNEL**	
	COMORES	3
	MADAGASCAR	12
	FRANCE / RÉUNION	20
	SEYCHELLES	6
	MAURICE	37
	AUTRES	3
	TOTAL	**81**

Postes à recrutement international



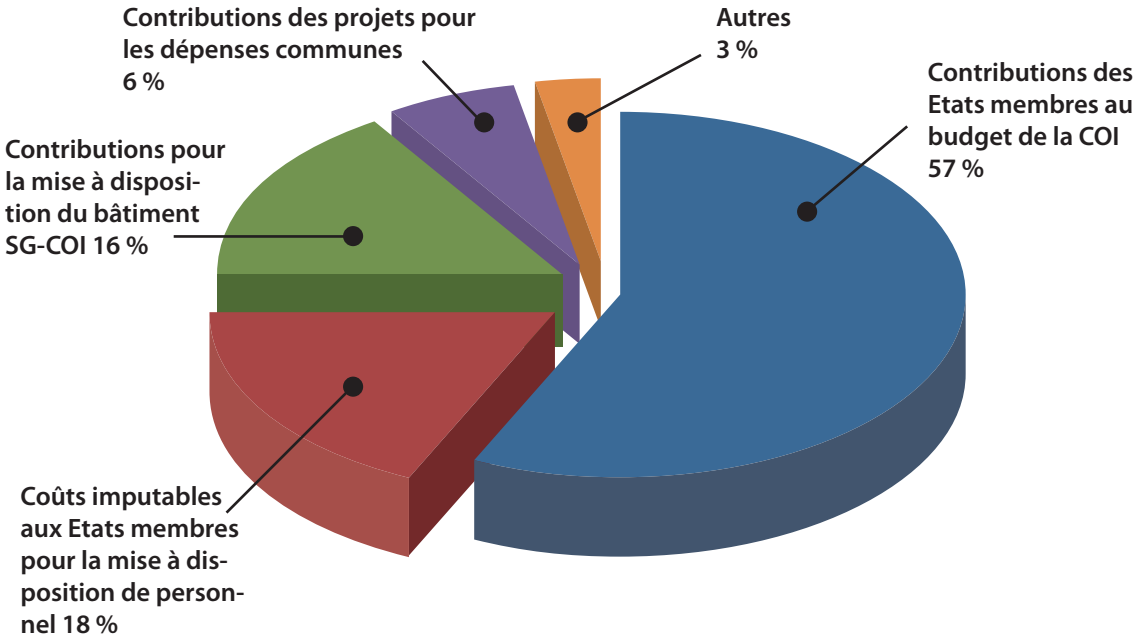
Nationalités du personnel



Flux de trésorerie des postes d'exploitation en euros

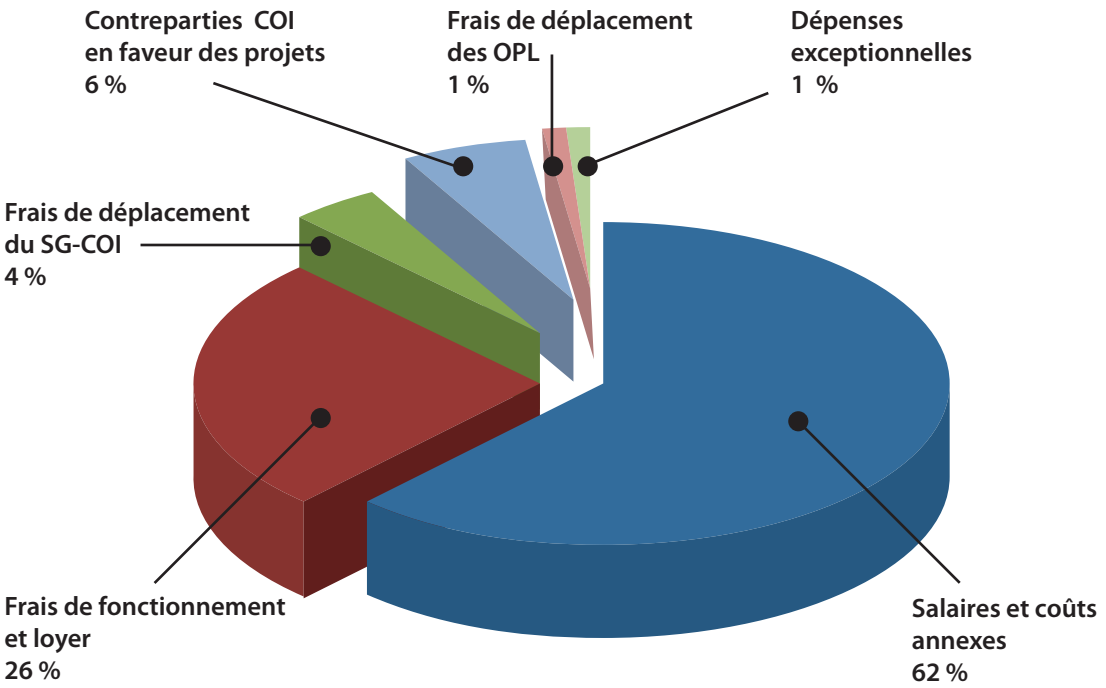
Rentrées	
Contributions des Etats membres au budget COI	572 023
Coûts imputables aux Etats membres pour la mise à disposition de personnel	175 000
Contributions pour la mise à disposition du bâtiment SG-COI	164 000
Contributions des projets pour les dépenses communes	64 000
Intérêts perçus	850
Autres	29 400
	1 005 273
Sorties	
Salaires et coûts annexes	595 555
Frais de fonctionnement et loyer	246 000
Frais de déplacement SG-COI	42 605
Contrôle des comptes	3 000
Communication externe	1 800
Immobilisations	1 200
Contreparties COI en faveur des projets	54 500
Frais de déplacement OPL	10 222
Dépenses exceptionnelles	8 955
	963 837
Flux de trésorerie net des postes d'exploitation	**41 436**

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2012 - Entrées



Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2012 - Sorties

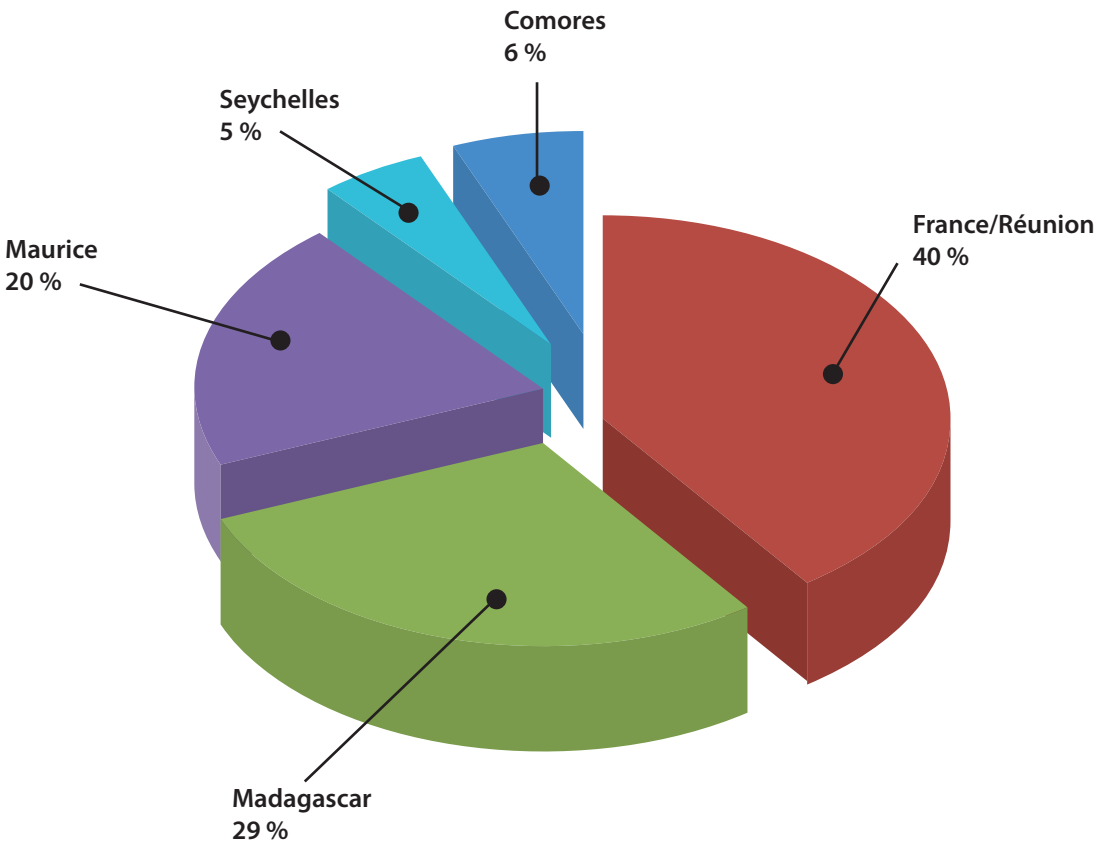
Les salaires et coûts annexes ne concernent que 27 personnes sur 81



Recettes statutaires ventilées par pays pour le budget 2012

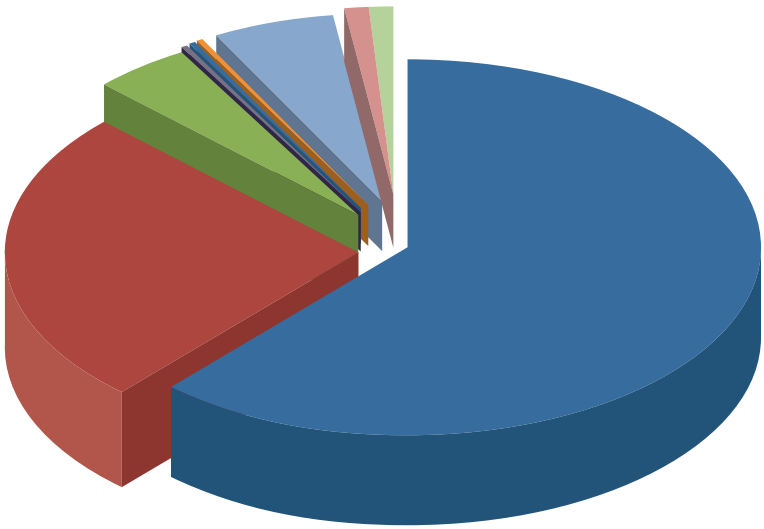
CLÉ DE RÉPARTITION	BUDGET 2012 (en €)
Comores : 6%	34 321
France/Réunion : 40%	228 809
Madagascar : 29%	165 887
Maurice : 20%	114 405
Seychelles : 5%	28 601
	572 023

Budget 2012



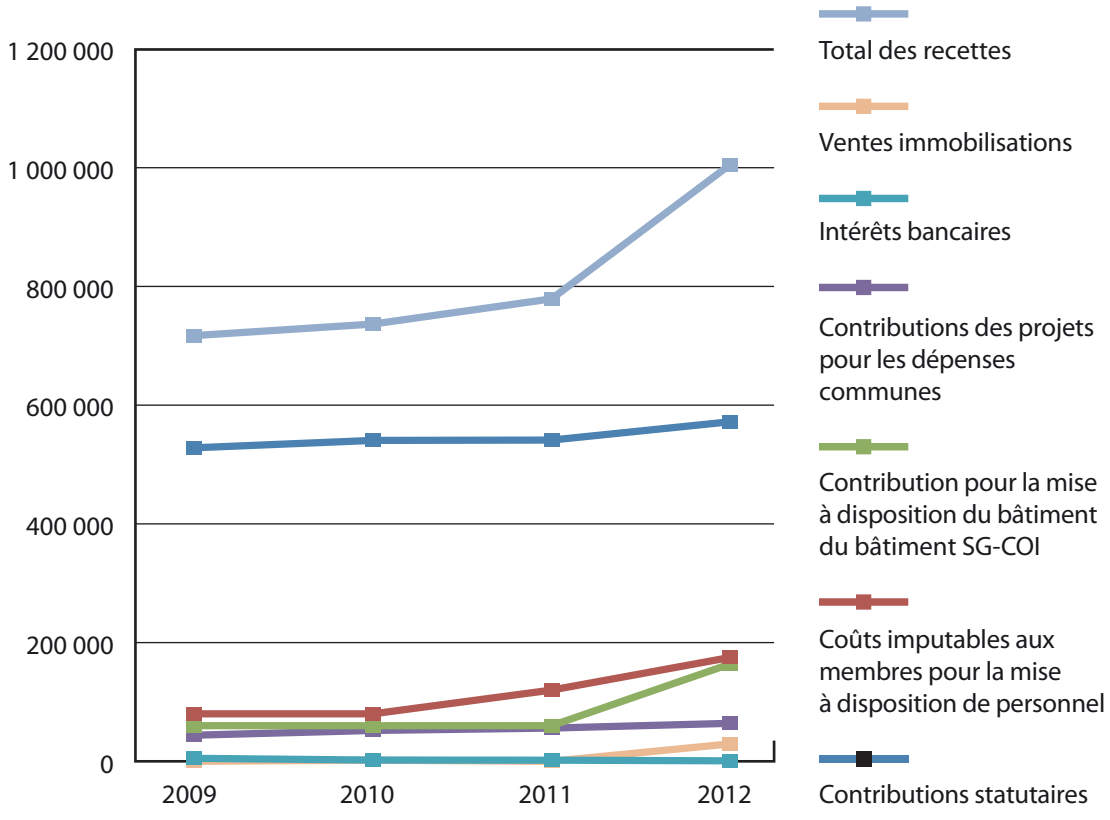
Etat des dépenses par activité pour l'exercice 2012

Activité	Euros	%
Salaires et coûts annexes	595 555	61,79%
Frais de fonctionnement et loyer	246 000	25,52%
Frais de déplacement du SG-COI	42 605	4,42%
Contrôle des comptes	3 000	0,31%
Communication externe	1 800	0,19%
Immobilisations	1 200	0,12%
Contreparties COI en faveur des projets	54 500	5,65%
Frais de déplacement des OPL	10 222	1,06%
Dépenses exceptionnelles	8 955	0,93%
	963 837	

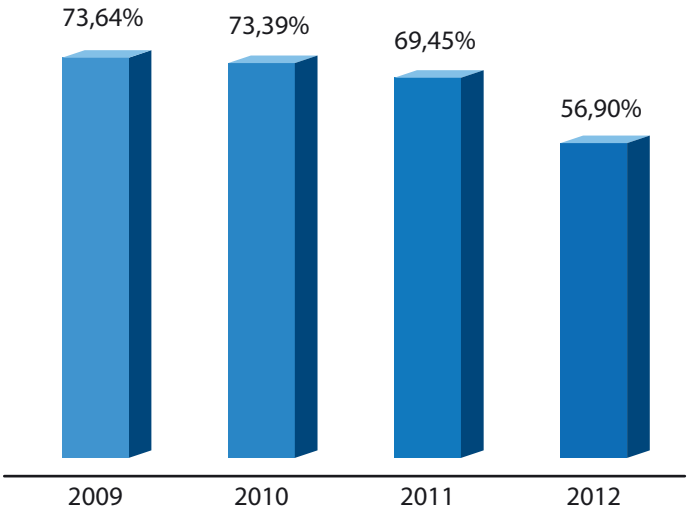


Catégories de recettes (en euros)

	2009	2010	2011	2012
Contributions statutaires	528 167	540 610	541 170	572 023
Coûts imputables aux Etats membres pour la mise à disposition de personnel	80 000	80 000	120 000	175 000
Contribution pour la mise à disposition du bâtiment SG-COI	60 000	60 000	60 000	164 000
Contributions des projets pour les dépenses communes	44 000	52 000	56 000	64 000
Intérêts bancaires	5 041	2 109	1 890	850
Ventes immobilisations	0	1 912	0	29 400
Total des recettes	**717 208**	**736 630**	**779 060**	**1 005 273**
Pourcentage de la contribution statutaire par rapport aux recettes totales	73,64%	73,39%	69,46%	56,90%



Pourcentage de la contribution statutaire par rapport aux recettes totales



Les retombées des projets récents ou en cours dans les pays membres de la COI

Les pages qui suivent indiquent les montants qui ont été dépensés au bénéfice de chacun des pays membres de la COI, dans le cadre des projets récents. Il s'agit des projets qui étaient en cours d'exécution en 2012 – dont certains sont désormais terminés – mais aussi du Programme régional de gestion intégrée des zones côtières (ProGeCo), clôturé le 31 décembre 2011.

Les sommes indiquées ici n'offrent qu'un reflet partiel de l'apport réel de la COI à ses pays membres. En effet, la valeur intrinsèque des actions mises en œuvre et de leurs effets bénéfiques pour les pays, à moyen et long terme, ne saurait être réduite à ces seules dépenses. Enfin de nombreuses actions qui ne peuvent être comptabilisées d'un point de vue strictement budgétaire ne figurent pas ci-dessous.

UNION DES COMORES

ISLANDS

Equipements :	2 600 €
Ateliers / Séminaires :	45 032 €
Sous-total :	**47 632 €**

SmartFish

Formations :	31 027 €
Ateliers / Séminaires :	18 571 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	26 727 €
Sous-total :	**76 325 €**

Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)

Equipements :	7 096 €
Formations :	144 256 €
Ateliers / Séminaires :	116 379 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	277 341 €
Sous-total :	**545 072 €**

UNION DES COMORES

IRACC

Formations :	3 873 €
Ateliers / Séminaires :	5 819 €
Sous-total :	**9 692 €**

ProGeCo

Equipements :	45 000 €
Autres :	1 354 700 €
(appels à propositions, divers appuis)	
Sous-total :	**1 399 700 €**

Autoroute maritime et prévention contre le déversement des hydrocarbures en mer

Equipements :	98 750 €

Réseau de Surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)

Equipements :	62 927 €
Formations :	258 747 €
Ateliers / Séminaires :	75 609 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	763 736 €
Sous-total :	**1 161 019 €**

Risques naturels

Equipements :	6 079 €
Formations :	19 903 €
Ateliers / Séminaires :	11 452 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	182 672 €
Sous-total :	**220 106 €**

UNION DES COMORES

AIRIS	
Equipements :	228 000 €
Formations :	374 000 €
Ateliers / Séminaires :	130 000 €
Sous-total :	**732 000 €**
Acclimate	
Formations :	15 168 €
Ateliers / Séminaires :	38 924 €
Sous-total :	**54 092 €**
Appui de la Banque africaine de développement (BAD) à l'organisation d'un colloque sur le VIH-SIDA	
Ateliers / Séminaires :	**117 783 €**
Contribution de Maurice pour les Comores	
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	**38 000 €**
TOTAL	**4 500 171 €**

MADAGASCAR

ISLANDS

Formations :	11 100 €
Ateliers / Séminaires :	65 194 €
Sous-total :	**76 294 €**

SmartFish

Equipements :	2 500 €
Formations :	13 447 €
Ateliers / Séminaires :	36 263 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	53 092 €
Sous-total :	**105 302 €**

Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)

Equipements :	7 096 €
Formations :	170 416 €
Ateliers / Séminaires :	47 110 €
Missions de surveillance des pêches :	2 127 604 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	93 368 €
Sous-total :	**2 445 594 €**

IRACC

Formations :	8 695 €
Ateliers / Séminaires :	23 523 €
Sous-total :	**32 218 €**

ProGeCo

Equipements :	25 000 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	755 455 €
Sous-total :	**780 455 €**

MADAGASCAR

Réseau de Surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)

Equipements :	130 165 €
Formations :	282 637 €
Ateliers / Séminaires :	96 611 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	897 458 €
Sous-total :	**1 406 871 €**

Risques naturels

Equipements :	43 079 €
Formations :	21 944 €
Ateliers / Séminaires :	10 402 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	382 672 €
Sous-total :	**458 097 €**

AIRIS

Equipements :	417 000 €
Formations :	987 000 €
Ateliers / Séminaires :	250 000 €
Sous-total :	**1 654 000 €**

Acclimate

Formations :	36 690 €
Ateliers / Séminaires :	29 237 €
Sous-total :	**65 927 €**
TOTAL	**7 024 758 €**

MAURICE

ISLANDS

Equipements :	2 600 €
Formations :	37 751 €
Ateliers / Séminaires :	328 376 €
Sous-total :	**368 727 €**

SmartFish

Equipements :	8 870 €
Formations :	27 689 €
Ateliers / Séminaires :	23 153 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	97 627 €
Sous-total :	**157 339 €**

Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)

Equipements :	7 096 €
Formations :	92 166 €
Ateliers / Séminaires :	90 952 €
Missions de surveillance des pêches :	202 722 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	93 368 €
Sous-total :	**486 304 €**

IRACC

Formations :	5 848 €
Ateliers / Séminaires :	13 086 €
Sous-total :	**18 934 €**

Autoroute Maritime et prévention contre le déversement des hydrocarbures en mer

Equipements :	318 000 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	3 550 €
Sous-total :	**321 550 €**

MAURICE

ProGeCo

Equipements :	5 000 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	559 980 €
Sous-total :	**564 980 €**

Réseau de Surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)

Equipements :	49 206 €
Formations :	192 264 €
Ateliers / Séminaires :	63 007 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	535 450 €
Sous-total :	**839 927 €**

Risques naturels

Equipements :	6 079 €
Formations :	16 903 €
Ateliers / Séminaires :	18 070 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	182 672 €
Sous-total :	**223 724 €**

AIRIS

Equipements :	155 000 €
Formations :	545 000 €
Ateliers / Séminaires :	167 000 €
Sous-total :	**867 000 €**

Acclimate

Formations :	5 941 €
Ateliers / Séminaires :	55 462 €
Sous-total :	**61 403 €**
TOTAL	**3 909 888 €**

FRANCE/RÉUNION

ISLANDS

Formations :	5 178 €
Ateliers / Séminaires :	9 064 €
Sous-total :	**14 242 €**

Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)

Equipements :	7 096 €
Formations :	76 771 €
Ateliers / Séminaires :	55 882 €
Missions de surveillance des pêches :	1 891 549 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	93 368 €
Sous-total :	**2 124 666 €**

IRACC

Ateliers / Séminaires :	**781 €**

Risques naturels

Equipements :	6 079 €
Formations :	14 903 €
Ateliers / Séminaires :	10 402 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	162 672 €
Sous-total :	**194 056 €**

AIRIS

Equipements :	**49 000 €**

Acclimate

Formations :	13 606 €
Ateliers / Séminaires :	37 494 €
Sous-total :	**51 100 €**

Appui de la Banque africaine de développement (BAD)
Rencontre des femmes entrepreneurs

Ateliers / Séminaires :	**26 621 €**
TOTAL	**2 460 466 €**

SEYCHELLES

ISLANDS

Equipements :	2 600 €
Formations :	20 172 €
Ateliers / Séminaires :	39 710 €
Sous-total :	**62 482 €**

SmartFish

Formations :	35 232 €
Ateliers / Séminaires :	32 227 €
Sous-total :	**67 459 €**

Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)

Equipements :	7 096 €
Formations :	92 224 €
Ateliers / Séminaires :	41 640 €
Missions de surveillance des pêches :	1 083 571 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	93 368 €
Sous-total :	**1 317 899 €**

IRACC

Formations :	2 744 €
Ateliers / Séminaires :	5 832 €
Sous-total :	**8 576 €**

ProGeCo

Equipements :	20 000 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	398 020 €
Sous-total :	**418 020 €**

SEYCHELLES

Réseau de Surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)

Equipements :	69 176 €
Formations :	202 301 €
Ateliers / Séminaires :	58 807 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	471 908 €
Sous-total :	**802 192 €**

Risques naturels

Equipements :	6 079 €
Formations :	19 903 €
Ateliers / Séminaires :	11 452 €
Autres (appels à propositions, divers appuis) :	182 672 €
Sous-total :	**220 106 €**

AIRIS

Equipements :	90 000 €
Formations :	294 000 €
Ateliers / Séminaires :	134 000 €
Sous-total :	**518 000 €**

Acclimate

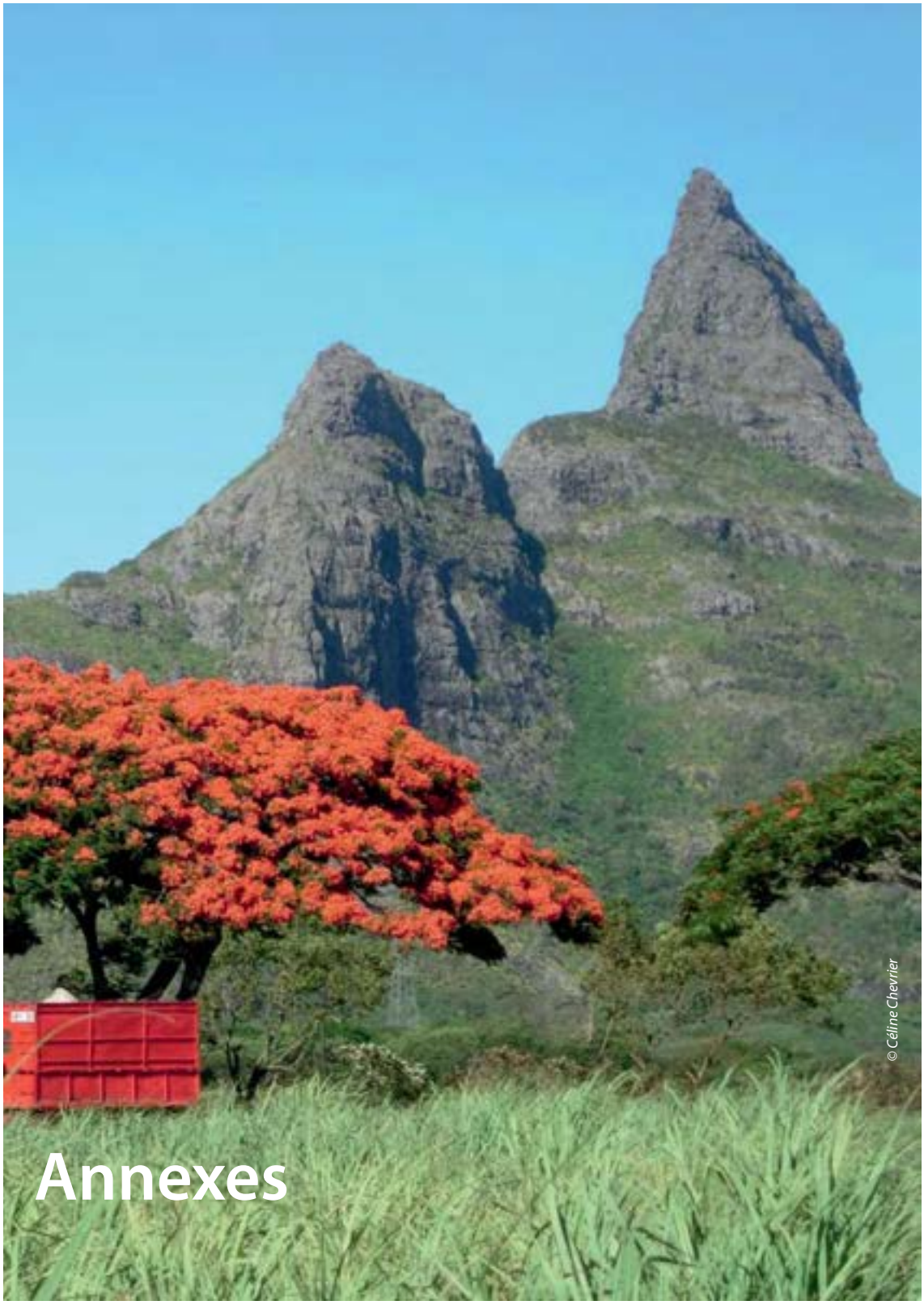
Formations :	37 501 €
Ateliers / Séminaires :	9 329 €
Sous-total :	**46 830 €**

Appui de la Banque africaine de développement (BAD)

Réunion des femmes en politique

Ateliers / Séminaires :	**61 996 €**
TOTAL	**3 523 560 €**

AVANT-PROPOS
LE 28ÈME CONSEIL DE LA COI
L'ESPACE COI
LE FONCTIONNEMENT DE LA COI
LES GRANDES AVANCÉES
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
LE SOUTIEN DE PARTENAIRES
LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
ANNEXES



Annexes

Acronymes et abréviations

ACCLIMATE	Adaptation au changement climatique
ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence française de développement
AGNU	Assemblée générale des Nations unies
AIMS	groupe de pays d'Afrique, océan Indien, Méditerranée et Sud de la mer de Chine
AIRIS	Appui à l'initiative régionale de prévention du VIH/Sida/IST
AMESD	African Monitoring of Environment for Sustainable Development
APCOI	Association des parlementaires des Etats membres de la COI
APE	Accords de partenariat économique
APIOI	Association des ports des îles de l'océan Indien
ARTOI	Association des radio et télévisions de l'océan Indien
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CCCCC (5C)	Centre de la communauté des Caraïbes pour le changement climatique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CENI-T	Commission électorale nationale indépendante pour la Transition
CIRC	Comité inter-régional de coordination
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
ComSec	Secrétariat du Commonwealth
CREM	Centre régional d'excellence multidisciplinaire
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale
CUA	Commission de l'Union africaine
DI	Domaine d'interventions
DSR	Document de stratégie régionale
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCR	Fonds de coopération régionale
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
IEPF	Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie

IFE	Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
IRFS	Programme d'action pour la mise en œuvre d'une stratégie de pêche régionale pour la région AfOA-OI (Afrique Orientale et Australe/Océan Indien)
ISIDSMS	Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour les PEID de la région AfOA-OI (Afrique Orientale et Australe/Océan Indien)
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
ITC	Centre du commerce international
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MAE	Ministère français des Affaires étrangères
MM	Mécanisme mondial
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires- Nations unies
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida
PACEM	Projet d'appui au cycle électoral à Madagascar
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PIR	Programme indicatif régional
PIROI	Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PROGECO	Programme régional de gestion durable des zones côtières
PRSP	Plan régional de surveillance des pêches
RAMP	Réseau des aires marines protégées
RAPPICC	Centre régional de coordination du renseignement et des poursuites judiciaires contre la piraterie
RISP	Programme d'appui à l'intégration régionale
RPIHSP	Programme d'appui à l'intégration politique régionale et à la sécurité humaine
RSIE	Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SAMSA	Autorité de sécurité maritime d'Afrique du Sud
SEGANET	Boucle des îles (Submarine Extranet Gateway Network)

SNU	Organismes du système des Nations unies
UCCIOI	Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCCD	Convention des Nations unies de lutte contre la désertification
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
UNODC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime

L'APPARTENANCE DES ETATS MEMBRES DE LA COI AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

	Union des Comores	Madagascar	Maurice	La Réunion (France)	Les Seychelles
ONU/FMI	●	●	●	●	●
UNESCO	●	●	●	●	●
COI	●	●	●	●	●
OIF	●	●	●	●	●
Commonwealth			●		●
UA	●	●	●		●
COMESA	●	●	●		●
SADC	●	●	●		●
BAD		●	●		●
Ligue arabe	●				
Organisation de la coopération islamique	●				
IOR/ARC (Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation)	●	●	●	●	●

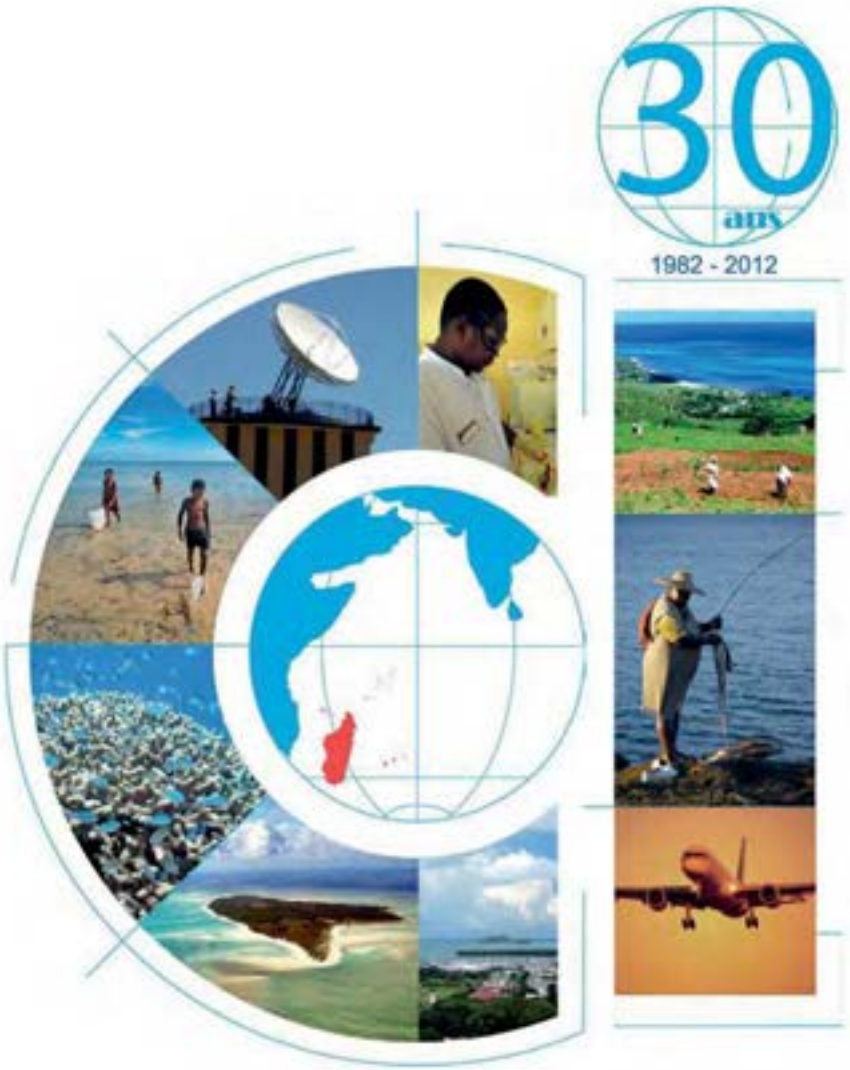
COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Le rapport qui vous est présenté ici porte sur les activités de l'année 2012.
Il s'appuie néanmoins sur des réalisations dont certaines ont débuté en 2011.

Merci à tous nos partenaires techniques et financiers. Leur soutien et leur confiance renouvelés permettent depuis 30 ans l'essor de la coopération indianocéanique.

Imprimé sur papier certifié issu d'une exploitation forestère

Conception et impression : Précigraph Limited



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Blue Tower. 3e étage, rue de l'Institut,
Ebène, République de Maurice
T. : +230 402 6100